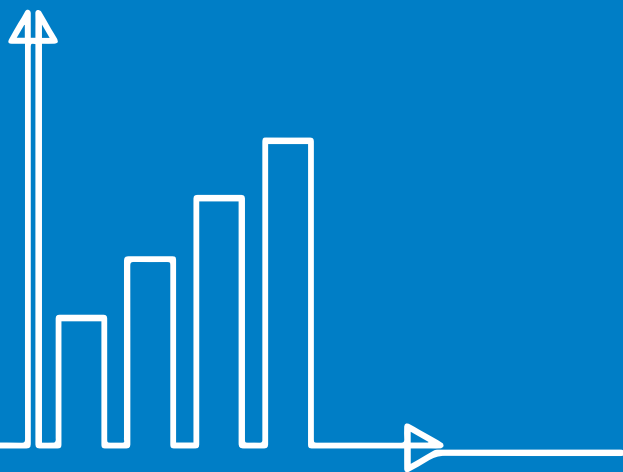


# RAPPORT FINANCIER 2020



**SAHAM**  
Assurance

member of  Sanlam group

# Communication financière

## Résultats annuels

### au 31 décembre 2020



**SAHAM**  
Assurance

member of  **Sanlam** group

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021  
AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SAHAM Assurance, société anonyme au capital de 411.687.400 DH, dont le siège social est à Casablanca, 216 Bd ZERKTOUNI, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 22 341, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

**Lundi 10 mai 2021 à 12 heures**

L'ordre du jour va porter sur les points suivants :

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020.
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
3. Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2020 et quitus aux administrateurs.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2020.
5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 et décision à cet égard.
6. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé.
7. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
8. Pouvoirs à conférer.

Conformément aux dispositions du décret-loi n°2.20.292 du 23 mars 2020 et en application des dispositions de l'article 34 des statuts de la société, l'Assemblée sera tenue au siège social situé à Casablanca, 216 Bd Zerkoutni. Les actionnaires le souhaitant, peuvent participer par visioconférence.

Tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire présenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou de voter par correspondance à cette Assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédées, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'Assemblée ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier.

Les actionnaires désirant participer à cette Assemblée soit personnellement soit par procuration, ou de voter par correspondance, devront se procurer le formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance en adressant leur demande, avant le 06 mai 2021, à l'adresse mail : [assemblee.generale@sahamassurance.com](mailto:assemblee.generale@sahamassurance.com).

Ceci permettra également d'obtenir assistance technique pour accéder à la visioconférence le jour de l'Assemblée.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la loi 17-95 telle qu'amendée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 et la loi 20-19.

Conformément à l'article 121 de la loi n° 20-19 modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, tout actionnaire remplissant les conditions prévues à l'article 117 de ladite loi, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ce ou ces projets de résolutions doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

Projet des résolutions à l'Assemblée Générale

**Première résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31.12.2020, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 200 627 849,91 Dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31.12.2020.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31.12.2020 se traduisant par un bénéfice net comptable de 200 627 849,91 Dirhams :

Bénéfice net	200 627 849,91 DH
Réserve légale	Néant
Report à nouveau antérieur	4 669 099,13 DH
	-----
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>205 296 949,04 DH</b>
Dividende statutaire (6 DH par action)	24 701 244,00 DH
Réserve générale	118 000 000,00 DH
Superdividende	57 636 236,00 DH
	-----
Solde à affecter au report à nouveau	<b>4 959 469,04 DH</b>

L'Assemblée Générale décide donc sur proposition du conseil d'administration, la mise en distribution d'un dividende global de 82 337 480,00 DH représentant un dividende de 20 DH par action et d'affecter au compte Report à Nouveau, le solde non distribué, soit **4 959 469,04 DH**.

Ce dividende de 20 DH par action sera mis en paiement conformément à la réglementation des assurances et la réglementation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, à partir du mois de juin 2021.

**Troisième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 du 29/07/2015, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve individuellement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration du 23 février 2021, décide d'attribuer au Conseil d'Administration une somme globale et forfaitaire de 500 000 (cinq cent mille) dirhams, au titre de jetons de présence.

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de certains membres du conseil d'administration expire à l'issue de la présente Assemblée Générale.

En conséquence, elle décide de renouveler, sur proposition du Conseil d'Administration, le mandat des membres du conseil d'administration suivants pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31.12.2023:

Monsieur Saïd ALJ;  
Monsieur Raymond FARHAT;  
Monsieur John De Villiers MELVILLE.

**Sixième résolution**

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

# COMMUNICATION FINANCIÈRE

## DE SAHAM ASSURANCE MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2020



member of **Sanlam** group

### BILAN - ACTIF

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Actif	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Amort. Prov. Exercice	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>18 689 671 012,97</b>	<b>1 594 086 296,87</b>	<b>17 095 584 716,10</b>	<b>16 955 779 736,15</b>
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>146 929 319,68</b>	<b>106 609 043,18</b>	<b>40 320 276,50</b>	<b>14 216 793,35</b>
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	146 929 319,68	106 609 043,18	40 320 276,50	14 216 793,35
Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 860 616 968,07</b>	<b>178 428 358,78</b>	<b>1 682 188 609,29</b>	<b>1 689 380 423,38</b>
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial	1 565 268 811,69		1 565 268 811,69	1 565 268 811,69
Autres immobilisations incorporelles	295 348 156,38	178 428 358,78	116 919 797,60	124 111 611,69
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>461 574 631,00</b>	<b>361 564 815,51</b>	<b>100 009 815,49</b>	<b>115 595 542,92</b>
Terrains	10 584 750,00		10 584 750,00	10 584 750,00
Constructions	13 028 416,80	629 247,53	12 399 169,27	12 920 305,94
Installations techniques, matériel et outillage				
Matériel transport	929 539,99	929 539,99		
M. M. B. et aménagements divers	435 674 671,89	360 006 027,99	75 668 643,90	91 044 175,82
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	1 357 252,32		1 357 252,32	1 046 311,16
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>881 632 184,94</b>	<b>401 425 944,95</b>	<b>480 206 239,99</b>	<b>554 812 986,82</b>
Prêts immobilisés	94 278 019,43	26 127 684,95	68 150 334,48	99 798 969,55
Autres créances financières	396 057 024,93	136 639 979,79	259 417 045,14	334 383 890,93
Titres de participation	391 297 140,58	238 658 280,21	152 638 860,37	120 630 126,34
Autres titres immobilisés				
<b>PLACEMENTS AFFECTES AUX OPER. D'ASSURANCE</b>	<b>15 338 917 909,28</b>	<b>546 058 134,45</b>	<b>14 792 859 774,83</b>	<b>14 581 773 989,68</b>
Placements immobiliers	3 644 395 349,56	368 905 727,22	3 275 489 622,34	3 385 011 024,07
Oblig., bons et titres de créances négociables	991 574 710,29		991 574 710,29	1 113 974 357,02
Actions et parts sociales	9 692 788 399,44	177 152 407,23	9 515 635 992,21	9 724 450 637,14
Prêts et effets assimilés	7 940 375,52		7 940 375,52	5 922 375,52
Dépôts en comptes indisponibles	1 001 576 326,56		1 001 576 326,56	351 772 848,02
Placem. affectés aux contrats en unités de cpt				
Dépôts auprès des cédantes				
Autres placements	642 747,91		642 747,91	642 747,91
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF</b>				
Dimin. des créances immo. et des placem.				
Aug. des dettes de financ. et des prov. Tech.				
<b>ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>5 166 331 577,23</b>	<b>815 297 412,99</b>	<b>4 351 034 164,24</b>	<b>3 932 155 803,18</b>
<b>PART DE S. CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECH.</b>	<b>860 608 056,61</b>		<b>860 608 056,61</b>	<b>840 491 319,86</b>
Provisions pour primes non acquises	90 780 804,69		90 780 804,69	57 553 491,49
Provisions pour sinistres à payer	470 902 817,20		470 902 817,20	456 847 077,20
Provisions des assurances-vie	298 924 434,72		298 924 434,72	326 090 751,17
Autres provisions techniques				
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 431 039 155,59</b>	<b>775 566 762,88</b>	<b>2 655 472 392,71</b>	<b>2 601 106 809,54</b>
Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	113 224 393,93		113 224 393,93	165 322 965,60
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	2 241 599 920,79	740 529 975,69	1 501 069 945,10	1 375 368 971,04
Personnel débiteur	8 099 626,02		8 099 626,02	11 505 413,24
Etat débiteur	248 606 232,56		248 606 232,56	272 625 693,95
Comptes d'associés débiteurs				
Autres débiteurs	461 204 609,50	35 036 787,19	426 167 822,31	368 649 221,35
Comptes de régularisation-Actif	358 304 372,79		358 304 372,79	407 634 544,36
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés aux opérations d'assurance)</b>	<b>874 684 365,03</b>	<b>39 730 650,11</b>	<b>834 953 714,92</b>	<b>490 557 673,78</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (Elts circulants)</b>				
<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>213 466 365,18</b>		<b>213 466 365,18</b>	<b>304 798 306,37</b>
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TGR et C.C.P.	213 444 019,47		213 444 019,47	304 767 612,09
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	22 345,71		22 345,71	30 694,28
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 069 468 955,38</b>	<b>2 409 383 709,86</b>	<b>21 660 085 245,52</b>	<b>21 192 733 845,70</b>

### BILAN - PASSIF

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Passif	Exercice		Exercice précédent
	Brut	Net	Net
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>19 633 938 006,39</b>		<b>19 430 188 049,97</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 478 446 002,25</b>		<b>4 401 324 372,34</b>
Capital social ou fonds d'établissement	411 687 400,00		411 687 400,00
Actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé, dont versé	411 687 400,00		411 687 400,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 154 962 986,95		1 154 962 986,95
Ecarts de réévaluation	27 732 511,78		27 732 511,78
Réserve légale	41 597 414,48		41 597 414,48
Autres réserves	2 637 168 740,00		2 355 000 000,00
Report à nouveau (1)	4 669 099,13		4 591 051,59
Fonds social complémentaire			
Résultat nets en instance d'affectation (1)			
<b>Résultat net de l'exercice (1)</b>	<b>200 627 849,91</b>		<b>405 753 007,54</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES</b>			
Provisions réglementées			
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts pour fond d'établissement			
Autres dettes de financement			
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>15 155 492 004,14</b>		<b>15 028 863 677,63</b>
Provisions pour primes non acquises	859 338 270,38		841 593 405,85
Provisions pour sinistres à payer	7 473 936 432,75		7 629 348 957,28
Provisions des assurances-vie	5 715 128 463,30		5 593 219 984,89
Provisions pour fluctuations de sinistralité	894 188 989,53		772 074 801,53
Provisions pour aléas financiers			
Provisions techniques des contrats en unités de compte			
Provisions pour participation aux bénéfices	126 326 692,12		101 445 243,42
Provisions techniques sur placement	73 705 321,77		74 917 321,77
Autres provisions techniques	12 867 834,29		16 263 962,89
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF</b>			
Augmentation des créances immobilisées et des placements			
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques			
<b>PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>1 849 386 954,72</b>		<b>1 680 870 797,86</b>
<b>DETTES POUR ESPÈCES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES</b>	<b>310 839 131,32</b>		<b>252 796 343,47</b>
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	310 839 131,32		252 796 343,47
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>1 538 547 823,40</b>		<b>1 428 074 454,39</b>
Cessionnaires et comptes rattachés crédateurs	233 135 814,05		156 729 887,47
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés crédateurs	329 557 089,06		312 851 013,98
Personnel crédateur	31 674 116,92		44 158 636,76
Organismes sociaux crédateurs	12 611 209,47		13 038 041,95
Etat crédateur	124 267 788,36		234 948 040,85
Comptes d'associés crédateurs			
Autres créanciers	785 060 026,71		637 211 656,33
Comptes de régularisation-passif			
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)</b>			
<b>TRESORERIE - PASSIF</b>	<b>176 760 284,41</b>		<b>81 674 997,87</b>
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie			
Banques	176 760 284,41		81 674 997,87
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 660 085 245,52</b>		<b>21 192 733 845,70</b>

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

#### I - Compte Technique Assurances Vie

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Cessions	Net	Net
<b>1- PRIMES</b>	<b>818 669 026,52</b>	<b>21 217 140,54</b>	<b>797 451 885,98</b>	<b>1 078 578 624,71</b>
Primes émises	818 669 026,52	21 217 140,54	797 451 885,98	1 078 578 624,71
<b>2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	<b>618 927,17</b>		<b>618 927,17</b>	<b>512 390,00</b>
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	82 128,95		82 128,95	91 778,03
Reprises d'exploitation, transferts de charges	536 798,22		536 798,22	420 611,97
<b>3- PRESTATIONS ET FRAIS PAYES</b>	<b>870 421 936,97</b>	<b>2 519 683,47</b>	<b>867 902 253,50</b>	<b>1 099 538 261,10</b>
Prestations et frais payés	531 777 226,99	21 360 455,44	510 416 771,55	505 419 913,01
Variation des provisions pour sinistres à payer	166 704 425,87	8 325 544,48	158 378 881,39	13 788 039,01
Variation des provisions des assurances vie	121 908 478,41	-27 166 316,45	149 074 794,86	563 396 099,47
Var des prov pour fluctuations de sinistralité	25 150 357,00		25 150 357,00	14 899 313,96
Variation des provisions pour aléas financiers				
Variation des provisions techniques des Contrats en Unités de Comptes				
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	24 881 448,70		24 881 448,70	2 034 895,65
Variation des autres provisions techniques				
<b>4- CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	<b>119 079 986,16</b>		<b>119 079 986,16</b>	<b>129 168 806,80</b>
Charges d'acquisition des contrats	67 240 455,44		67 240 455,44	61 144 494,02
Achats consommés de matières et fournitures	2 712 995,79		2 712 995,79	6 404 428,79
Autres charges externes	10 391 336,10		10 391 336,10	19 514 147,86
Impôts et taxes	4 092 925,47		4 092 925,47	5 602 806,54
Charges de personnel	27 376 001,62		27 376 001,62	36 308 560,26
Autres charges d'exploitation	514 239,50		514 239,50	393 223,53
Dotations d'exploitation	6 752 032,24		6 752 032,24	-198 854,20
<b>5- PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE</b>	<b>296 528 618,77</b>		<b>296 528 618,77</b>	<b>238 713 671,42</b>
Revenus des placements	70 977 092,37		70 977 092,37	85 336 395,30
Gains de change				
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	1 484,41		1 484,41	1 480,35
Profits sur réalisation de placements	215 076 436,26		215 076 436,26	143 102 751,66
Ajust. de VARCUC (1)(plus-values non réalisées)				
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements	4 688 481,54		4 688 481,54	5 612 659,47
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	5 785 124,19		5 785 124,19	4 660 384,64
<b>6- CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE</b>	<b>77 519 028,57</b>		<b>77 519 028,57</b>	<b>42 966 411,11</b>
Charges d'intérêts				
Frais de gestion des placements	9 844 075,10		9 844 075,10	17 089 374,98
Pertes de change				
Amortissement des différences sur prix de remboursement	141 866,53		141 866,53	351 479,96
Pertes sur réalisation de placements	62 954 235,14		62 954 235,14	22 157 022,84
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
Ajust. de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)				
Autres charges de placements	180 000,00		180 000,00	231 099,96
Dotations sur placement	4 398 851,80		4 398 851,80	3 137 433,37
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>48 795 620,77</b>	<b>18 697 457,07</b>	<b>30 098 163,70</b>	<b>46 131 207,12</b>

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

#### II - Compte Technique Assurances Non-Vie

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2	Net 4
<b>1- PRIMES</b>	<b>4 289 539 431,31</b>	<b>444 148 869,98</b>	<b>3 845 390 561,33</b>	<b>4 031 017 373,81</b>
Primes émises	4 307 284 295,81	477 376 183,18	3 829 908 112,63	4 055

# COMMUNICATION FINANCIÈRE

## DE SAHAM ASSURANCE MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2020



### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

#### III - Compte Technique Assurances Vie & Non-Vie

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2	Net 4
<b>1 PRIMES</b>	<b>5 108 208 457,83</b>	<b>465 366 010,52</b>	<b>4 642 842 447,31</b>	<b>5 109 595 998,52</b>
• Primes émises	5 125 953 322,33	498 593 323,72	4 627 359 998,61	5 133 625 370,27
• Variation des provisions pour primes non acquises	± 17 744 864,50	33 227 313,20	-15 482 448,70	24 029 371,75
<b>2 PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	<b>74 755 821,53</b>		<b>74 755 821,53</b>	<b>98 210 169,00</b>
• Subventions d'exploitation	0,00		0,00	0,00
• Autres produits d'exploitation	28 814 718,98		28 814 718,98	82 153 519,80
• Reprises d'exploitation; transferts de charges	45 941 102,55		45 941 102,55	16 056 649,20
<b>3 PRESTATIONS ET FRAIS</b>	<b>3 632 733 442,52</b>	<b>119 727 134,97</b>	<b>3 513 006 307,55</b>	<b>4 111 703 687,87</b>
• Prestations et frais payés	3 522 637 980,54	132 837 711,42	3 389 800 269,12	3 003 225 320,08
• Variation des provisions pour sinistres à payer	± -155 412 524,53	14 055 740,00	-169 468 264,53	587 019 850,43
• Variation des provisions des assurances-vie	± 121 908 478,41	-27 166 316,45	149 074 794,86	563 396 099,47
• Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	± 122 114 188,00		122 114 188,00	-37 039 236,69
• Variation des provisions pour aléas financiers	± 0,00		0,00	0,00
• Variation des provisions techniques des contrats en U.C.	± 0,00		0,00	0,00
• Variation des provisions pour participation aux bénéficiaires	± 24 881 448,70		24 881 448,70	2 034 895,65
• Variation des autres provisions techniques	± -3 396 128,60	0,00	-3 396 128,60	-6 933 241,07
<b>4 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 235 292 501,42</b>		<b>1 235 292 501,42</b>	<b>1 225 116 440,40</b>
• Charges d'acquisition des contrats	565 132 307,85		565 132 307,85	544 089 018,17
• Achats consommés de matières et fournitures	49 996 917,21		49 996 917,21	67 400 080,51
• Autres charges externes	145 150 601,91		145 150 601,91	164 854 007,34
• Impôts et taxes	33 087 114,74		33 087 114,74	36 443 767,42
• Charges de personnel	242 133 843,60		242 133 843,60	253 037 199,16
• Autres charges d'exploitation	47 150 605,47		47 150 605,47	40 583 747,76
• Dotations d'exploitation	152 641 110,64		152 641 110,64	118 708 620,04
<b>5 PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE</b>	<b>729 734 010,51</b>		<b>729 734 010,51</b>	<b>907 845 741,33</b>
• Revenus des placements	278 405 608,25		278 405 608,25	336 758 954,20
• Gains de change	0,00		0,00	0,00
• Produits des diff. s/prix de remboursement à percevoir	2 990,26		2 990,26	2 960,70
• Profits sur réalisation de placements	393 806 052,66		393 806 052,66	544 446 485,39
• Ajustements de VARCUC (1) (+ values non réalisées)	0,00		0,00	0,00
• Profits provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00		0,00	0,00
• Intérêts et autres produits de placements	16 916 040,46		16 916 040,46	19 644 943,06
• Reprises sur charges de placements; trsferts de charges	40 603 318,88		40 603 318,88	6 992 397,98
<b>6 CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE</b>	<b>318 009 639,20</b>		<b>318 009 639,20</b>	<b>189 413 666,30</b>
• Charges d'intérêts	0,00		0,00	0,00
• Frais de gestion des placements	45 561 050,88		45 561 050,88	60 952 024,56
• Pertes de change	0,00		0,00	0,00
• Amortissement des différences s/prix de remboursement	3 552 588,24		3 552 588,24	3 947 999,98
• Pertes sur réalisation de placements	216 987 667,02		216 987 667,02	55 264 737,75
• Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés	0,00		0,00	0,00
• Ajustements de VARCUC (1) (- values non réalisées)	0,00		0,00	0,00
• Autres charges de placements	3 214 274,19		3 214 274,19	2 537 429,26
• Dotations sur placements	48 694 058,87		48 694 058,87	66 711 474,75
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE VIE+NON VIE (1+2-3-4+5-6)</b>	<b>726 662 706,73</b>	<b>345 638 875,55</b>	<b>381 023 831,18</b>	<b>589 418 114,28</b>

### ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

I - tableau de formation des résultats (T.F.R.)		Exercice	Exercice précédent
<b>1 Primes acquises</b>		<b>5,108,208,457.83</b>	<b>5,400,932,397.12</b>
1a Primes émises		5,125,953,322.33	5,422,390,920.55
1b Variation des provisions pour primes non acquises		17,744,864.50	21,458,523.43
2 Variation des provisions mathématiques		-345,365,509.01	367,866,376.14
3 Ajustement VARCUC			
<b>4 Charges des prestations</b>		<b>3,986,202,962.78</b>	<b>3,707,450,233.40</b>
4a Prestations et frais payés (hors rubrique 9)		3,522,637,980.54	3,216,674,656.09
4b Variation des provisions pour prestations et diverses		463,564,982.24	490,775,577.31
<b>A SOLDE DE SOUSCRIPTION "MARGE BRUTE"</b>		<b>1,467,371,004.06</b>	<b>1,325,615,787.58</b>
5 Charges d'acquisition		565,132,307.85	544,089,018.17
6 Autres charges techniques d'exploitation		670,160,193.57	681,027,421.78
8 Produits techniques d'exploitation		74,755,821.53	98,210,169.00
<b>B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>		<b>1,160,536,679.89</b>	<b>1,126,906,271.40</b>
<b>C MARGE D'EXPLOITATION</b>		<b>306,834,324.17</b>	<b>198,709,516.18</b>
9 Produits nets des placements (hors ajustement VARCUC)		411,724,371.31	718,432,075.03
9 Participations aux résultats et charges des intérêts crédités		-8,104,011.25	142,485,312.74
<b>D SOLDE FINANCIER</b>		<b>419,828,382.56</b>	<b>575,946,762.29</b>
<b>E RESULTAT TECHNIQUE BRUT</b>		<b>726,662,706.73</b>	<b>774,656,278.47</b>
10 Part des réassureurs dans les primes acquises		465,366,010.52	291,336,398.60
11 Part des réassureurs dans les prestations payées		132,837,711.42	213,449,336.01
12 Part des réassureurs dans les provisions		-13,110,576.45	-107,351,101.60
<b>F SOLDE DE REASSURANCE</b>		<b>-345,638,875.55</b>	<b>-185,238,164.19</b>
<b>G RESULTAT TECHNIQUE NET</b>		<b>381,023,831.18</b>	<b>589,418,114.28</b>
13 Résultat non technique courant		-125,897,676.60	-76,278,501.04
14 Résultat non technique non courant		-9,400,554.73	62,450,945.96
<b>H RESULTAT NON TECHNIQUE</b>		<b>-135,298,231.33</b>	<b>-13,827,555.08</b>
<b>I RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>245,725,599.85</b>	<b>575,590,559.20</b>
15 Impôts sur les sociétés		45,097,749.94	169,837,551.66
<b>J RESULTAT NET</b>		<b>200,627,849.91</b>	<b>405,753,007.54</b>
<b>16 MARGE D'EXPLOITATION NETTE DE REASSURANCE</b>		<b>-38,804,551.38</b>	<b>13,471,351.99</b>

II - Capacité d'autofinancement (C.A.F.) - Autofinancement		Exercice	Exercice précédent
1	Résultat net de l'exercice		
(+)	Bénéfice	200,627,849.91	405,753,007.54
(-)	Perte		
2 (+)	Dotations d'exploitation	58,701,967.62	46,595,493.68
3 (+)	Dotations sur placements	48,694,058.87	66,711,474.75
4 (+)	Dotations non techniques courantes	281,612,086.27	106,218,710.28
5 (+)	Dotations non techniques non courantes		
6 (-)	Reprises d'exploitation		
7 (-)	Reprises sur placements	40,603,318.88	6,992,397.98
8 (-)	Reprises non techniques courantes	112,505,917.37	
9 (-)	Reprises non techniques non courantes	40,000,000.00	
10 (-)	Profits provenant de la réévaluation		
11 (+)	Pertes provenant de la réévaluation		
12 (-)	Produits des cessions d'immobilisations		181,000.00
13 (+)	V.N.A. des immobilisations cédées		67,410.58
(=)	<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>396,526,726.42</b>	<b>618,172,698.85</b>
14 (-)	Distribution de bénéfices	123,506,220.00	164,674,960.00
(=)	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>273,020,506.42</b>	<b>453,497,738.85</b>

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.  
 (2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.  
 (3) Y compris les reprises sur subventions.

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

#### IV - Compte Non Technique

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Libellé	Opérations		Totaux de l'exercice	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
<b>1- PRODUITS NON TECHNIQUES courants</b>	<b>156 363 413,02</b>	<b>46 139,47</b>	<b>156 409 552,49</b>	<b>37 849 939,46</b>
Produits d'exploitation non techniques courants				
Intérêts et autres produits non techniques courants	43 857 495,65		43 857 495,65	37 789 577,63
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir				
Autres produits non techniques courants		46 139,47	46 139,47	60 361,83
Reprises non techniques, transferts de charges	112 505 917,37		112 505 917,37	
<b>2- CHARGES NON TECHNIQUES courantes</b>	<b>282 307 229,09</b>		<b>282 307 229,09</b>	<b>114 128 440,50</b>
Charges d'exploitation non techniques courantes				936 287,39
Charges financières non techniques courantes				5 369 315,08
Amortissement des différences sur prix de remboursement				2 462,24
Autres charges non techniques courantes	695 142,82		695 142,82	1 601 665,51
Dotations non techniques courantes	281 612 086,27		281 612 086,27	106 218 710,28
<b>Résultat non technique courant (1 - 2)</b>	<b>-125 943 816,07</b>	<b>46 139,47</b>	<b>-125 897 676,60</b>	<b>-76 278 501,04</b>
<b>3- PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS</b>	<b>42 088 691,86</b>		<b>42 088 691,86</b>	<b>82 667 389,67</b>
Produits des cessions d'immobilisations				181 000,00
Subventions d'équilibre				
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres produits non courants	2 088 691,86		2 088 691,86	82 486 389,67
Reprises non courantes, transferts de charges	40 000 000,00		40 000 000,00	
<b>4- CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES</b>		<b>51 489 246,59</b>	<b>51 489 246,59</b>	<b>20 216 443,71</b>
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				67 410,58
Subventions accordées				
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres charges non courantes		51 489 246,59	51 489 246,59	20 149 033,13
Dotations non courantes				
<b>Résultat non technique non courant (3 - 4)</b>	<b>42 088 691,86</b>	<b>-51 489 246,59</b>	<b>-9 400 554,73</b>	<b>62 450 945,96</b>
<b>RÉSULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-83 855 124,21</b>	<b>-51 443 107,12</b>	<b>-135 298 231,33</b>	<b>-13 827 555,08</b>

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

#### V - Récapitulation

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

LIBELLE	Exercice	Exercice précédent
I- RESULTAT TECHNIQUE VIE	30 098 163,70	46 131 207,12
II- RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	350 925 667,48	543 286 907,16
III- RESULTAT NON TECHNIQUE	-135 298 231,33	-13 827 555,08
IV- RESULTAT AVANT IMPOTS	245 725 599,85	575 590 559,20
V- IMPOTS SUR LES RESULTATS	45 097 749,94	169 837 551,66
<b>VI- RESULTAT NET</b>	<b>200 627 849,91</b>	<b>405 753 007,54</b>
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	1 094 599 431,92	1 317 804 686,13
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE	4 352 732 847,43	4 797 847 222,72
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	198 498 244,35	120 517 329,13
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 645 830 523,71</b>	<b>6 236 169 237,98</b>
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	1 064 501 268,23	1 271 673 479,01
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON-VIE	4 001 807 179,95	4 254 560 315,56
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	333 796 475,68	134 344 884,21
IMPOTS SUR LES RESULTATS	45 097 749,94	169 837 551,66
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 445 202 673,80</b>	<b>5 830 416 230,44</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>200 627 849,91</b>	<b>405 753 007,54</b>

### TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

#### I - Synthèse des masses du bilan

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Masses	Exercice 2019	Exercice 2018	Variations a - b	
			Emplois c	Ressources d
1 Financement Permanent (moins rubrique 16)	4 478 446 002,25	4 401 324 372,34		77 121 629,91
2 Moins actif immobilisé (moins rubrique 26)	2 302 724 941,27	2 374 005 746,47		71 280 805,20
<b>3 = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1 - 2)</b> (A)	<b>2 175 721 060,98</b>	<b>2 027 318 625,87</b>		<b>148 402 435,11</b>
4 Provisions techniques nettes de cessions (16 - 32)	14 294 883 947,53	14 188 372 357,70		106 511 589,83
5 Placements moins dépôts des réassureurs (26 - 42)	14 482 020 643,50	14 328 977 646,20	153 042 997,30	
<b>6 = BESOIN EN COUVERTURE (4 - 5)</b> (B)	<b>-187 136 695,97</b>	<b>-140 605 288,50</b>		<b>46 531 407,47</b>
7 Actif circulant (moins rubrique 32)	3 490 426 107,63	3 091 664 483,32	398 761 624,31	
8 Passif circulant (moins rubrique 42)	1 538 547 823,40	1 428 074 454,39		110 473 369,01
<b>9 = BESOIN DE FINANCEMENT (7 - 8)</b> (C)	<b>1 951 878 284,23</b>	<b>1 663 590 </b>		

# COMMUNICATION FINANCIÈRE

## DE SAHAM ASSURANCE MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2020



### ÉTAT DES DÉROGATIONS

Au : 31/12/2020

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation Financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

### TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice du : 01/01/2020 au 31/12/2020

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Identifiant Fiscal	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice 9
							Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	9	
<b>I - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>										
CASAPLAZZA	Immobilier	14495809	24 376 500	100,00%	83 000,00	83 000,00	31/12/2020	22 495 411,52	-87 442,00	-
SAHAM ASSET MANAGEMENT	Finances	40427592	5 000 000	99,99%	4 999 600,00	4 999 600,00	31/12/2020	7 132 676,85	4 253 598,05	2 700 000,00
DAYAM	Investissement	40182776	1 000 000	100,00%	999 200,00	-	31/12/2020	-11 262 197,13	-555 061,19	-
JADIS SAS	Immobilier	40169334	8 205 400	90,25%	7 405 400,00	6 901 760,00	31/12/2020	7 009 473,82	-31 156,80	-
DARIF	Investissement	1105111	50 000 000	44,52%	22 261 900,00	12 577 973,50	31/12/2019	28 249 023,00	-1 364 302,00	-
PARTENARIAT CAPITAL MAROC	Investissement	40394259	47 000 000	100,00%	46 999 600,00	32 499 600,00	31/12/2020	42 861 898,75	-1 100 756,74	-
LUXOR	Hôtelier	1031892	92 667 000	100,00%	64 500 000,00	64 500 000,00	31/12/2020	66 891 744,06	-27 228 870,21	-
SAHAM HOTEL	Hôtelier	40175297	121 237 600	13,20%	223 973 300,00	11 001 786,29	31/12/2020	11 019 308,04	-110 218 269,34	-
STOKVIS	DISTRIBUTION	1620634	91 951 500	33,21%	107 020,90	107 020,90	31/12/2019	298 388 606,90	3 738 650,90	-
XPANSION 2	Investissement	36 769 211	6,00%	19 968 119,68	19 968 119,68	31/12/2019	35 837 172,71	-932 038,76	66 524,00	
<b>II - PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCES</b>										
CASAPLAZZA	Immobilier	14495809	24 376 500	100,00%	24 276 500,00	24 276 500,00	31/12/2020	22 495 411,52	-87 442,00	-
SMAEX	ASSURANCES	1003169	50 000 000	2,00%	750 000,00	750 000,00	31/12/2019	133 851 302,00	4 994 754,00	-
CAT	ASSURANCES	1085427	162 656 000	16,16%	26 290 600,00	26 290 600,00	31/12/2019	641 809 990,00	266 464 939,00	12 921 829,90
WAFASSURANCE	ASSURANCES	350 000 000	0,59%	76 234 156,99	76 234 156,99	31/12/2019	5 554 610 912,00	649 458 534,00	2 477 880,00	
SAHAM ASSISTANCE	ASSURANCES	1030998	50 000 000	25,00%	100 000 000,00	100 000 000,00	31/12/2019	230 717 937,89	47 156 152,18	3 525 000,00
STOKVIS	DISTRIBUTION	1620634	91 951 500	33,21%	47 107 865,22	36 477 680,48	31/12/2019	-102 735 722,00	-8 518 544,00	-
AFRICA-RE-ACT	ASSURANCES	2740831911	0,20%	3 746 796,45	3 746 796,45	31/12/2018	6 902 555 777,00	185 646 773,01	-	
SAHAM HOTEL	Hôtelier	40175297	16 000 000,00	100,00%	16 000 000,00	-	31/12/2019	-102 735 722,00	-8 518 544,00	-
PARTICIPATION (KHALLAD)	Energies	33623743	131 514 000	100,00%	131 513 500,00	131 513 500,00	31/12/2020	130 783 608,73	-9 733,09	-
<b>TOTAL</b>					<b>817 216 539,24</b>	<b>551 928 094,29</b>				<b>21 691 233,90</b>

### TABLEAU DES PROVISIONS

#### I- Provisions techniques

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

LIBELLE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquises	841 593 405,85	57 553 491,49	784 039 914,36	17744864,47	33 227 313,20	-15 482 448,73	859 338 270,32	90 780 804,69	768 557 465,63
Provisions pour sinistres à payer	7 629 348 957,28	456 847 077,20	7 172 501 880,08	-155412524,53	14 055 740,00	-169 468 264,53	7 473 936 432,75	470 902 817,20	7 003 033 615,55
Provisions des assurances-vie	5 593 219 984,89	326 090 751,17	5 267 129 233,72	121908478,41	-27 166 316,45	149 074 794,86	5 715 128 463,30	298 924 434,72	5 416 204 028,58
Provisions pour fluctuations de sinistralité	772 074 801,53		772 074 801,53	122114188		122 114 188,00	894 188 989,53		894 188 989,53
Provisions pour aléas financiers									
Provisions des contrats en U.C.									
Provisions pour participation aux bénéfices	101 445 243,42		101 445 243,42	24881448,7		24 881 448,70	126 326 692,12		126 326 692,12
Provisions techniques sur placements	74 917 321,77		74 917 321,77	-1212000		-1 212 000,00	73 705 321,77		73 705 321,77
Autres Provisions techniques	16 263 962,89		16 263 962,89	-3396128,6		-3 396 128,60	12 867 834,29		12 867 834,29
<b>TOTAL</b>	<b>15 028 863 677,63</b>	<b>840 491 319,86</b>	<b>14 188 372 357,77</b>	<b>12 662 832,65</b>	<b>20 116 736,75</b>	<b>106 511 589,70</b>	<b>15 155 492 004,08</b>	<b>860 608 056,61</b>	<b>14 294 883 947,47</b>

#### II- Autres provisions

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Nature	Montant début de l'exercice	Dotations			Reprises			montant fin d'exercice
		d'exploitation technique	sur placements	non techniques	d'exploitation technique	sur placements	non techniques	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	426 624 412,87		5 567 594,25	273 282 867,28		14 390 604,85	112 505 917,37	578 578 352,18
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>426 624 412,87</b>		<b>5 567 594,25</b>	<b>273 282 867,28</b>		<b>14 390 604,85</b>	<b>112 505 917,37</b>	<b>578 578 352,18</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	752 775 314,76	93 939 143,02	12 291 671,42	7 808 082,32	45 734 953,93	5 781 844,60		815 297 412,99
5. Autres provisions pour risques et charges								
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>752 775 314,76</b>	<b>93 939 143,02</b>	<b>12 291 671,42</b>	<b>7 808 082,32</b>	<b>45 734 953,93</b>	<b>5 781 844,60</b>		<b>815 297 412,99</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>1 179 399 727,63</b>	<b>93 939 143,02</b>	<b>17 859 265,67</b>	<b>281 090 949,60</b>	<b>45 734 953,93</b>	<b>20 172 449,45</b>	<b>112 505 917,37</b>	<b>1 393 875 765,17</b>

### TABLEAU DES CRÉANCES

Au : 31/12/2020

Créances	Total	Analyse par échéance			Autres analyses		
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants représentés par des effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>							
<b>• Immobilisations financières</b>							
- Prêts immobilisés	94 278 019,43		89 869 209,61	4 408 809,82			
- Autres créances financières	396 057 024,93		316 326 857,44	79 730 167,49			
<b>• Placements affectés aux opérations d'assurance</b>							
- Obligations et bons et Titres non négociables	991 574 710,29		984 216 852,79	7 357 857,50		272 216 000,00	719 358 710,29
- Prêts et effets assimilés	7 940 375,52		7 940 375,52				
- Créances pour dépôts auprès des cédantes							
<b>Sous-total</b>	<b>1 489 850 130,17</b>		<b>1 398 353 295,36</b>	<b>91 496 834,81</b>		<b>272 216 000,00</b>	<b>719 358 710,29</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>							
- Parts de réassureurs dans les provisions techniques	860 608 056,61		603 745 933,95	256 862 122,66			
- Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	113 224 393,93		61 125 822,62	52 098 571,31			
- Assurés, Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	2 241 599 920,79		883 185 177,60	1 358 414 743,18			
- Personnel	8 099 626,02		8 099 626,02				
- Etat	248 606 232,56		104 388 896,53	144 217 336,03		248 606 232,56	
- Comptes d'associés							
- Autres débiteurs	461 204 609,50		426 622 768,77	34 581 840,73			
- Compte de régularisation-actif	358 304 372,79		257 324 179,98	100 980 192,81			
<b>Sous-total</b>	<b>4 291 647 212,20</b>		<b>2 336 392 779,46</b>	<b>1 955 254 432,73</b>		<b>248 606 232,56</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 781 497 342,37</b>		<b>3 734 746 074,82</b>	<b>2 046 751 267,54</b>		<b>520 822 232,56</b>	<b>719 358 710,29</b>

### Un résultat net en baisse par rapport à 2019

La compagnie a réalisé un résultat net de 201 MDH en 2020, contre 406 MDH en 2019. Ce résultat a été impacté par la contreperformance des marchés financiers ainsi que par la suspension ou la baisse des versements de dividendes.

### ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Au : 31/12/2020


Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation Financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

### TABLEAU DES PLACEMENTS AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Exercice du : 01/01/2020 au 31/12/2020

Éléments de l'actif	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation (1)	Plus ou moins valeur latente
• Terrains (2311, 2312, 2316, 2611)	716 559 066,08	716 559 066,08	735 609 976,00	19 050 909,92
• Constructions (2313, 2321, 2323, 2325, 2327, 2612)	792 035 567,02	422 500 592,27	803 744 050,00	381 243 457,73
• Parts et actions de sociétés immobilières (2613)	2 106 720 277,86	2 106 720 277,86	1 811 416 000,00	-295 304 277,86
• Autres placements immobiliers (2318, 2328, 2618)				
• Placements immobiliers en cours (2392, 2619)	52 693 605,40	52 693 605,40	61 344 000,00	8 650 394,60
<b>TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>3 668 008 516,36</b>	<b>3 298 473 541,61</b>	<b>3 412 114 026,00</b>	<b>113 640 484,39</b>
• Obligations de l'Etat (26211, 26221)	91 098 988,89	89 684 844,50	93 420 936,59	3 736 092,09
• Bons du Trésor (26213, 26223)				
• Obligations garanties par l'Etat (26215, 26225)	178 500 000,00	175 729 115,53	183 049 640,67	7 320 525,14
• Titres hypothécaires (2623) (Obligations)				
• Titres de créances négociables (2624)	7 000 000,00	7 000 000,00	7 015 000,00	15 000,00
• Autres obligations et bons (26218, 26228, 2481, 3504, 3506, 3508)	717 575 721,40	706 436 677,03	735 865 422,73	29 428 745,70
<b>TOTAL OBLIGATIONS, BONS &amp; TITRES DE CRÉANCES NEGOCIABLES</b>	<b>994 174 710,29</b>	<b>978 850 637,07</b>	<b>1 019 351 000,00</b>	<b>40 500 362,93</b>
• Titres de participation (2510, 2631)	792 940 059,23	527 651 594,28	609 668 590,00	82 016 995,72
• Actions cotées (2632)	3 548 404 374,45	3 511 346 799,20	3 703 418 000,00	192 071 200,80
• OPCVM Obligations (2634)	4 115 330 805,54	4 115 330 805,54	4 164 963 000,00	49 632 194,46
• OPCVM Actions (2635)	460 982 942,33	460 982 942,33	450 566 000,00	-10 416 942,33
• OPCVM Divers (2636) destinés aux FPC en Titrisation	27 015 458,37	27 015 458,37	29 692 000,00	2 676 541,63
• Autres Actions et Parts Sociales (2633, 2638, 3501)	1 276 636 745,61	1 123 802 048,26	1 146 682 526,29	22 880 478,03
<b>TOTAL ACTIONS ET TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>10 221 310 385,53</b>	<b>9 766 129 647,98</b>	<b>10 104 990 116,29</b>	<b>338 860 468,31</b>
• Prêts en première hypothèque (2641),(2411)	259 296,67			

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE du 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**



**COOPERS AUDIT**

23 Avenue Hassan II  
28 100 Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de la société  
**SAHAM ASSURANCE S.A.**  
216, Bd Zerkouni  
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

**Audit des états de synthèse**

**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 9 mai 2019, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Saham Assurance S.A. qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 4.478.446.002,25 dont un bénéfice net de MAD 200.627.849,91. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.


Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Saham Assurance S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.


**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.




**COOPERS AUDIT**

Questions clés identifiées	Notre réponse
<b>Évaluation des provisions pour sinistres en assurance Non Vie :</b>	
Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie, figurant au bilan pour un montant de MMAD 6 368, représentent un poste significatif du passif de la compagnie.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions pour sinistres à payer Non-Vie, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a comporté les travaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de contrôle interne lié à la gestion des sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés ;</li> <li>Nous avons testé la fiabilité des états produits par la compagnie en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;</li> <li>Nous avons revu la pertinence des méthodes statistiques utilisés ainsi que des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable, et des pratiques de marché ;</li> <li>Nous avons recalculé les provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche par le régulateur et nous avons confronté nos résultats aux calculs de la compagnie ;</li> <li>Nous avons examiné le rapport établi par l'actuaire externe sur le test de suffisance des passifs (Liability Adequacy Test) conformément à la norme IFRS 4 et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ;</li> <li>Nous avons réalisé des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice ;</li> <li>Nous avons analysé la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la compagnie.</li> </ul>
Elles correspondent aux prestations survenues non payées, et intègrent également une estimation des prestations non connues ou tardives (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaires ou actuarielles le cas échéant.	
En effet, ces provisions sont régies par un ensemble de dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluations inhérentes à chaque branche tel que l'utilisation de l'évaluation maximale résultant de la méthode de la cadence des règlements, de l'estimation au coût moyen des dossiers clôturés et de l'estimation dossier par dossier augmenté des IBNR.	
Cette estimation des provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projection de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles comme précité, et elle requiert notamment l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèse à retenir dans l'estimation du coût des sinistres ouverts.	
Compte tenu du poids relatif des provisions techniques des contrats d'assurance Non Vie dans le bilan de la compagnie, et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.	



**COOPERS AUDIT**

Questions clés identifiées	Notre réponse
<b>Évaluation des provisions pour sinistres en assurance Vie :</b>	
Le montant des provisions techniques Vie s'élève à MMAD 6 293 au 31 décembre 2020 dont MMAD 5.791 au titre des contrats d'épargne et capitalisation et MMAD 502 au titre des contrats décès.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions techniques Vie, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a comporté les travaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif aux processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et testé l'efficacité des contrôles clés que nous avons jugés clés pour notre audit ;</li> <li>Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ;</li> <li>Nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ;</li> <li>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la compagnie aux normes comptables et réglementaires en vigueur ;</li> <li>Nous avons testé par sondage et selon notre évaluation du risque, le calcul des réserves mathématiques ;</li> <li>Nous avons examiné le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ;</li> <li>Nous avons effectué des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative.</li> </ul>
Ces provisions mathématiques, représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés. Elles sont régies par un ensemble de dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluations inhérentes à chaque branche.	
Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2020 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.	



**COOPERS AUDIT**

Questions clés identifiées	Notre réponse
<b>Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers :</b>	
Les valeurs nettes comptables à l'actif de votre bilan des titres des actions non cotées et placements immobiliers affectés aux opérations d'assurance s'élèvent respectivement à MMAD 514 et MMAD 3.275 au 31 décembre 2020.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons évalué et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation ;</li> <li>Nous avons apprécié les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ;</li> <li>Nous avons apprécié la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ;</li> <li>Nous avons procédé au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ;</li> <li>Nous avons analysé la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ;</li> <li>Nous avons vérifié le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.</li> </ul>
Ces placements sont régis par un ensemble de dispositions réglementaires portant notamment sur les règles de leur évaluation. Ainsi, ces placements doivent être évalués à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.	
Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.	
L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	


**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE du 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

 **COOPERS AUDIT**

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

5

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 relative à la Société Anonyme, telle que modifiée et complétée par les lois 20-19, 20-05 et 78-12, nous vous informons que la société Saham Assurance S.A. a procédé au cours de l'exercice 2020 à l'acquisition de 100% de la société Luxor S.A pour un montant de MMAD 64.5.

Casablanca, le 29 mars 2021

**Les Commissaires aux Comptes**

**ERNST & YOUNG**  
  
37, Boulevard Mohammed VI, Casablanca  
Tél: (212) 21 21 11 00 - Fax: (212) 21 21 11 01  
**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**COOPERS AUDIT MAROC S.A**  
**COOPERS AUDIT MAROC**  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34  
**Abdelaziz ALMECHATT**  
Associé

6





### Lecture des agrégats majeurs

A fin décembre 2020, SAHAM Assurance a réalisé un chiffre d'affaires de 5 209 MDH, en baisse de -5.9 % par rapport à fin 2019, impacté principalement par la baisse de l'activité vie. En effet, l'activité vie enregistre un recul de - 29.8 % pour un montant de -348 MDH, sous l'effet de la baisse de la collecte épargne. Le chiffre d'affaires non vie présente une légère hausse de +0,5 % pour un montant de +20 MDH.

### Résultat net part du Groupe :

Le résultat net part du groupe a enregistré une diminution de -55.6% passant de 446.6 MMAD au 31 décembre 2019 à 198.2 MMAD au 31 décembre 2020. Cette baisse est principalement due à la variation négative de la juste valeur des actifs de la Compagnie suite à l'application des normes IFRS 9 et IAS 40. Ce recul provient de la chute des cours de bourse pour les valeurs cotées ainsi que de la revalorisation des actifs immobiliers.

### Consolidation des fonds propres :

Renforcement des fonds propres et réalisation d'un résultat net part du groupe de l'ordre de 198.2 MDH.

## EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

#### 1.1 Informations générales et faits marquants de l'exercice 2020

##### 1.1.1 Informations générales

- Compagnie marocaine d'assurance et filiale de SANLAM Group, la société SAHAM Assurance est cotée sur le marché principal de la bourse de Casablanca depuis 2010,
- Le siège social de la société SAHAM Assurance est situé au 216, bd Mohamed ZERKTOUNI 20000 Casablanca.

##### 1.1.2 Faits marquants de l'exercice

- Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 23 Février 2021.

#### 1.2 Principes de préparation des comptes consolidés

Les sociétés du groupe SAHAM Assurance sont consolidées sur la base des états de synthèse arrêtés au 31 Décembre 2020.

##### 1.2.1 Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés au 31 Décembre 2020 et au 31 Décembre 2019

En application des dispositions de la circulaire n°06/05 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux AMMC relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne, les états financiers consolidés de SAHAM Assurance au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS ( International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB ( International Accounting Standards Board) applicables au 31 décembre 2014 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne (UE). Pour les besoins de comparaison, les états financiers 2020 reprennent les éléments de 2019.

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1er janvier 2013, ont été appliqués.

##### 1.2.2 Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés de SAHAM Assurance ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées dans l'UE (Union européenne) et obligatoires au 31 décembre 2014 et qui ne présentent, dans les états financiers présentés, aucune différence avec les normes comptables publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

#### 1.3 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de SAHAM Assurance et de ses filiales significatives. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles SAHAM Assurance, a directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin de pouvoir tirer des avantages de ces activités (« contrôle »).

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse trois des quatre seuils suivants :

- Total actif : 0,5 %
- Capitaux propres : 0,5 %
- Résultat : 1 %
- Chiffre d'affaires : 0,5 %

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère subjectif lié à la notion d'investissement stratégique ou non pour SAHAM Assurance. De ce fait, même si une société ne dépasse pas trois des quatre seuils de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les sociétés sur lesquelles SAHAM Assurance exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou une influence notable sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées quand SAHAM Assurance a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle SAHAM Assurance en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Lorsque la date de clôture des états financiers des filiales est différente de la date de clôture de la société mère, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. La différence entre les dates ne doit pas être supérieure à trois mois.

#### 1.4 Règles et méthodes d'évaluation

##### 1.4.1 Contrats émis par la compagnie

###### 1.4.1.1 Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par SAHAM Assurance :

- Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4 ;
- Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IFRS 9.

##### a) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 1.4.1.2.d).

##### (b) Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers.

Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 1.4.1.3

###### 1.4.1.2. Classification et mode de comptabilisation

##### (a) Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

##### (b) Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations. Les charges des prestations des contrats d'assurance Vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- L'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire ;
- Les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations ;
- L'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux bénéfices et la variation des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques.

##### (c) Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances

Les provisions techniques relatives aux contrats d'assurance sont calculées conformément aux exigences réglementaires.

###### Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées au prorata temporis.

###### Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent également un chargement pour frais de gestion.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

### Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

### Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « Provisions techniques Vie ».

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- La provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- La provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion Actif/Passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. SAHAM Assurance n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

### Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dit participatifs, SAHAM Assurance a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur.

La participation aux bénéfices différée qui résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années. Il convient toutefois de noter que cette estimation s'applique exclusivement aux plus et moins-values latentes afférentes à des actifs en représentation de provisions techniques relatives à des contrats incluant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire.

### Autres provisions techniques

- Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

- Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

### (d) Test des suffisances des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées.

Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat. Ce test est effectué une fois par an et au niveau de chaque entité consolidée selon la méthode de Best Estimate.

#### 1.4.1.3 Evaluation des contrats financiers relevant de la norme IFRS 9

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés au résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par SAHAM Assurance sur les bénéfices résultant de la gestion des placements et amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

#### 1.4.1.4 Opérations de réassurance

##### (a) Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traités sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 1.4.1.1. Classification et mode de comptabilisation. En l'absence d'informations

suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

##### (b) Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.4.1.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

#### 1.4.2 Classification et évaluation des instruments financiers sous IFRS 9

Pour rappel, l'IASB a publié des amendements autorisant les compagnies d'assurances soumises à l'application de l'IFRS 17, de reporter l'adoption de l'IFRS 9 jusqu'en 2021, concomitamment avec l'IFRS 17. Toutefois, le groupe Saham Assurance Maroc a choisi l'application de la norme IFRS 9 dans ses comptes consolidés à compter du 1er Janvier 2019.

La norme IFRS 9 permet une première application de manière rétrospective, sans retraitement de la période comparative par dérogation aux principes de la norme IAS 8. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de retraiter les comptes de l'exercice 2018.

Le groupe Saham Assurance Maroc a opté pour cette application. Ce qui conduit à présenter le bilan d'ouverture au 01/01/2019 comme si la norme IFRS 9 avait toujours été appliquée.

#### Rappel du contexte :

La norme IFRS 9 porte sur les instruments financiers et vient remplacer la norme IAS 39. La norme IFRS 9 introduit :

- un nouveau modèle de classification et d'évaluation des instruments financiers,
- un nouveau modèle de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une comptabilité de couverture simplifiée et alignée sur la gestion des risques des entités.
- La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classification des passifs financiers par comparaison à IAS 39.

#### Classification et évaluation des actifs financiers :

L'IFRS 9 introduit une approche unique de classification pour tous les actifs financiers, soit au coût amorti, soit à la juste valeur. Deux critères doivent être considérés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés et évalués :

- Le business model de l'entité pour la gestion des actifs financiers,
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier « Test SPPI ».

Ainsi, trois modèles économiques sont distingués selon l'objectif de détention des actifs financiers :

- **HTC – Held to collect** : détention uniquement pour encaisser des flux de trésorerie contractuels,
- **HTC&S – Held to collect & sale** : détention pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers,
- **Autres / HFS – Held for sale** : détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du modèle de classification de la norme IFRS 9 et des options retenues par le Groupe :

Instruments financiers	Classification		Valorisation		Dépréciation sous IFRS9
	Ancien modèle (IAS 39)	Nouveau modèle (IFRS 9)	Ancien modèle (IAS 39)	Nouveau modèle (IFRS 9)	
Obligations et autres titres à revenu fixe	Actifs détenus jusqu'à échéance (HTM)	Actifs financiers détenus pour encaisser des flux de trésorerie contractuels (HTC)	Coût amorti	Coût amorti*	OUI
Actions cotées et non cotées et autres titres à revenu variable	Actifs disponibles à la vente (AFS)	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par OCI recyclable	Juste valeur par résultat	NON
Fonds de placement- OPCVM	Actifs disponibles à la vente (AFS)	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par OCI recyclable	Juste valeur par résultat	NON
Titres détenus pour des fins de transaction	Actifs de transaction	Détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	NON

\* Sauf pour les actifs dont le test SPPI est non satisfaisant, ils sont valorisés à la juste valeur par résultat.

La juste valeur d'un actif est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente de cet actif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les modèles de valorisation à la JV restent ainsi identiques à ceux sous IAS 39.

La classification de la juste valeur par niveau hiérarchique est ventilée sur trois niveaux :

- Niveau 1 : Evaluation sur la base d'un prix de marché
- Niveau 2 : Evaluation sur la base d'un modèle mathématique ou transaction comparable
- Niveau 3 : Evaluation interne

En milliers de dirhams

Instruments financiers	31/12/2020				31/12/2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions cotées et titres assimilés - JV par résultat	3 835 535			3 835 535	4 245 482			4 245 482
Actions non cotées et titres assimilés- JV par résultat		688 385		688 385		656 441		656 441
Obligations du secteur privé - JV par résultat	55729			55 729	50 367			50 367
Bons du trésor - JV par résultat				-	73 846			73 846
Fonds de placements - JV par résultat	6 331 447			6 331 447	5 988 678			5 988 678
<b>Total actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>10 222 711</b>	<b>688 385</b>		<b>10 911 096</b>	<b>10 358 373</b>	<b>656 441</b>		<b>11 014 814</b>

#### Dépréciation des actifs financiers et des créances douteuses :

La phase 2 de la norme IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation qui se base sur l'estimation des « Pertes attendues », en intégrant des données prospectives afin d'apprécier les probabilités de défaut.

Une matrice de provision basée sur les taux de défaillance observés dans le passé et ajustée pour prendre en compte les informations prospectives est utilisée pour évaluer le montant des pertes attendues sur créances.

Les primes contentieuses et les créances individuellement significatives sont analysées au cas par cas.

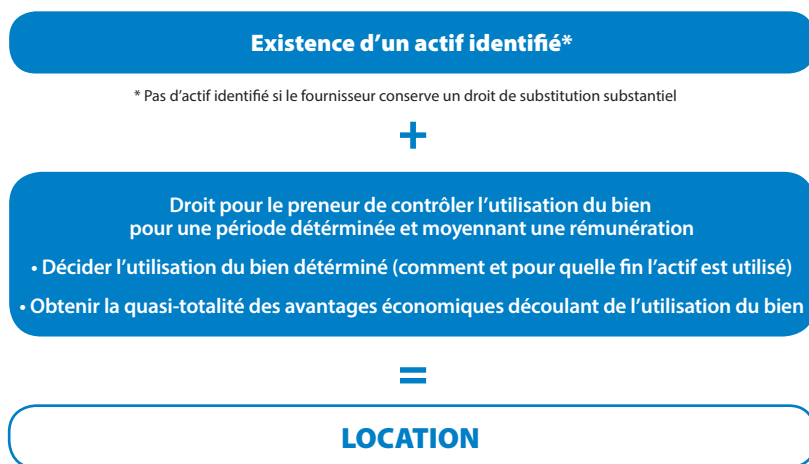
### Application au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 :

Les nouvelles dispositions relatives à la phase 2 dépréciations sont appliquées selon la méthode rétrospective. Par conséquent les impacts IFRS 9 chez le groupe Saham Assurance Maroc au 01/01/2019 ont été comptabilisés en contrepartie des réserves.

### 1.4.3 Contrats de location

La norme IFRS 16 - Contrats de locations, publiée le 13 Janvier 2016, remplace la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 & 27. La date d'application de la norme IFRS 16 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Application anticipée autorisée pour s'aligner avec la date d'application de la norme IFRS 15.

Selon l'IFRS 16, il y a un contrat de location lorsque le bailleur ne garde plus un droit de substitution substantiel d'une part et d'autre part, le preneur acquiert le droit de contrôler l'utilisation de l'actif pendant une période donnée en échange d'une contrepartie :



Les composantes locatives et non locatives sont comptabilisées séparément :

- La norme IFRS 16 s'applique à la composante locative
- D'autres normes s'appliquent à la composante non locative

Les preneurs peuvent faire le choix par catégorie de bien sous-jacent de comptabiliser les composantes locatives et non locatives en tant que contrat de location. En pratique, le groupe n'applique pas cette mesure de simplification.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

### Méthode de transition :

SAHAM Assurance Maroc a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée pour laquelle le droit d'utilisation est la valeur comptable considérant comme si la norme avait été appliquée depuis la date de commencement et les paiements de location à l'ouverture étant actualisés en utilisant la date d'emprunt supplémentaire du preneur à la date de la première application (1<sup>er</sup> Janvier 2019).

Par conséquent, l'impact FTA de la norme IFRS 16 est comptabilisé en capitaux propres.

SAHAM Assurance Maroc a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

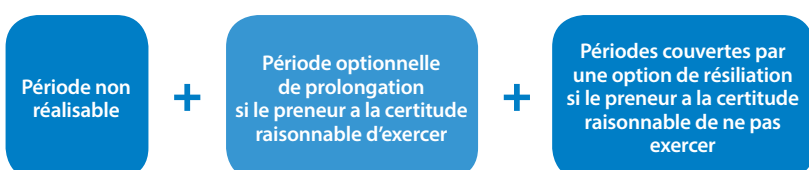
- Contrat de location relatif à des biens de faible valeur.
- Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

### Comptabilité du preneur : Comptabilisation, évaluation et présentation

Étapes	Description
Comptabilisation et évaluation initiale	Initialement comptabilisation d'un droit d'utilisation de l'actif et d'un passif de location à la valeur actualisée des paiements de loyers. L'actif de droit d'utilisation est ajusté des préparations de loyers, avantages reçus, coûts directs initiaux engagés par le preneur, estimations des coûts de restauration, d'enlèvement et de démantèlement
Évaluation ultérieure du droit d'utilisation et du passif de location	Le droit d'utilisation de l'actif est amorti conformément à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles. Le preneur augmente le passif lié au contrat de location afin de refléter les intérêts et réduire le passif des paiements de loyers effectués
Présentation du droit d'utilisation dans les états financiers	Séparément des autres actifs (non pris en location), ou avec les actifs sous-jacents correspondants en détaillant en annexe les postes contenant les actifs de droit d'utilisation. Charges d'amortissement en frais généraux
Présentation du passif de location dans les états financiers	Séparément des autres passifs, ou avec ces autres passifs et communication en annexe des postes contenant les passifs de location. Charges d'intérêts en Produit Net Bancaire

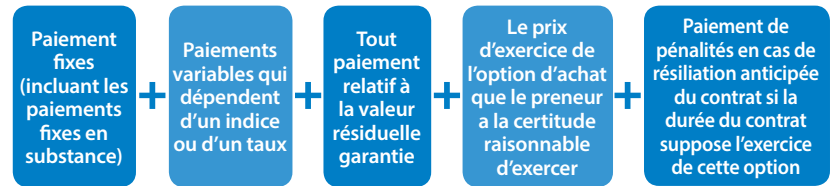
### Durée du contrat de location :

En ce qui concerne la durée de location, elle est synthétisée comme suit :



### Passif de location :

Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée de :



L'évaluation ultérieure du passif de location correspond aux situations nécessitant une réévaluation du contrat ainsi que leur impact :

- Changement dans l'évaluation initiale de la durée de la location ou des options d'achat/résiliation :
  - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
  - Révision du taux d'actualisation
- Changements dans les indices ou les taux affectant les paiements :
  - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
  - Taux d'actualisation inchangé

### 1.4.4 Immeubles de placement :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

### Valorisation :

- Le modèle de la juste valeur : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont réévalués à la fin de chaque période de reporting. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles se produisent. « La juste valeur est le prix auquel le bien pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans une transaction sans lien de dépendance, sans déduction des coûts de transaction (voir IFRS 13) ».
- Le modèle du coût : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. La juste valeur est indiquée en annexe. Les gains et pertes sur cession sont comptabilisés en résultat.

N.B. : Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

### Option retenues :

Le groupe SAHAM assurance Maroc a procédé au changement de la méthode de valorisation de ses immeubles de placement, en passant du modèle du coût au modèle de la juste valeur en 2019.

### 1.4.5 IFRIC 23 :

La présente interprétation apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer les dispositions de l'IAS 12 en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux.

L'entité doit alors comptabiliser et évaluer l'actif ou le passif d'impôt exigible ou différé en appliquant les dispositions de IAS 12, en fonction du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des bases fiscales, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôts non utilisés et des taux d'impôt déterminés selon la présente interprétation.



# COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS

## SAHAM ASSURANCE AU 31 DÉCEMBRE 2020

### NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

#### Information sectorielle par secteur d'activité

En milliers de dirhams

	31/12/2020				31/12/2019			
	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	5 125 954	108 079	-25 412	5 208 621	5 422 392	141 187	-27 186	5 536 393
Résultat d'exploitation	163 318	-55 470	80 758	188 606	715 024	30 049	-137 400	607 673
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises		6 776		6 776		12 038		12 038
Charge ou produit d'is	-18 384	-16 851	36 847	1 612	-223 141	-6 061	55 383	-173 819
Résultat net	144 574	-93 581	147 173	198 166	491 399	6 289	-51 117	446 571
Capitaux propres	3 818 451	1 882 198	-969 411	4 731 237	3 802 183	1 503 532	-702 359	4 603 356
Dettes de financements	4 868	20 448	0	25 316	8 990	22 437	0	31 427
Placements	16 045 694	517 411	-2 510 014	14 053 091	15 744 247	402 063	-2 534 738	13 611 572
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-675 157	-212 771	-505 874	-1 393 802	-613 067	-232 284	-432 757	-1 278 108
Titres mis en équivalence		62 664	64 907	127 571		59 037	64 907	123 944
Acquisitions d'actifs non courants	22 057	1 876		23 933	34 912	4 161		39 073
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21 175 192</b>	<b>2 766 554</b>	<b>-1 638 072</b>	<b>22 303 674</b>	<b>20 732 082</b>	<b>2 807 276</b>	<b>-1 854 776</b>	<b>21 684 582</b>


#### Information sectorielle par zone géographique


En milliers de dirhams

	31/12/2020						31/12/2019					
	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	5 234 033				-25 412	5 208 621	5 563 579				-27 186	5 536 393
Résultat d'exploitation	107 848				80 758	188 606	745 073				-137 400	607 673
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	6 776					6 776	12 038					12 038
Charge ou produit d'is	-35 235				36 847	1 612	-229 202				55 383	-173 819
Résultat net	50 993				147 173	198 166	497 688				-51 117	446 571
Capitaux propres	5 700 648				-969 411	4 731 237	5 305 715				-702 359	4 603 356
Dettes de financements	25 316				0	25 316	31 427				0	31 427
Placements	16 563 105				-2 510 014	14 053 091	16 146 310				-2 534 738	13 611 572
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-887 928				-505 874	-1 393 802	-845 351				-432 757	-1 278 108
Titres mis en équivalence	62 664				64 907	127 571	59 037				64 907	123 944
Acquisitions d'actifs non courants	23 933					23 933	39 073					39 073
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>23 941 746</b>				<b>-1 638 072</b>	<b>22 303 674</b>	<b>23 539 358</b>				<b>-1 854 776</b>	<b>21 684 582</b>

## RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS

### EXERCICE du 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020



 Building a better working world 27, ES ASSADYAT 901, RABAT 21, 231, CASABLANCA MAROC		COOPERS AUDIT 83, Avenue Hassan II 20 100, Casablanca Maroc	
Aux Actionnaires de la société <b>SAHAM ASSURANCE S.A.</b> 216, Bd Zerktouni Casablanca			
<b>RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b> <b>EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020</b>			
<b>Opinion</b>			
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société SAHAM ASSURANCE S.A. et de ses filiales (Groupe SAHAM ASSURANCE), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 4.731 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 198. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.			
Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.			
<b>Fondement de l'opinion</b>			
Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.			
<b>Questions clés de l'audit</b>			
Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.			

 Building a better working world 27, ES ASSADYAT 901, RABAT 21, 231, CASABLANCA MAROC		COOPERS AUDIT	
<b>Questions clés identifiées</b>		<b>Notre réponse</b>	
<b>Évaluation des provisions pour sinistres en assurance Non Vie :</b>			
Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie, figurant au bilan pour un montant de MMAD 6.368, représentent un poste significatif du passif de la compagnie.		Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions pour sinistres à payer Non-Vie, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a comporté les travaux suivants :	
Elles correspondent aux prestations survenues non payées, et intègrent également une estimation des prestations non connues ou tardives (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaire ou actuarielles le cas échéant.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de contrôle interne lié à la gestion des sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés ;</li> <li>Nous avons testé la fiabilité des états produits par la compagnie en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;</li> <li>Nous avons revu la pertinence des méthodes statistiques utilisées ainsi que des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable, et des pratiques de marché ;</li> <li>Nous avons recalculé les provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche par le régulateur et nous avons confronté nos résultats aux calculs de la compagnie ;</li> <li>Nous avons examiné le rapport établi par l'actuaire externe sur le test de suffisance des passifs (Liability Adequacy Test) conformément à la norme IFRS 4 et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ;</li> <li>Nous avons réalisé des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice ;</li> <li>Nous avons analysé la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la compagnie.</li> </ul>	
En effet, ces provisions sont régies par un ensemble de dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluations inhérentes à chaque branche tel que l'utilisation de l'évaluation maximale résultant de la méthode de la cadence des règlements, de l'estimation au coût moyen des dossiers clôturés et de l'estimation dossier par dossier augmenté des IBNR.			
Cette estimation des provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projection de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles comme précité, et elle requiert notamment l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèse à retenir dans l'estimation du coût des sinistres ouverts.			
Compte tenu du poids relatif des provisions techniques des contrats d'assurance Non Vie dans le bilan de la compagnie, et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.			

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS  
EXERCICE du 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

Questions clés identifiées	Notre réponse
<b>Évaluation des provisions pour sinistres en assurance Vie :</b>	
Le montant des provisions techniques Vie s'élève à MMAD 6.293 au 31 décembre 2020 dont MMAD 5.791 au titre des contrats d'épargne et capitalisation et MMAD 502 au titre des contrats décès.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions techniques Vie, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a comporté les travaux suivants :
Ces provisions mathématiques, représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés. Elles sont régies par un ensemble de dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluations inhérentes à chaque branche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif aux processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et testé l'efficacité des contrôles clés que nous avons jugés clés pour notre audit ;</li> <li>Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ;</li> <li>Nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ;</li> <li>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la compagnie aux normes comptables et réglementaires en vigueur ;</li> <li>Nous avons testé par sondage et selon notre évaluation du risque, le calcul des réserves mathématiques ;</li> <li>Nous avons examiné le rapport établi par l'actuaire externe sur le test de suffisance des passif (<i>Liability Adequacy Test</i>) conformément à la norme IFRS 4 et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ;</li> <li>Nous avons effectué des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative.</li> </ul>

Questions clés identifiées	Notre réponse
<b>Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers :</b>	
Les valeurs nettes comptables à l'actif de votre bilan des titres des actions non cotées et placements immobiliers s'élevaient respectivement à MMAD 688 et MMAD 1.511 au 31 décembre 2020.	Afin d'apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés, et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :
Ces placements sont comptabilisés selon le modèle de la juste valeur conformément à la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et la norme IFRS 9 pour les actions non cotées. Ces actifs doivent être évalués à chaque clôture afin de refléter leur valeur de marché. Les profits et les pertes résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés en résultat.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons évalué et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation ;</li> <li>Nous avons apprécié les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ;</li> <li>Nous avons apprécié la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ;</li> <li>Nous avons procédé au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ;</li> <li>Nous avons analysé la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ;</li> <li>Nous avons vérifié le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.</li> </ul>
Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.	
L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	
<b>Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse</b>	
La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.	
Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.	
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.	

COOPERS AUDIT	
<b>Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse</b>	
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.	
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;</li> <li>Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;</li> <li>Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;</li> <li>Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;</li> <li>Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;</li> <li>Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.</li> </ul>	
Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.	
Casablanca, le 29 mars 2021	
<b>Les Commissaires aux Comptes</b>	
 ERNST & YOUNG 37, Boulevard Mohammed VI Casablanca Tél: (212) 21 21 61 00 / Fax: (212) 21 21 61 02 <b>Abdeslam BERRADA ALLAM</b> Associé	 COOPERS AUDIT MAROC S.A Siège Social: 83 Avenue Hassan II Casablanca Tél: 0522 42 11 30 / Fax: 0522 42 11 31 <b>Abdelaziz AÛMECHATT</b> Associé

Le rapport financier annuel tel que prévu par la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, est disponible sur le site web Corporate de la compagnie : [www.sahamassurance.ma/corporate](http://www.sahamassurance.ma/corporate)

**Rapport spécial  
des contrôleurs  
de comptes**





**COOPERS AUDIT**

**SAHAM ASSURANCE SA**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**



Building a better  
working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
20 050 Casablanca  
Maroc

## COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II  
20 100 Casablanca  
Maroc

Aux actionnaires de la société

### **SAHAM ASSURANCE SA**

216, boulevard Zerktouni  
Casablanca

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

## **1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE**

### **1.1 Conventions préalablement autorisées par votre Conseil d'Administration.**

#### **1.1.1 Avenant au contrat de prestation de services entre SAHAM Assurance et SAHAM Assistance**

- **Personnes concernées** : SANLAM PAN AFRICA, SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC et M. Emmanuel Brulé sont administrateurs communs des deux sociétés.
- **Nature et objet de la convention** : L'avenant a pour objet de modifier les conditions et modalités selon lesquelles SAHAM Assistance fournira à SAHAM Assurance les prestations d'« Accompagnement dans la gestion des prestataires ».
- **Modalités essentielles** : Le présent contrat définit les conditions et modalités selon lesquelles Saham Assistance fournira à Saham Assurance les prestations citées ci-dessous :
  - La mise à disposition d'une plateforme de services Front-Office en faveur des clients de SAHAM Assurance ;

- Le conseil, contrôle et assistance en matière de gestion des prestataires d'assistance ;
- La mise à disposition du support informatique (1<sup>er</sup> niveau) dans le cadre du traitement des sinistres « auto matériels ».

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 février 2020.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020** : 1.078 KMAD
- **Montant décaissé en 2020** : 9.406 KMAD

### **1.1.2 Convention de gestion des lignes de financement avec la société SALAFIN**

- **Personnes concernées** : la société SANAM est actionnaire de la société SAHAM Assurance et de la société SALAFIN. La Société SAHAM Assurance est actionnaire de la société SALAFIN.
- **Nature et objet de la convention** : Convention de gestion des lignes de financement accordées aux agents généraux qui en font la demande afin de leur permettre de faire face aux conséquences économiques de la situation de la crise sanitaire de la pandémie Covid-19. En vertu de cette convention, la société SALAFIN va prendre en charge tous les aspects liés au déploiement de cette mesure d'aide.
- **Modalités essentielles** : les lignes de financement seront rémunérées au taux d'intérêt annuel de 6.5 HT dont 4.5% HT est à la charge de SAHAM Assurance.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 29 mai 2020.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020** : Aucun montant n'a été comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2020.
- **Montant décaissé en 2020** : Aucun montant n'a été décaissé au titre de l'exercice 2020

### **1.1.3 Convention portant sur le projet de contrat de licence 'Lexis Nexis' entre SAHAM Assurance et Sanlam Emerging Markets (SEM)**

- **Personnes concernées** : la société SANLAM Emerging Markets est actionnaire indirect de la société SAHAM Assurance.
- **Nature et objet de la convention** : La société Sanlam Emerging Market a signé un contrat cadre avec l'éditeur Lexis-Nexis pour l'acquisition de licences, dont Saham Assurance fera usage.
- **Modalités essentielles** : Le cout global de la solution est composé de :
  - Coût fixe de 1 900 dollars annuellement qui représente la redevance de la licence de SAHAM Assurance Maroc.
  - Coût variable : En fonction du volume des clients filtrés.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 24 novembre 2020.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020** : Aucun montant n'a été comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2020.
- **Montant décaissé en 2020** : Aucun montant n'a été décaissé au titre de l'exercice 2020.

#### **1.1.4 Convention de cession des titres de LUXOR détenus par la filiale SAHAM HOTELS à SAHAM Assurance**

- **Personnes concernées :** M. Christophe BUSO et Mme Kawtar JOHRATI sont respectivement Directeur Général et Directeur Général Délégué de SAHAM ASSURANCE et Administrateurs de la société SAHAM HOTELS.
- **Nature et objet des conventions :** il s'agit d'une convention qui porte sur la cession des titres de la société LUXOR détenus par la filiale Saham Hotels à la société Saham Assurance.
- **Modalités essentielles :**
  - **Société Cédante :** SAHAM Hôtel
  - **Société Cessionnaire :** SAHAM Assurance
  - **Nombre d'actions cédées :** 1 853 340
  - **Prix global de l'opération :** 64 500 000 MAD
  - **Objectif de cette opération :** Détention directe de LUXOR
- **Montant des charges comptabilisées en 2020 :** Néant
- **Montant décaissé en 2020 :** 64,5 MMAD (compensé à hauteur du même montant du compte courant de SAHAM Hotel)

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 24 novembre 2020.

## **2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2020**

### **Conventions avec LUXOR :**

- **Personnes concernées :** M. Emmanuel BRULE, M. Christophe BUSO et Mme Kawtar JOHRATI sont respectivement Administrateur, Directeur Général et Directeur Général Délégué de SAHAM ASSURANCE et Administrateurs de LUXOR.

#### **2.1 Protocole d'accord de rééchelonnement des loyers impayés conclu entre SAHAM Assurance et la société LUXOR**

- **Nature et objet des conventions :** La société LUXOR, filiale détenue à 100% par SAHAM Assurance, est propriétaire du fonds de commerce de l'Hôtel (Rond-point Hassan II) dont elle loue le foncier auprès de SAHAM Assurance. A cet effet, des arriérés de loyers ont été cumulés, pendant la période d'arrêt de l'hôtel.

À la suite de la reprise d'activité de l'hôtel à travers un partenariat avec MOVENPICK, un protocole d'accord a été signé en vue de rééchelonner les loyers impayés, en parallèle avec le règlement des nouveaux loyers.

En 2020, cette convention a fait l'objet d'un avenant reportant le règlement de 6 échéances (de juillet à décembre 2020) à la fin du protocole initial.

- **Modalités essentielles :** Le total des impayés cumulé s'élève à 22 MMAD et est rééchelonné sur 120 mensualités de 228 KMAD chacune. La première échéance étant le 02 janvier 2018. Le paiement des échéances de juillet à décembre 2020 d'un total de 1,3 MMAD a été reporté après la fin du protocole initial.

Cette convention a été initialement autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018. L'avenant à la convention a été autorisé par le conseil d'administration du 24 novembre 2020.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 360 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : 1 368 KMAD.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 17 449 KMAD.

## **2.2 Contrat de bail conclu entre SAHAM Assurance et la société LUXOR**

- **Nature et objet des conventions** : SAHAM Assurance a accordé en bail à la société LUXOR (filiale à 100% de SAHAM HOTELS), pour une durée indéterminée, un immeuble consistant en un hôtel situé à Casablanca, Rond-point Hassan II.
- **Modalités essentielles** : Le présent bail est consenti moyennant un loyer annuel et forfaitaire de KMAD 4 420, toutes taxes et charges incluses.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 septembre 2011.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 2 210 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : 1 032 KMAD
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 6 446 KMAD

### **Conventions avec SAHAM ASSISTANCE :**

- **Personnes concernées** : SANLAM PAN AFRICA, SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC et M. Emmanuel Brulé sont administrateurs communs des deux sociétés.

## **2.3 Protocole d'accord conclu entre SAHAM Assurance et SAHAM Assistance :**

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit du protocole d'accord régissant les prestations d'assistance fournies par SAHAM Assistance pour les besoins du contrat d'assurance « RC Scolaire » souscrit par les établissements scolaires auprès de SAHAM Assurance.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 novembre 2018.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020** : Néant.
- **Montant décaissé en 2020** : Néant.

## **2.4 Convention de mise en place de la plateforme de gestion des sinistres conclue entre SAHAM Assurance et SAHAM Assistance :**

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention de partenariat entre SAHAM Assurance et SAHAM Assistance ayant pour objet la création d'une plateforme de gestion globale des sinistres "Automobile-dommages matériels" ainsi que les prestations d'assistance.

Ce partenariat a donné lieu à deux conventions à savoir :

- La gestion de la plateforme des sinistres "Auto-matériel" par SAHAM Assistance;
- La gestion des prestataires qui interviennent dans le processus de gestion des sinistres par SAHAM Assistance.

- **Modalités essentielles :** En vertu de cette convention, SAHAM Assurance confie à SAHAM Assistance la gestion de la plateforme de gestion des sinistres «Auto-matériel» contre une rémunération annuelle de 1.255 KMAD. Le contrat prend effet rétroactivement à compter du 03 septembre 2018.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 septembre 2018.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020 :** 1.136 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020 :** 1.048 KMAD.

## **2.5 Convention « Assur' Santé International » conclue entre SAHAM Assurance et SAHAM Assistance :**

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention conclue le 9 février 2015, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

La convention « Assur' Santé International » résulte du partenariat entre les deux compagnies SAHAM Assurance et SAHAM Assistance relatif au produit « Assur' Santé International » pour couvrir l'hospitalisation au Maroc et à l'étranger.

- **Modalités essentielles :** Aux termes de cette convention, SAHAM Assistance s'engage à prendre en charge les risques liés à l'assistance en contrepartie d'une quote-part fixée à 6,5% du montant des primes encaissées.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 26 février 2015.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020 :** Aucun montant n'a été comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2020.
- **Montant décaissé en 2020 :** Aucun montant n'a été décaissé au titre de l'exercice 2020.

## **2.6 Convention de partenariat conclue entre SAHAM Assurance et SAHAM Assistance :**

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention conclue le 1er avril 2015, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention fixe les modalités de mise en œuvre et de gestion des prestations d'assistance adossées à certains contrats d'assurances relatifs à la branche « Accidents de travail ».

- **Modalités essentielles :** Au titre de cette convention, SAHAM Assurance réglera une commission de 3% HT de la prime émise des polices « Accidents de travail » concernées par cette prestation.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 septembre 2015.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020 :** 1.554 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020 :** 1.554 KMAD.

## **Conventions avec ITS**

- **Personnes concernées :** M. Emmanuel BRULE et M. Raymond FARHAT sont Administrateurs des deux sociétés.

### **2.7 Contrat de maintenance et de support relatif au progiciel SAGIS conclu entre SAHAM Assurance et ITS :**

- **Nature et objet des conventions :** La convention porte sur la maintenance et le support du progiciel SAGIS.
- **Modalités essentielles :** Le contrat est valable pour une durée annuelle renouvelable par tacite reconduction. Cette prestation de maintenance a été définie à travers les conditions suivantes :
  - Exclusivité sur le système.
  - Durcissement des SLA par rapport aux pratiques antérieures.
  - 200 jours/hommes de maintenance évolutive inclus dans la redevance.
  - La redevance annuelle de maintenance a été fixée à 5.970 KMAD HT.
  - La date de prise d'effet a été fixée au 15 avril 2019.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 1er novembre 2019.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020 :** 7 164 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020 :** 7 164 KMAD.

### **2.8 Contrat de développement de systèmes applicatifs conclu entre SAHAM Assurance et ITS :**

- **Nature et objet de la convention :** Le contrat a pour objet le développement de systèmes applicatifs par ITS (ex-SAHAM IT) au profit de SAHAM Assurance dans le cadre du projet ODYSSEY.
- **Modalités essentielles :** Le coût de cette solution s'élève à 79 MMAD Hors Taxes.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 21 novembre 2017.

- **Montant des immobilisations incorporelles comptabilisées en 2020 :** Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2020.
- **Montant décaissé en 2020 :** Aucun montant n'a été décaissé au titre de l'exercice 2020.

### **2.9 Contrat cadre de prestations de services informatiques conclu entre SAHAM Assurance et la société ITS :**

- **Nature et objet des conventions :** Le contrat définit les conditions et les modalités des prestations de services qui pourraient être fournies par la société ITS au profit de SAHAM Assurance, listées comme suit :
  - Le conseil et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
  - L'installation, la reprise ou l'assistance à la reprise des bases de données ;
  - La réalisation de développements spécifiques.

- **Modalités essentielles** : Les prestations de la société ITS sont facturées sur la base des tarifs suivants :
  - Directeur de projet : 6 500 MAD/ jour ;
  - Administrateur base de données : 6 500 MAD/ jour ;
  - Chef de projet : 4 500 MAD/ jour ;
  - Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage Sénior : 4 500 MAD/ jour ;
  - Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage Junior : 2 500 MAD/ jour ;
  - Développeur Sénior : 4 500 MAD/jour ;
  - Développeur Junior : 2 500 MAD/jour ;

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020** : Aucun montant n'a été comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2020.
- **Montant décaissé en 2020** : Aucun montant n'a été décaissé au titre de l'exercice 2020.

## 2.10 Contrat de licence SLS conclu entre SAHAM Assurance et la société ITS :

- **Nature et objet des conventions** : Cette convention porte sur la mise en place d'une solution informatique dénommée SLS (SAHAM Life System) permettant de gérer la production et les sinistres de la branche Vie.
- **Modalités essentielles** : Les modalités de cette acquisition sont les suivantes :
 

▪ Acquisition de licence	1 800 KMAD TTC
▪ Coût de la prestation (adaptation aux besoins)	2 200 KMAD TTC
▪ Maintenance annuelle (à partir de 2017)	270 KMAD TTC

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Septembre 2016.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020** : 270 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020** : 270 KMAD.

## 2.11 Contrat de maintenance des logiciels GIS et PMI conclu entre SAHAM Assurance et ITS :

- **Nature et objet des conventions** : Ce contrat porte sur les prestations de maintenance des logiciels GIS et PMI. Il s'agit d'un contrat renouvelable par tacite reconduction.
- **Modalités essentielles** : En vertu de ce contrat, SAHAM Assurance réglera annuellement à la société ITS des honoraires estimés à KMAD 550 HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 septembre 2015.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020** : 660 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020** : 660 KMAD.



## **2.12 Convention de contrat d'abonnement GOOGLE APPS BUSINESS conclue entre SAHAM Assurance et ITS :**

- **Nature et objet des conventions :** Cette convention est conclue entre SAHAM Assurance et ITS, société anonyme au capital d'un million de dirhams, appartenant à 100% à Sanlam Pan Africa (ex-SAHAM Finances).  
La convention porte sur la fourniture d'un abonnement Google Apps Business pour mille trois cents utilisateurs et vingt comptes Vault. Le contrat s'étale sur une durée de trois ans.
- **Modalités essentielles :** Cette convention est conclue en contrepartie d'une rémunération globale et forfaitaire de KMAD 656 hors taxes par année à compter de 2014.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 septembre 2014.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020 :** 395 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020 :** 395 KMAD.

## **2.13 Contrat de licence du progiciel SAGIS conclu entre SAHAM Assurance et ITS:**

- **Nature et objet des conventions :** Cette convention est conclue entre SAHAM Assurance et ITS, société anonyme au capital d'un million de dirhams, appartenant à 100% à Sanlam Pan Africa (ex-SAHAM Finances).  
La convention porte sur la concession d'une licence d'exploitation et d'utilisation du Progiciel SAGIS.
- **Modalités essentielles :** En contrepartie de l'utilisation de ce progiciel, SAHAM Assurance versera à ITS une redevance globale et forfaitaire de 41 MMAD HT payable sur un échancier allant jusqu'en 2019.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 septembre 2014.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020 :** Aucun montant n'a été comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2020.
- **Montant décaissé en 2020 :** Aucun montant n'a été décaissé au titre de l'exercice 2020.

## **2.14 Contrat d'abonnement Microsoft conclu entre SAHAM Assurance et ITS :**

- **Nature et objet des conventions :** Cette convention porte sur l'abonnement aux licences « MSDN », « Expression » et « TechNet Plus » par SAHAM ASSURANCE.
- **Modalités essentielles :** Au titre de ce contrat, SAHAM Assurance verse à la société ITS une rémunération globale de 1 047 KMAD pour une période de trois ans. Cette rémunération pourra être ajustée en fonction de la variation du prix unitaire des produits Microsoft ainsi que de l'ajout de nouveaux produits.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020 :** 805 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020 :** Aucun montant n'a été décaissé au titre de l'exercice 2020.

### **Conventions avec MCI CARE :**

- **Personnes concernées :** M. Emmanuel BRULE et M. Mohamed AFIFI sont respectivement Administrateur et Directeur Général Délégué de SAHAM Assurance et Administrateurs de MCI CARE.

#### **2.15 Convention de partenariat conclue entre SAHAM Assurance et MCI CARE :**

- **Nature et objet des conventions :** Cette convention porte sur la gestion du contrat d'assurance « Assur' Santé International » par MCI CARE.
- **Modalités essentielles :** Cette convention prévoit une commission de 9,30% TTC de la prime nette émise et encaissée du produit d'assurance « Assur' Santé International », à payer par SAHAM ASSURANCE au profit de MCI CARE. Elle prend effet le 1er janvier 2017 pour une durée annuelle, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 mars 2017.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020 :** 1.758 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020 :** 1.758 KMAD.

#### **2.16 Convention de gestion déléguée et de tiers payants conclue entre SAHAM Assurance et la société MCI CARE :**

- **Nature et objet des conventions :** Cette convention a pour objet de définir les conditions de gestion déléguée et de tiers payants des contrats maladies que SAHAM Assurance confie à MCI CARE, filiale de SANLAM PAN AFRICA.
- **Modalités essentielles :** Au titre de cette convention, SAHAM Assurance règle à la société MCI CARE 10% TTC des primes émises des contrats confiés.

La date de prise d'effet de cette convention est rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour une durée annuelle renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020 :** 4.500 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020 :** 4.500 KMAD.

### **Conventions avec SAHAM ASSET MANAGEMENT**

- **Personnes concernées :** M. Christophe BUSO et Mme Kawtar JOHRATI sont respectivement Directeur Général et Directeur Général Délégué de SAHAM ASSURANCE et Administrateur et Directeur Général de SAHAM ASSET MANAGEMENT.

## **2.17 Mandat de gestion conclu entre SAHAM Assurance et SAHAM ASSET MANAGEMENT**

- **Nature et objet des conventions :** En vertu de cette convention, SAHAM Assurance consent une délégation de pouvoir à sa filiale SAHAM Asset Management afin de réaliser au nom et pour le compte de la compagnie les opérations suivantes:
  - Le conseil et l'assistance dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'investissement ;
  - La gestion et l'administration des actifs immobiliers, financiers et monétaires de la société ;
  - L'assistance dans la gestion Actif/Passif de la compagnie.
  
- **Modalités essentielles :** Au titre de cette convention, la compagnie versera des commissions selon les modalités suivantes :
  - Commissions pour la gestion et l'administration des actifs immobiliers de la société:
    - La compagnie paiera trimestriellement à la société de gestion une commission égale à 0.025% HT de la valeur de réalisation des actifs immobiliers de la société ;
    - La compagnie paiera à la société de gestion une commission égale à 1% HT du prix d'acquisition TTC de tout actif immobilier nouveau et du prix de cession TTC de tout actif immobilier ;
    - La compagnie paiera une commission égale à 1% HT du budget de construction, d'aménagement ou de rénovation de chaque actif immobilier qui donnera lieu à des travaux d'aménagement, de construction ou de rénovation.
  
  - Commissions pour la gestion et l'administration des actifs financiers de la société:
    - Trimestriellement, la compagnie paiera à la société de gestion une commission égale à 0.05% HT de la valeur de réalisation des actifs financiers ;
    - Annuellement, la compagnie paiera à la société de gestion une commission égale à 0.05% HT de la valeur totale des actifs financiers dont la gestion est confiée à toute société ou organisme autre que la société de gestion.
  
  - Prime de surperformance : annuellement, la compagnie paiera à la société de gestion une commission égale à 20% HT de la différence entre l'objectif de rentabilité fixé annuellement par la société et de la rentabilité réellement atteinte du portefeuille d'investissement.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 septembre 2011.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020 :** 20.634 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020 :** 20.634 KMAD.

## **2.18 Convention de prestations de services conclue entre SAHAM Assurance et SAHAM ASSET MANAGEMENT :**

- **Nature et objet des conventions :** Cette convention définit les conditions et les modalités par lesquelles SAHAM Assurance effectuera la gestion des prestations suivantes pour le compte de SAHAM Asset Management : la gestion des ressources humaines, les affaires juridiques, la comptabilité, les moyens généraux, le Risk management et la gestion des systèmes d'information.

- **Modalités essentielles** : En contrepartie des prestations réalisées par la société mère, la filiale devra lui payer les rémunérations visées ci-après :
  - Pour la gestion des ressources humaines : une redevance mensuelle de KMAD 5 ;
  - Pour la gestion des affaires juridiques : une redevance mensuelle de KMAD 5 ;
  - Pour la gestion de la comptabilité : une redevance mensuelle de KMAD 5 ;
  - Pour la gestion des systèmes d'information : une redevance mensuelle de KMAD 8 ;
  - Pour la gestion des moyens généraux : une redevance mensuelle de KMAD 5 ;
  - Pour la gestion du Risk management : une redevance mensuelle de KMAD 5.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 septembre 2011.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 259 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 758 KMAD.

#### **2.19 Avenant au bail conclu entre SAHAM Assurance et SAHAM Asset Management :**

- **Nature et objet de la convention** : Il s'agit d'un avenant au bail accordé par SAHAM Assurance à la société SAHAM Asset Management. Le bail portait initialement sur un plateau meublé à usage de bureau, situé au 7ème étage de l'immeuble 216, Boulevard Zerktouni avec une durée de trois années commençant à courir à compter du 1er Octobre 2011 renouvelable par tacite reconduction pour les périodes équivalentes.
- Saham Asset Management a émis le souhait de revoir la surface louée, mais aussi les conditions de location, en vue de s'aligner avec le marché locatif actuel.
- **Modalités essentielles** : Le nouveau bail porte sur une superficie de 450 m<sup>2</sup> moyennant un loyer mensuel forfaitaire de KMAD 99.8, toutes taxes et charges incluses.

Cette convention a été initialement autorisée par le conseil d'administration du 15 septembre 2011. L'avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 1.123 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : 842 KMAD.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 281 KMAD.

#### **Conventions avec SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC**

- **Personnes concernées** : M. Emmanuel BRULE est Administrateur commun des deux sociétés.

#### **2.20 Avenant N°4 au bail commercial conclu entre SAHAM Assurance et SANLAM Pan Africa Holdings Maroc :**

- **Nature et objet de la convention** : SAHAM assurance en sa qualité de bailleur et SANLAM PAN AFRICA Holdings Maroc en sa qualité de locataire ont signé un bail commercial portant sur des bureaux sis aux 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étage du siège de SAHAM Assurance (216 Boulevard Zerktouni) d'une superficie de 690,66 m<sup>2</sup>.

- **Modalités essentielles** : L'avenant N°4 au contrat de bail a pour objet de convenir:
  - De la substitution de la Société SAHAM Management Company par la société SPA Holdings Maroc ;
  - De la réduction de la superficie louée à 15,5 m<sup>2</sup> ;
  - Un loyer de 2 KMAD toutes taxes comprises ;

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 février 2019.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 4.804 KMAD
- **Montant encaissé en 2020** : 3.603 KMAD

## **2.21 Bail commercial conclu entre SAHAM Assurance et SPA Holdings Maroc :**

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention de location des plateaux de bureaux situés au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble sis à Sidi Maârouf Casablanca par SPA Holdings Maroc au profit de SAHAM Assurance Maroc.

Ces locaux sont destinés à abriter la plateforme de gestion des sinistres matériels de la branche automobile de SAHAM Assurance.

- **Modalités essentielles** : La superficie louée est de 472 m<sup>2</sup> au prix global et forfaitaire de 62 KMAD par mois toutes taxes comprises. La date d'effet du bail est le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 septembre 2018.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020** : 739 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020** : Aucun montant n'a été décaissé au titre de l'exercice 2020.

## **2.22 Contrat de bail commercial conclu entre SAHAM Assurance et SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC :**

- **Nature et objet des conventions** : La convention porte sur la modification du contrat de bail précédemment conclu avec SAHAM SA le 20 Février 2007 et portant sur la location de plateaux de bureaux aménagés, situés à l'immeuble 216 Boulevard Zerktouni –Casablanca (une partie du 6<sup>ème</sup> étage).

- **Modalités essentielles** : La superficie louée passe de 393 m<sup>2</sup> à 965 m<sup>2</sup>, en intégrant une partie du 7<sup>ème</sup> étage, pour un loyer mensuel de KMAD 280 TTC. La convention prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2012.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : Aucun montant n'a été comptabilisé en produits en 2020.
- **Montant encaissé en 2020** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 811 KMAD.

## **2.23 Convention de prestations de services conclue entre SAHAM Assurance et SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC :**

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention conclue pour une durée indéterminée à partir du 1er avril 2005, et qui prévoit l'assistance apportée par SANLAM Pan Africa Holdings Maroc à SAHAM Assurance dans les domaines suivants : ressources humaines, assistance juridique et actes sociaux, procédures et accompagnement en restructuration, assistance comptable et financière et assistance commerciale.
- **Modalités essentielles :** En contrepartie des prestations de services, SANLAM PAN AFRICA HOLDING MAROC percevra une rémunération trimestrielle de 1 300 KMAD.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2014.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020 :** 9.600 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020 :** 10.437 KMAD.

## **2.24 Avenant à la convention de trésorerie conclue entre SAHAM Assurance et SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC :**

- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention initialement conclue pour une durée de deux ans à partir du 2 janvier 2008, qui prévoit la mise à la disposition de SAHAM Assurance d'une ligne de crédit plafonnée à KMAD 60 000. Arrivée à échéance le 02 Janvier 2010, cette convention a fait l'objet d'un avenant qui a porté le montant du plafond à KMAD 150 000.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 16 septembre 2010. Cette ligne de crédit a été rachetée par Sanlam Pan Africa (ex-SAHAM Finances) en Octobre 2011.

En février 2012, un deuxième avenant a été signé stipulant l'extension de la ligne de crédit à KMAD 300 000 à condition que le solde des crédits débloqués respectivement à SANLAM PAN AFRICA et à SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC ne dépassent pas cumulativement le plafond de KMAD 300 000.

En 2014, une nouvelle ligne de crédit a été accordée à SPA HOLDINGS MAROC à hauteur de KMAD 150 000.

- **Modalités essentielles :** La rémunération des soldes créditeurs de ce compte courant est fixée à 5,27%.
- **Montant des produits comptabilisés en 2020 :** Aucun montant n'a été comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2020.
- **Montant encaissé en 2020 :** Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020 :** La ligne de crédit est totalement remboursée.

## **Conventions avec SANLAM PAN AFRICA**

- **Personnes concernées** : M. Emmanuel BRULE est respectivement Directeur Général de SANLAM PAN AFRICA et Administrateur de SAHAM Assurance.

### **2.25 Convention de management fees conclue entre SAHAM Assurance et SANLAM PAN AFRICA :**

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention à travers laquelle SANLAM Pan Africa s'engage à accompagner et à porter de l'assistance à SAHAM Assurance dans les domaines suivants :
  - Santé et Assurance Technique ;
  - Audit et Contrôle interne ;
  - Actuariat, Surveillance du portefeuille et Politique de renouvellement ;
  - Gestion de la marque.
- **Modalités essentielles** : En contrepartie de ces prestations, SAHAM Assurance versera à SAHAM Finances la somme annuelle globale et forfaitaire de 7.800 KMAD.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2014.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020** : 9.370 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020** : 9.360 KMAD.

### **2.26 Contrat de bail commercial conclu entre SAHAM Assurance et SANLAM PAN AFRICA :**

- **Nature et objet des conventions** : SAHAM Assurance a accordé en bail, pour une durée de six ans renouvelables, des plateaux de bureaux aménagés situés au 5<sup>ème</sup> étage et une partie du 6ème étage de l'immeuble appartenant à la compagnie, sis au 216 Boulevard ZERKTOUNI-Casablanca.
- **Modalités essentielles** : La superficie globale initialement louée est de 545 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de KMAD 385.  
Le bail commercial prend effet à compter du 1er Janvier 2013.

En 2019, un avenant à la convention a été signé portant la superficie louée à 1 804 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de KMAD 400 TTC et a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette convention a été initialement autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2012.

Le dernier avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 4.804 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : 3.603 KMAD.

### **2.27 Convention de mise à disposition de ligne de crédit conclue entre SAHAM Assurance et SANLAM PAN AFRICA :**

- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention initialement conclue pour une durée de deux ans à partir du 2 janvier 2008, qui prévoit la mise à la disposition de SANLAM PAN AFRICA (ex-SAHAM Finances) d'une ligne de crédit plafonnée à KMAD 60.000.

Arrivée à échéance le 02 janvier 2010, cette convention a fait l'objet d'un avenant qui a porté le montant du plafond à KMAD 150 000.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 16 septembre 2010.

En Octobre 2011, Sanlam Pan Africa (ex-Saham Finances) a racheté le compte courant de SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC (ex-SAHAM S.A) qui s'élevait à KMAD 135 975.

En février 2012, un deuxième avenant a été signé stipulant l'extension de la ligne de crédit à KMAD 300 000 à condition que le solde des crédits débloqués respectivement à SANLAM PAN AFRICA (ex-SAHAM Finances) et à SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC ne dépassent pas cumulativement le plafond de KMAD 300 000.

- **Modalités essentielles** : Cette ligne de crédit est rémunérée au taux d'intérêt minimum moyen appliqué par les banques marocaines à leur clientèle institutionnelle pour le financement de leurs besoins en trésorerie.
- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : Aucun montant n'a été comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2020.
- **Montant encaissé en 2020** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 978 KMAD.

### **Conventions avec SALAFIN**

- **Personnes concernées** : la société SANAM est actionnaire de la société SAHAM Assurance et de la société SALAFIN. La Société SAHAM Assurance est actionnaire de la société SALAFIN.

#### **2.28 Convention de distribution de produits de financement conclue entre SAHAM Assurance et SALAFIN :**

- **Nature et objet des conventions** : SAHAM Assurance et Salafin ont signé en date du 26 janvier 2018 une convention de distribution des produits de Salafin. Depuis la fusion Absorption de Taslif par Salafin intervenue le 31 décembre 2018, SAHAM Assurance est devenue actionnaire de Salafin.

La convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de la distribution des produits de Salafin par le réseau de SAHAM Assurance.

- **Modalités essentielles** : La distribution des produits de Salafin par le réseau de SAHAM Assurance sera effectuée en contre partie du versement d'une commission de 2% HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 février 2019.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : Aucun montant n'a été comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2020.
- **Montant encaissé en 2020** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.



## **2.29 Convention de recouvrement conclue entre SAHAM Assurance et SALAFIN :**

- **Nature et objet de la convention-**: SAHAM Assurance et Salafin ont signé en date du 26 janvier 2018 une convention de recouvrement. Depuis la fusion absorption de Taslif par Salafin intervenue le 31 décembre 2018, SAHAM Assurance est devenue actionnaire de Salafin.

La convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités des prestations du recouvrement du portefeuille client de SAHAM Assurance par Salafin.

- **Modalités essentielles** : Les prestations du recouvrement du portefeuille client de SAHAM Assurance par Salafin donneraient lieu au versement d'une commission de 16,5% HT sur la base des encaissements réalisés.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 février 2019.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020** : 437 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020** : 294 KMAD.

### **Autres conventions :**

## **2.30 Bail commercial conclu entre SAHAM Assurance et la société SONATEX :**

- **Personnes concernées** : M. Mohamed BERRADA est administrateur des deux sociétés.
- **Nature et objet des conventions** : La société SONATEX a accordé en bail à SAHAM Assurance un local servant pour un deuxième centre « Check Auto Express » dans la région de Casablanca, situé au « 73 boulevard Moulay Slimane à Casablanca ».
- **Modalités essentielles** : La redevance mensuelle prévue dans le cadre du présent contrat s'élève à KMAD 55 TTC, pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction pour des périodes équivalentes.

Le loyer mensuel est fixé à 55 KMAD.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 21 novembre 2017.

- **Montant des charges comptabilisées en 2020** : 665 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020** : 665 KMAD.

## **2.31 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société Espace Développement :**

- **Personnes concernées** : M. Emmanuel BRULE, M. Christophe BUSO et Mme Kawtar JOHRATI sont respectivement Administrateur, Directeur Général et Directeur Général Délégué de SAHAM ASSURANCE et Administrateurs de la société Espace Développement.
- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention initialement conclue pour une durée de deux ans à partir du 19 mars 2009 renouvelable par tacite reconduction, qui prévoit l'ouverture d'un compte courant au profit de la filiale Espace Développement dans les comptes de SAHAM Assurance.

La convention a fait l'objet de trois avenants dont le dernier est celui de 2017.

- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés était initialement fixée à 6%.  
En 2015, un deuxième avenant stipule que les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant accordée par SAHAM ASSURANCE, pourront servir à une augmentation de capital.  
En 2017, à la suite de l'acquisition de la totalité du capital de la société Espace Développement par SAHAM Assurance, un troisième avenant a été mis en place pour la révision du taux de rémunération des avances en comptes courants de 6% à 3,5%.  
  
Au cours de l'exercice 2018, une augmentation de capital par conversion de l'avance en compte courant et des intérêts a été réalisée. Le montant converti au titre de cette opération s'élève à KMAD 270 000.  
  
Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 05 septembre 2018.
- **Montant des produits comptabilisés en 2020 :** 6.630 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020 :** Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020 :** 188.909 KMAD

### **2.32 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société JADIS :**

- **Personnes concernées :** M. Christophe BUSO et Mme Kawtar JOHRATI sont respectivement Directeur Général et Directeur Général Délégué de SAHAM ASSURANCE et Administrateurs de la société JADIS.
- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention initialement conclue le 21 septembre 2010, pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction, et qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.  
Cette convention prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société JADIS filiale de SAHAM Assurance, dans les livres de celle-ci et fixe les modalités de son fonctionnement.  
  
La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier date de 2016.
- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%.  
L'avenant stipule la possibilité de convertir les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant en capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.  
  
Au cours de l'exercice 2018, une augmentation de capital par conversion de l'avance en compte courant et des intérêts a été effectuée. Le montant converti au titre de cette opération s'élevait à KMAD 6 205.  
  
Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 16 Septembre 2010.  
Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 07 mars 2016.
- **Montant des produits comptabilisés en 2020 :** Aucun montant n'a été comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2020.
- **Montant encaissé en 2020 :** Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020 :** Le compte courant est totalement remboursé.

### **2.33 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société TAMARIS GARDEN :**

- **Personnes concernées :** la société SAHAM Assurance est actionnaire de la société TAMARIS GARDEN.
- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention initialement conclue en 2013 avec effet rétroactif au 28 septembre 2012 pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction. SAHAM Assurance met à disposition de cette filiale les fonds nécessaires pour la réalisation de ses projets immobiliers.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier date de 2016.

- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. L'avenant stipule la possibilité de convertir les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant en capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Au cours de l'exercice 2018, une augmentation de capital par conversion de l'avance en compte courant et des intérêts a été effectuée. Le montant converti au titre de cette opération s'élevait à KMAD 77 636.

Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 05 Septembre 2013.

Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020 :** 20 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020 :** Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020 :** 635 KMAD.

### **2.34 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société AGDAL SALE :**

- **Personnes concernées :** la société SAHAM Assurance est actionnaire de la société AGDAL SALE.
- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention initialement conclue en 2013 avec effet rétroactif au 25 septembre 2012, pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction.

SAHAM Assurance met à disposition de cette filiale les fonds nécessaires pour la réalisation de ses projets immobiliers.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier est en 2016.

- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. L'avenant stipule la possibilité de convertir les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant en capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Au cours de l'exercice 2018, une augmentation de capital par conversion de l'avance en compte courant et des intérêts a été effectuée. Le montant converti au titre de cette opération s'élevait à KMAD 216 754.

Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 05 Septembre 2013.

Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 27 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 830 KMAD.

### **2.35 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et le fonds DAYAM :**

- **Personnes concernées** : la société SAHAM Assurance est actionnaire de la société DAYAM.
- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention initialement conclue le 21 Septembre 2010 pour une durée de deux ans avec effet rétroactif au 30 décembre 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société DAYAM, filiale à 99,99% de SAHAM Assurance, dans les livres de celle-ci et fixe les modalités de son fonctionnement.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier date de 2016.

- **Actionnaire intéressé** : SAHAM Assurance.
- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. L'avenant stipule la possibilité de convertir les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant en capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 16 septembre 2010.

Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 496 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 14.187 KMAD.

### **2.36 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et Fonds DARIF :**

- **Personnes concernées** : la société SAHAM Assurance est actionnaire du Fonds DARIF.
- **Nature et objet des conventions** : Le fonds DARIF est un fond d'investissement spécialisé dans l'acquisition et la rénovation des Ryads. SAHAM Assurance détient 44,52% de son capital.

Une avance sur acquisition de Ryads a été accordée par SAHAM Assurance au profit du Fonds DARIF.

- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 juin 2019.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : aucun montant n'a été comptabilisé en produits au titre de l'exercice 2020.

- **Montant encaissé en 2020** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 1.888 KMAD.

### **2.37 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société MFH :**

- **Personnes concernées** : la société SAHAM Assurance est actionnaire de la société MFH.
- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une avance en compte courant d'associés accordée par SAHAM Assurance à la société MFH Benslimane où elle détient 320 actions soit 10% du capital.

- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 Septembre 2018.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 1.825 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 52.000 KMAD.

### **2.38 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société TCAPITAL :**

- **Personnes concernées** : la société SAHAM Assurance est actionnaire de la société T CAPITAL.
- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une avance en compte courant accordée par SAHAM Assurance à la société T capital.

- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 2.338 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 66.628 KMAD.

### **2.39 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société SPM :**

- **Personnes concernées** : la société SAHAM Assurance est actionnaire de la société SPM.
- **Nature et objet des conventions** : SPM est une société qui opère dans le secteur touristique. Elle est détenue à 40% par la société RISMA et à 60% par les institutionnels marocains : RMA, AXA, CFG et SAHAM Assurance qui détient 18,5% du capital.

Au titre de cette convention, SAHAM Assurance a accordé une avance en compte courant d'associés à la société SPM

- **Modalités essentielles** : Aucune rémunération n'est prévue pour cette convention.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 juin 2019.
- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : aucun montant n'a été comptabilisé en 2020
- **Montant encaissé en 2020** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 15.835 KMAD.

#### **2.40 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et le Fonds Oil & Gaz :**

- **Personnes concernées** : la société SAHAM Assurance est actionnaire du fonds OIL & GAZ.
- **Nature et objet des conventions** : Le Fonds Oil & Gaz est un fond d'investissement spécialisé dans les énergies et les mines. SAHAM Assurance détient 11,19% de son capital.

Une convention de compte courant entre le Fonds Oil & Gaz et SAHAM Assurance a été mise en place.

- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 juin 2019.
- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 324 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 9.239 KMAD.

#### **2.41 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société Partenariat Capital Maroc :**

- **Personnes concernées** : la société SAHAM Assurance est actionnaire de la société Partenariat Capital Maroc.
- **Nature et objet des conventions** : Partenariat Capital Maroc (PCM) est un fonds de Private Equity détenu à 100% par SAHAM Assurance. Le fonds a investi dans une seule participation Traspex Mining S.A. qui opère dans la transformation de sable de silice dans la région d'Oujda.

Une convention de compte courant entre SAHAM Assurance et PCM a été mise en place.

- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%.  
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 juin 2019.
- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 870 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 31.996 KMAD.

#### **2.42 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société RYAD PARTNERS :**

- **Personnes concernées :** la société SAHAM Assurance est actionnaire de la société RYAD PARTNERS.
- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention conclue le 21 septembre 2010, pour une durée de deux ans renouvelables par tacite reconduction, et qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.  
Cette convention prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société RYAD PARTNERS filiale de SAHAM Assurance, dans les livres de celle-ci et fixe les modalités de son fonctionnement.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier date de 2015.

- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. L'avenant stipule que les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant entre SAHAM ASSURANCE et RYAD PARTNERS, pourront servir à une augmentation de capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Au cours de l'exercice 2018, une augmentation de capital par conversion de l'avance en compte courant et des intérêts a été effectuée. Le montant converti au titre de cette opération s'élevait à KMAD 392 000.

Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 16 septembre 2010.

Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 10 septembre 2015.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020 :** 9.908 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020 :** 1.000 KMAD.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020 :** 281.670 KMAD.

#### **2.43 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société TERTIA :**

- **Personnes concernées :** la société SAHAM Assurance est actionnaire de la société TERTIA.
- **Nature et objet des conventions :** Il s'agit d'une convention conclue pour une durée de deux ans à partir du 30 novembre 2009 et renouvelable par tacite reconduction. Elle prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société TERTIA 1, filiale à 100% de SAHAM Assurance, dans les livres de celle-ci et fixe les modalités de son fonctionnement.

La convention a fait l'objet de deux avenants dont le dernier est en 2015.

- **Modalités essentielles :** La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. L'avenant stipule que les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant entre SAHAM ASSURANCE et TERTIA, pourront servir à une augmentation de capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Au 31 décembre 2018, le solde de ce compte courant figurant dans les comptes de SAHAM Assurance s'élève à KMAD 132 773. Un montant de KMAD 103 224 de la créance en compte courant et des intérêts a été remboursé en contrepartie de parts sociales dans la société Espace Développement transférés au profit de SAHAM Assurance.

Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 25 mars 2010.

Le dernier avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 10 septembre 2015.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 3.435 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : 35.000 KMAD.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 74.773 KMAD.

#### **2.44 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société SAHAM HOTELS :**

- **Personnes concernées** : M. Christophe BUSO et Mme Kawtar JOHRATI sont respectivement Directeur Général et Directeur Général Délégué de SAHAM ASSURANCE et Administrateurs de la société SAHAM HOTELS.
- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention conclue le 31 décembre 2009 pour une durée de deux ans avec effet rétroactif au 19 décembre 2008, et renouvelable par tacite reconduction. Cette convention prévoit l'ouverture d'un compte courant au nom de la société SAHAM Hôtels, filiale à 100% de SAHAM Assurance.
- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. L'avenant stipule que les intérêts produits au titre de l'avance en compte courant entre SAHAM ASSURANCE et SAHAM HOTELS, pourront servir à une augmentation de capital. Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Cette convention a été autorisée initialement par le conseil d'administration du 25 mars 2010.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 8.397 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : 24 357 KMAD remboursé en espèce, 223 973 KMAD ayant servi à l'augmentation de capital de Saham Hotels et 64 500 KMAD compensé par le prix d'acquisition des titres Luxor cédés à Saham Assurance.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : nul.

#### **2.45 Convention de management fees conclue entre SAHAM Assurance et SAHAM EUROPE :**

- **Personnes concernées** : la société SANLAM PAN AFRICA est actionnaire commun des sociétés SAHAM Assurance et SAHAM EUROPE.
- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une convention à travers laquelle SAHAM EUROPE apporte de l'assistance à SAHAM Assurance dans les domaines suivants :
  - Assistance et conseil juridique ;
  - Représentation commerciale auprès des partenaires et clients du Groupe et des courtiers internationaux en particulier en Europe,
  - Réassurance ;
- **Modalités essentielles** : En contrepartie de ces prestations, SAHAM ASSURANCE versera à SAHAM EUROPE la somme annuelle globale et forfaitaire de 5 000 KMAD nette de TVA et hors retenues à la source.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2014.



- **Montant des charges comptabilisées en 2020** : 5.888 KMAD.
- **Montant décaissé en 2020** : 4.506 KMAD.

#### **2.46 Convention de compte courant d'associés conclu entre SAHAM Assurance et la société CASABLANCA PLAZA :**

- **Personnes concernées** : la société SAHAM Assurance est actionnaire de la société CASABLANCA PLAZA.
- **Nature et objet des conventions** : Il s'agit d'une avance en compte courant d'associés accordée par SAHAM Assurance à sa filiale Casablanca Plaza.

Casablanca Plaza est une filiale à 100% de SAHAM Assurance spécialisée dans la promotion immobilière.

- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5%. Une avance en compte courant d'associés a été octroyée par SAHAM Assurance à la société Casablanca Plaza pour un montant de 23 893 KMAD.

Au cours de l'exercice 2016, une augmentation de capital par conversion de l'avance en compte courant a été effectuée. Le montant converti au titre de cette opération s'élève à KMAD 23 600.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 septembre 2016.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 16 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 453 KMAD.

#### **2.47 Convention de compte courant d'associés conclue entre SAHAM Assurance et la société 16.6 Errahma :**

- **Personnes concernées** : la société SAHAM Assurance est actionnaire de la société 16.6 ERRAHMA.
- **Nature et objet de la convention** : 16.6 Errahma est une filiale de SAHAM Assurance spécialisée dans l'immobilier dont l'acquisition a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2016.

En juin 2017, une augmentation de capital par conversion du compte courant d'associé a été effectuée pour un montant de KMAD 349 302.

SAHAM Assurance a accordé une avance en compte courant d'associés à la société 16.6 Errahma pour la gestion des dépenses de fonctionnement.

- **Modalités essentielles** : La rémunération des fonds avancés est fixée à 3,5% HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 juin 2019.

- **Montant des produits comptabilisés en 2020** : 54 KMAD.
- **Montant encaissé en 2020** : Aucun montant n'a été encaissé au titre de l'exercice 2020.
- **Solde de la créance au 31 décembre 2020** : 1.695 KMAD.

Casablanca, le 29 mars 2021

### Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG**



**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**COOPERS AUDIT MAROC S.A**

**COOPERS AUDIT MAROC**  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 3

**Abdelaziz ALMECHATT**  
Associé

**Etat des honoraires  
versés aux contrôleurs  
de comptes**

# ETAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

	DELOITTE						COOPERS						EY						TOTAL
	MONTANT/ANNÉE			POURCENTAGE/ANNÉE			MONTANT/ANNÉE			POURCENTAGE/ANNÉE			MONTANT/ANNÉE			POURCENTAGE/ANNÉE			
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	
<b>Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés</b>	0	0	840 000	0%	0%	100%	840 000	840 000	840 000	33%	33%	33%	900 000	900 000	0	50%	50%	0%	5 160 000
<b>Emetteur</b>	0	0	840 000	0%	0%	100%	840 000	840 000	840 000	33%	33%	33%	900 000	900 000	0	50%	50%	0%	5 160 000
<b>Filiales</b>																			0
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire au comptes</b>	0	0	252 000	0%	0%	100%	0	0	252 000	0%	0%	100%	0	0	0	0%	0%	0%	504 000
<b>Emetteur</b>	0	0	252 000,00	0%	0%	100%			252 000,00	0%	0%	100%	0,00	0,00	0				504 000
<b>Filiales</b>																			0
<b>Sous-total</b>	0	0	1 092 000	0%	0%	200%	840 000	840 000	1 092 000	33%	33%	133%	900 000	900 000	0	50%	50%	0%	5 664 000
<b>Autres prestations rendues</b>	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	270 000	0	0%	100%	0%	270 000
<b>Autres</b>				0%	0%	0%				0%	0%	0%	0	270 000	0	0%	100%	0%	270 000
<b>Sous-total</b>	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	0	270 000	0	0%	100%	0%	270 000
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	0	0	1 092 000	0%	0%	200%	840 000	840 000	1 092 000	33%	33%	133%	900 000	1 170 000	0	50%	150%	0%	5 934 000



**SAHAM**  
Assurance

member of Sanlam group

**Rapport de Gestion**  
**et commentaires**  
**des Dirigeants**

# Table des matières

1- PRÉSENTATION DE SAHAM ASSURANCE	3
2- ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET FISCAL	3
3- ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE	4
4- CHIFFRE D'AFFAIRES	5
5- SINISTRALITÉ	6
6- COMMISSIONS	6
7- FRAIS GÉNÉRAUX	6
8- RATIO COMBINÉ	6
9- RÉSULTAT FINANCIER	7
10- ÉVOLUTION DES PLACEMENTS	7
11- RÉSULTAT SOCIAL	7
12- PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT	8
13- COURS DE BOURSE 2020	8
14- PERSPECTIVES	8
15- FILIALES	9
16- COMPTES CONSOLIDÉS	9
17- AUTRES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	10

# 1- PRÉSENTATION DE SAHAM ASSURANCE

SAHAM Assurance est une Compagnie d'assurance généraliste cotée à la bourse de Casablanca et faisant partie du Groupe Sud-africain SANLAM depuis 2018.

Présente sur le marché des assurances au Maroc depuis 1949, SAHAM Assurance est acteur de référence actif sur la totalité des métiers de l'assurance Vie et Non Vie.

La Compagnie occupe aujourd'hui, une position de leader dans le domaine de l'assurance Non Vie, N°1 de l'automobile et de la santé.

Avec près de 500 agents généraux, SAHAM Assurance dispose du réseau exclusif le plus étendu au Maroc, lui permettant d'assurer une présence régionale très forte et de développer au mieux une politique de proximité avec l'ensemble de ses clients.

## 2- ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET FISCAL

Le secteur connaît plusieurs évolutions réglementaires et fiscales :

### Loi de Finance 2021

#### 1. Mesures spécifiques à l'IS

- Mise en conformité du régime fiscal de CFC avec les standards internationaux:
  - Clarification du traitement fiscal des entreprises financières ;
  - Limitation de la durée d'application de l'ancien régime fiscal de CFC à fin 2022.
- Extension de l'application du régime fiscal spécifique des OPCI, aux immeubles construits à usage d'habitation.

#### 2. Mesures spécifiques à l'IR

- Institution des droits complémentaires destinés à la couverture médicale des auto-entrepreneurs.
- Exonération des salaires versés au titre des premières embauches des jeunes.
- Exonération des salaires versés aux salariés ayant perdu de manière involontaire leurs emplois, à cause des répercussions de la propagation de la pandémie de la Covid 19.

#### 3. Mesures communes

- Réduction des droits d'enregistrement applicables en cas d'augmentation de capital des sociétés.
- Prorogation du délai d'application des mesures transitoires visant à encourager les opérations d'acquisition de biens immeubles destinés à l'habitation.
- Renforcement du dispositif fiscal relatif à la non déductibilité des factures fictives.
- Institution d'une contribution sociale de solidarité sur les bénéfiques et les revenus au titre de l'année 2021.
- Mise en conformité de certaines règles applicables en matière de prix de transfert avec les normes internationales.
- Institution d'une contribution sociale de solidarité sur les bénéfiques et les revenus au titre de l'année 2021.

### Loi relative au cadre juridique lié à la signature électronique

- Publication de la loi n°43.20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques qui vient renforcer l'arsenal juridique institué notamment par la loi n° 53.05 relative à l'échange électronique des données juridiques grâce à un cadre réglementaire spécifique concernant la signature électronique et la mise en place d'une autorité pour la délivrance des agréments, le contrôle et les sanctions

## 3- ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

L'année 2020 a été marquée par les faits suivants :

- Une pandémie mondiale avec des impacts socio-économiques importants et des comportements de consommation modifiés. SAHAM Assurance a su s'adapter en entreprenant des mesures d'accompagnement destinées à ses assurés (particuliers et entreprises) et à son réseau d'agents généraux, détaillées comme suit :

### Mesures à destination des particuliers:

- Octroi d'un rabais pour l'ensemble des clients automobile (hors flottes) lors du renouvellement à partir de l'échéance de juin 2020 (mesure marché)
- Prolongement automatique des attestations d'assurance durant le début du confinement (mesure marché)
- Extension du délai contractuel pour la déclaration des sinistres
- Extension de la couverture aux actes médicaux et pharmaceutiques liés à la COVID 19
- Dématérialisation des prises en charge hospitalières et des dossiers maladie
- Allongement des délais contractuels de dépôt des dossiers de remboursement maladie
- Couverture santé pour les salariés en chômage partiel
- Couverture Accidents de travail pour les salariés en télétravail

### Mesures à destination des entreprises :

- Prorogation automatique de la couverture de 60 jours pour les chantiers en arrêt total de travaux
- Flexibilité en matière de conditions de couverture et réajustement de la tarification des risques en arrêt d'activité
- Marchandises transportées : Octroi au cas par cas de ristournes pour les entreprises justifiant de l'immobilisation de leurs véhicules
- Corps : Ristourne pour chômage accordée même pour les contrats ne prévoyant pas cette clause
- Souplesse dans l'ajustement des parcs automobiles assurés / Possibilité de suspension des garanties annexes

### Mesures à destination des agents généraux

- Moratoire de 3 mois sur les protocoles (échancier de remboursement des impayés nés avant l'entrée en vigueur de la circulaire Recouvrement en Avril 2016)
- Suspension des mises en demeure durant la période du confinement visant la protection du portefeuille des agents
- Renforcement des Incentives commerciaux
- Mise en place de subventions d'aide spécifiques accordées aux agents nouvellement créés ou à faible production

### Continuité de service

- Continuité de service assurée par l'ensemble des entités de la Compagnie même durant la période de confinement & réadaptation des processus
  - Numéro 3434 (Ligne directe Assistance et Assurance automobile) resté disponible en permanence 7j/7 & 24h/24
  - Sensibilisation et accompagnement de nos assurés en période de crise à travers des lives dédiés (M3ak F'Dar & M3akoum L'9dam) et webinaires.
- **Dispositif prudentiel dérogatoire mis en place par l'ACAPS visant l'assouplissement de certaines règles prudentielles de manière transitoire afin de soutenir les Compagnies d'assurance et de réassurance face à la situation exceptionnelle due à la pandémie du COVID 19 :**
    - Assouplissement des règles de provisionnement relatives à la provision pour dépréciation des valeurs de placements. Le seuil de déclenchement de la provision a ainsi été relevé de 25% à 30%. Le cours de référence à prendre en compte est passé de la moyenne des cours sur les trois derniers mois à la moyenne des cours sur les six derniers mois
    - Assouplissement des règles de provisionnement relatives à la provision pour risque d'exigibilité. La dotation à constater en 2020 pourra être étalée sur deux exercices.
    - Allègement des règles de provisionnement des créances sur les intermédiaires et souscripteurs.



• Malgré le contexte impacté par la crise sanitaire, SAHAM Assurance a réussi à **adapter ses processus** et à **mettre en place les mesures nécessaires** pour **satisfaire et soutenir ses clients** avec notamment, le **lancement de nouveaux produits innovants ainsi que le développement du selfcare** :

- **Lancement d'une nouvelle offre** d'assurance décès individuel « **Lwoqt o zaman** »
- Lancement de la nouvelle offre **Assur'Auto Rabe7**
- Lancement d'une **nouvelle offre d'assurance multirisques Assur'Moukawalati** destinée aux Auto-entrepreneurs, aux très petites entreprises et aux commerçants
- Lancement de l'application d'évaluation du risque incendie "**ASSUR'Risk**"
- Poursuite du **projet de transformation « Jami3an 2022 »** qui se décline aujourd'hui autour de deux thématiques majeures qui sont la « qualité de service » et le « collaborateur »
- Transfert du portefeuille des **triporteurs vers la CAT** (à partir du 1er Juillet 2020)
- **Poursuite du projet de refonte de la gestion de l'écosystème** visant **l'optimisation des processus et des coûts**
- Déploiement du projet relatif à la fraude automobile
- Dépôt du dossier d'agrément TAKAFUL ainsi que l'extension Unités de comptes pour étude auprès de l'ACAPS
- Migration du système comptable de CODA vers SAP le 1<sup>er</sup> Janvier 2021

## 4- CHIFFRE D'AFFAIRES

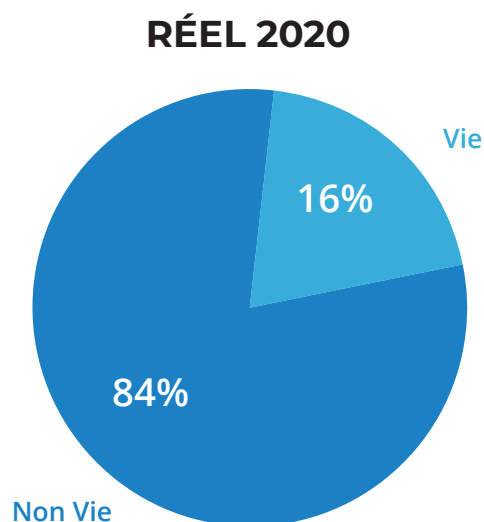
Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires global s'élève à 5 126 MMAD contre 5 422 MMAD à la même période de l'exercice précédent soit une baisse de -5,5 %.

Branches	Réel 2020	Réel 2019	Ecart en KMAD	Ecart en %
Vie	818 669	1 098 228	- 279 559	-25,5%
Non Vie	4 307 284	4 324 161	- 16 877	-0,4%
<b>Total Général</b>	<b>5 125 953</b>	<b>5 422 389</b>	<b>- 296 436</b>	<b>-5,5%</b>

La baisse des primes Vie de -25,5% s'explique par la baisse de l'activité Patrimoine avec notre partenaire Crédit du Maroc.

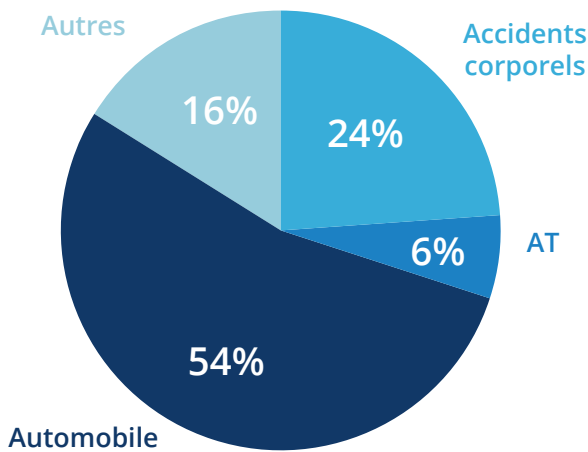
Le chiffre d'affaires de l'activité Non-Vie s'établit à 4 307 MMAD, en légère baisse de -0,4% par rapport à fin décembre 2019. Cette baisse s'explique principalement par les effets négatifs liés à la crise de la Covid 19.

### Répartition du chiffre d'affaires 2020 :



La branche Non Vie contribue à hauteur de 84% dans le chiffre d'affaires en 2020. Cette tendance confirme le positionnement stratégique de SAHAM Assurance sur la branche « Non Vie ».

## RÉEL 2020 – NON VIE



La structure du portefeuille Non-Vie laisse apparaître la prédominance de l'Automobile qui concentre 54% du chiffre d'affaires en 2020, 24% pour les accidents Corporels, 6% pour l'Accident de Travail, 7% pour l'IRD (Incendie et Risques Divers) et 2% pour le Transport.

Il est à noter que l'Automobile et les accidents corporels représentent **78%** du chiffre d'affaires Non Vie en 2020.

## 5- SINISTRALITÉ

La charge de sinistres de l'exercice s'élève à **3 633 MMAD** en 2020 contre **4 218 MMAD** en 2019 soit une variation de **-13,9%**.

Globalement, le ratio de sinistralité Non Vie net de réassurance s'élève à **71,2%** au 31 décembre 2020 contre **75,8%** au 31 décembre 2019. Cette baisse provient principalement du recul de la fréquence de sinistres durant la période de confinement.

## 6- COMMISSIONS

Les commissions enregistrées se sont élevées au 31 décembre 2020 à **565 MMAD** dont **498 MMAD** Non Vie et **67 MMAD** Vie. Le taux de commission en 2020 s'établit à 11,1%, en hausse de **+1%** par rapport à 2019 impacté par le mix branches.

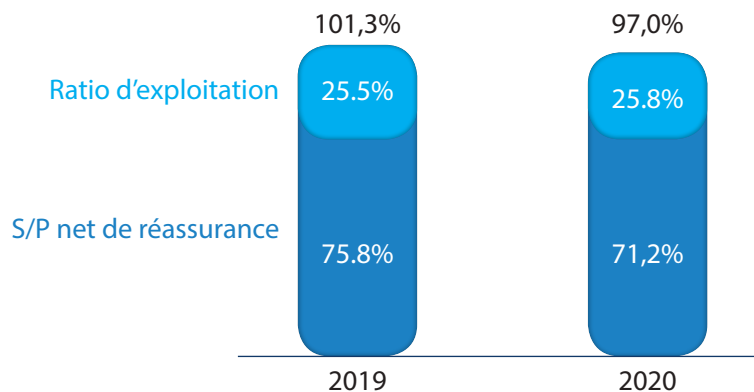
## 7- FRAIS GÉNÉRAUX

Au 31 décembre 2020, les frais généraux s'élèvent à **624 MMAD** contre **657 MMAD** au 31 décembre 2019 soit une baisse de **5%** qui s'explique principalement par le recul des achats consommés et des autres charges externes suite au gel des déplacements, baisse des frais de communication et des prestations de service, compensée par l'augmentation de la dotation aux provisions sur créances intermédiaires du fait du contexte COVID 19.

## 8- RATIO COMBINÉ

### ÉVOLUTION DU RATION COMBINÉ NET

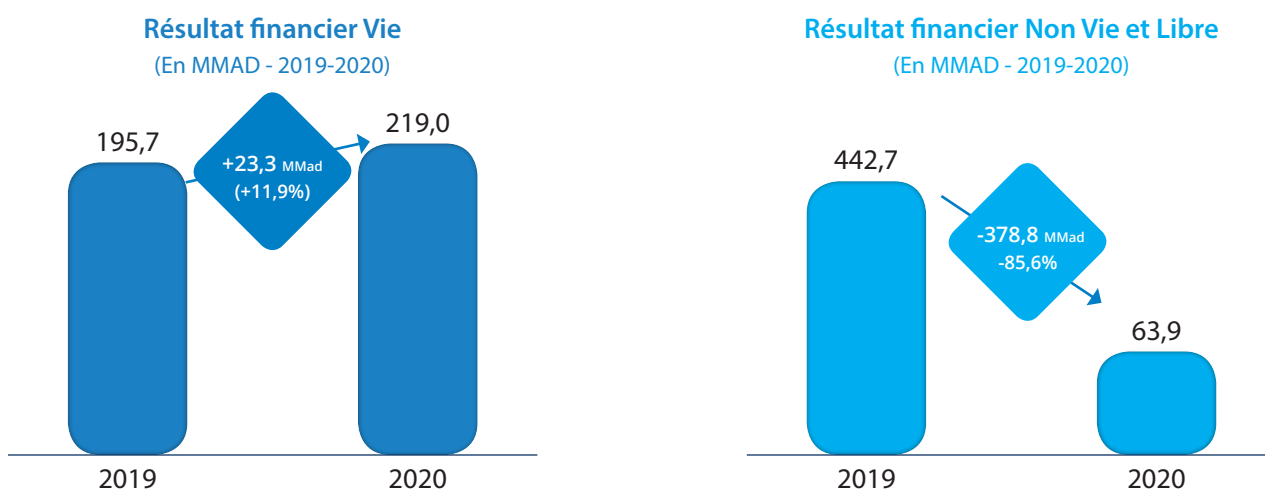
(En % des primes acquises brutes - 2019-2020)



Le ratio combiné net s'élève à 97% en amélioration de 4,3 points par rapport à 2019 provenant principalement du recul du S/P net de réassurance de +4,6 points.

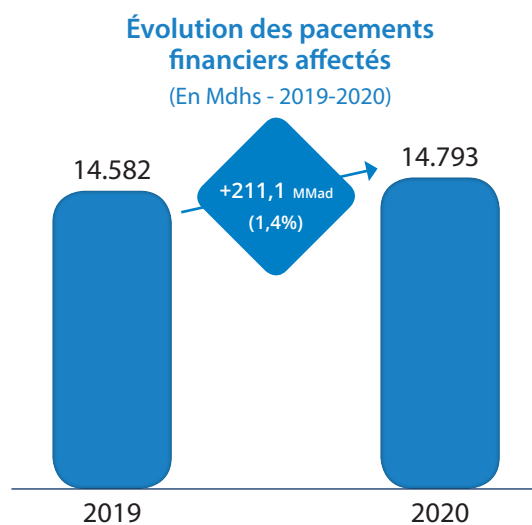
## 9- RÉSULTAT FINANCIER

Au 31 décembre 2020, le résultat financier des placements (y compris le libre) s'élève à **283 MMAD** contre **638 MMAD** au 31 décembre 2019, en baisse de **-56%** s'expliquant par les conditions de marché défavorables ainsi que par la suspension ou la baisse des versements de dividendes.



## 10- EVOLUTION DES PLACEMENTS

Les placements affectés s'établissent à 14 793 MMAD, en progression de +1,4% par rapport à décembre 2019.



## 11- RÉSULTAT SOCIAL

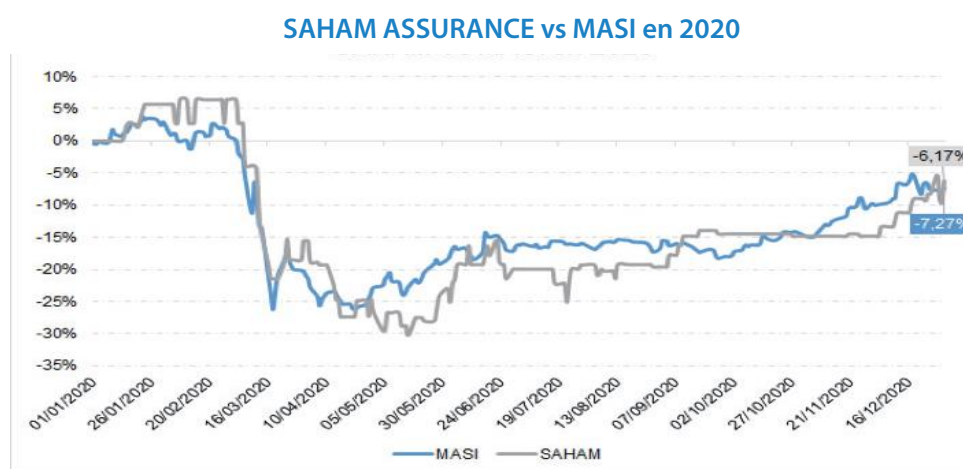
EN MMAD	Réel 2020	Réel 2019	Variation En %
Résultat Net	201	406	-50,6%
Primes acquises	5 108	5 401	-5,4%
<b>Total Général</b>	<b>3,9%</b>	<b>7,5%</b>	<b>-3,6%</b>

Le résultat net 2020 s'établit à **201 MMAD** contre **406 MMAD** en 2019, soit une baisse de 50,6%, impacté par la contreperformance des marchés financiers ainsi que par la suspension ou la baisse des versements de dividendes.

## 12- PROPOSITION DE REPARTITION DU RÉSULTAT

Résultat net de l'exercice		200 627 850
Réserve légale		NÉANT
Report à nouveau ex précédent		4 669 099
<b>Sous total I</b>		<b>205 296 949</b>
Dividende statutaire (6 DH par action)		24 701 244
<b>Sous total II</b>		<b>180 595 705</b>
Réserve Générale		118 000 000
Superdividende		57 636 236
<b>Sous total III</b>		<b>4 959 469</b>
Report à nouveau de l'exercice		4 959 469
<b>Soit un dividende total de :</b>		<b>82 337 480</b>
Nombre d'actions		4 116 874
Coupons		20
<b>Taux par rapport au RN</b>		<b>41%</b>

## 13- COURS DE BOURSE 2020



La valeur SAHAM Assurance sur-performe le MASI affichant une contreperformance de -6.17% Vs -7.27% pour l'indice.

## 14- PERSPECTIVES

L'année 2020 a été une année très riche pour SAHAM Assurance. Le contexte difficile induit par la crise sanitaire et économique nous a permis de faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'assurer une continuité de service à nos clients.

En effet, SAHAM Assurance a rapidement mis en place toutes les mesures nécessaires pour assurer dans les meilleures conditions, la continuité de son activité et servir durablement les intérêts de ses clients. SAHAM Assurance acteur responsable et engagé, a également pris l'ensemble des précautions nécessaires pour préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de son réseau exclusif ainsi que de l'ensemble de ses partenaires.

La Compagnie a également participé à l'effort national en contribuant à hauteur de 40 MMAD au fonds de solidarité créée pour faire face à la pandémie, et en réalisant une donation à sa Fondation Ennajah pour l'achat de 60 tonnes de denrées alimentaires de base distribuées à 2 000 familles démunies.

SAHAM Assurance continuera de capitaliser sur le savoir-faire du groupe SANLAM pour assurer une croissance profitable au cours des prochaines années et reste confiante dans sa capacité à faire face à cette période difficile, sans perturber sa solvabilité et rentabilité à moyen et long terme.

## 15- FILIALES

Entité	Capital en KMAD	% de Contrôle	Méthode de consolidation
SAHAM Assurance (Société mère)	411 687	100%	IG
SAHAM Asset Management	5 000	100%	IG
SAHAM Hôtels	121 238	100%	IG
Luxor	92 667	100%	IG
Ryad Partners	394 000	100%	IG
Tertia	125 100	100%	IG
Agdal Salé	217 854	100%	IG
Tamaris Garden	77 726	100%	IG
Espace Développement	272 405	100%	IG
SAHAM Assistance	50 000	25%	MEE
Participation Khalladi	131 514	100%	IG
ERRAHMA	396 596	100%	IG

## 16- COMPTES CONSOLIDÉS

	Réel 2020	Réel 2019	Variation
Primes acquises	5 108 210	5 400 931	- 292 721
Autres produits hors activité d'assurance	82 667	114 001	- 31 334
Résultat net de placement	309 146	942 476	- 633 330
Charges techniques des activités d'assurance	- 3 435 215	- 4 380 226	945 011
Résultat net des cessions en réassurance	- 345 643	- 184 143	- 161 500
Frais d'acquisition des contrats	- 565 136	- 544 095	- 21 041
Charges générales d'exploitation	- 802 941	- 758 486	- 44 455
Autres produits et charges opérationnels	- 162 482	17 215	- 179 697
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>188 606</b>	<b>607 673</b>	<b>- 419 067</b>
Résultat net de change	- 13	86	- 99
Charges de financement	1 178	578	600
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	6 776	12 038	- 5 262
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>1 612</b>	<b>- 173 819</b>	<b>175 431</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidés</b>	<b>198 158</b>	<b>446 556</b>	<b>- 248 398</b>
Intérêts minoritaires	7	15	- 8
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>198 166</b>	<b>446 571</b>	<b>- 248 405</b>

	Réel 2020	Réel 2019	Variation
Capital	411 687	411 687	0
Primes d'émission	1 169 922	1 169 922	0
Reserves consolidés	2 951 416	2 575 122	376 294
Résultat consolidé du groupe	198 166	446 571	-248 405
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>4 731 190</b>	<b>4 603 302</b>	<b>127 888</b>
Intérêts minoritaires	47	54	-7
<b>Total capitaux propres</b>	<b>4 731 237</b>	<b>4 603 356</b>	<b>127 881</b>

Le résultat net part du groupe a enregistré une diminution de -55,6% passant de 446,6 MMAD au 31 décembre 2019 à 198,2 MMAD au 31 décembre 2020. Cette baisse est principalement due à la variation négative de la juste valeur des actifs de la Compagnie suite à l'application des normes IFRS 9 et IAS 40. Ce recul provient de la chute des cours de bourse pour les valeurs cotées ainsi que de la revalorisation des actifs immobiliers.

## 17- AUTRES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

<b>Said ALJ</b>	<p><b>Mandats :</b> SANAM HOLDING, SANAM INVEST, STOKVIS NORD AFRIQUE, STOKVIS ENGIN, STOKVIS AGRI, STOKVIS AUTOMOTIVE, STOKVIS INDUSTRIES, STOKVIS MOTORS, STOKVIS INTERNATIONAL, UNIMER, UNIMER AFRICA, LA MONEGASQUE VANELLI France, WINDIA CAP, INTERNATIONAL CALL, CENTRE INTERNATIONAL D'OPPORTUNITES D'affaires DU MAROC, FIRST COMMERCIAL ESTATE COMPAGNY, KASBAH D'OR, GESTHOL, CLA STUDIOS, GO VOYAGES.</p> <p><b>Fonction principale :</b> PDG Sanam Holding, Président du Conseil d'Administration de SAHAM Assurance,</p>
<b>Emmanuel BRULE</b>	<p><b>Mandats :</b> Continental Reinsurance Plc SAHAM Assurance Vie Côté d'Ivoire, MCI Care Maroc, SAHAM Assurance Côte d'Ivoire, SAHAM Assurance Guinée, SAHAM Ghana Insurance Limited, SAHAM Reinsurance Ltd, SAHAM Réassurance Luxembourg SA, TECH Care Solutions Ltd, MCI care Kenya Limited, Colina Holdings Ltd, SAHAM Assurance Vie Gabon SA, Galina Holdings Ltd, SAHAM Assurance Vie Gabon SA, COLINA Participations, SANLAM Pan Africa, SANLAM PAN Africa Holdings Maroc, SAHAM Finances Participations, SAHAM Corporate</p> <p><b>Fonction principale :</b> Directeur Général de Sanlam Pan Africa</p>
<b>Ismail FARIH</b>	<p><b>Mandats :</b> Unirner , Label Vie , Aradel Capital</p> <p><b>Fonction principale :</b> Conseiller du Président de Sanam Holding</p>
<b>John DE VILLIERS MELVILLE</b>	<p><b>Mandats :</b> Sarrtam Ltd South Africa, Emerald Risk Transfer (Pty) Ltd South Africa, Mirabilis Engineering Underwriting Managers (Pty) Ltd South Africa, Stalker Hutchinson &amp; Associates (Pty) Ltd South Africa, MiAdmin (Pty) Ltd South Africa, MiWay Insurance Ltd South Africa, MiWay Group Holdings (Pty) Ltd South Africa, LIA Insurance s.a.l. Lebanon, Sanlam Emerging Markets South Africa, SAHAM Reinsurance Ltd Mauritius</p> <p><b>Fonction principale :</b> Chief Underwriting Officer and Executive Head of Reinsurance and International</p>

<p><b>Jude KOFI BUCKNOR</b></p>	<p><u>Mandats</u> : Newmont Mining Corporation, U.S.A. , Consolidated Infrastructure Group, Afrique Du Sud , The Africa Channel, U.S.A., Banque Centrale Du Ghana, Ghana, J. Kofi Bucknor &amp; Associates Limited, Ghana JKBA Tuna Ventures Limited, Ghana , JKB OH Ventures Limited, Ghana, JKB Farms Limited, Ghana, JKB Oil Ventures Limited, Guyana,</p> <p><u>Fonction principale</u> : PDG « J. Koti Bucknor &amp; Associates Limited, Ghana »</p>
<p><b>Margaret DAWES</b></p>	<p><u>Mandats</u> : Sanlam Emerging Markets Limited, SAHAM General Insurance Ghana, FBN General Insurance, SAN JV(RF) (Pty) Limited, Sanlam Emerging Markets Ireland Limited</p> <p><u>Fonction principale</u> : Executive Director for Mergers and Acquisitions in SEM.</p>
<p><b>Mohamed BERRADA</b></p>	<p><u>Mandats</u> : NO MAD'S TOWN SA, POLYFIL SA , AL AKHAWAYN University, CARE International Maroc, Fondation LINKS, Fondation du Complexe Social Oum Keltoum de Sidi Mournen, Faculté de sciences juridiques économiques et sociales- université Hassan II, SOCIETE SONATE — SARL, SOCIETE MELLIBER — SARL, SCI SLIMANE, LES VERGERS DU TENSIFT SCA.</p> <p><u>Fonction principale</u> : Professeur Universitaire</p>
<p><b>Raymond FARHAT</b></p>	<p><u>Mandats</u> : COLINA Participations, SAHAM Assurance Gabon, SAHAM Assurance SENEGAL, SAHAM Assurance COTE D'IVOIRE, SAHAM Assurance Vie COTE D'IVOIRE, LIA Insurance SAL, SAHAM Assurance Cameroun, SAHAM Angola Seguros, S.A, San lam General Insurance Ltd, AFRICA CO-DEVELOPMENT GROUP, NOVAMED, EMERGE INVEST.</p> <p><u>Fonction principale</u> : PDG de la société EMERGE INVEST</p>
<p><b>William Robertson DOMMISSE</b></p>	<p><u>Mandats</u> : Botswana Insurance Holdings Limited, Botswana Insurance Fund Management Limited.</p> <p><u>Fonction principale</u> : Chief Execatif Life of SPA</p>

# Rapport de Responsabilité Sociétale d'Entreprise 2020

SE RÉINVENTER DANS UN MONDE EN MUTATION





# Sommaire

## 1. Unis face à la Covid-19

03

## 2. Entretiens croisés avec le Président et le Directeur Général : une crise inédite...

04 / 06

## 3. SAHAM Assurance aujourd'hui

07 / 17

- Notre métier dans un monde en mutation 08
- Une gouvernance solide et équilibrée 14

## 4. Notre démarche de RSE : priorité à l'inclusion et à la proximité

18 / 24

- Des enjeux aux engagements 19
- Notre contribution sociétale en 2020 23

## 5. Dossier special : La Fondation ENNAJAH, un nouvel acteur au service de l'éducation et de la lutte contre la précarité

25 / 27

## 6. PILIER 1 : ASSUREUR RESPONSABLE ET INCLUSIF : En 2020, aux côtés de nos assurés face à la crise

28 / 33

- Une mobilisation accrue au profit de nos assurés 29
- Accélérer notre transformation en réponse à la crise et améliorer l'expérience client 31
- Saisir l'opportunité d'innovation face aux nouveaux enjeux et préparer l'assurance de demain 32

## 7. PILIER 2 : PARTENAIRE ET EMPLOYEUR DE CONFIANCE : En 2020, résolu à progresser pour maintenir la confiance de nos parties prenantes clés

34 / 37

## 8. PILIER 3 : ACTEUR ENGAGÉ AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ: En 2020, être solidaires avec les plus touchés par la crise et accompagner les plus précaires

38 / 41

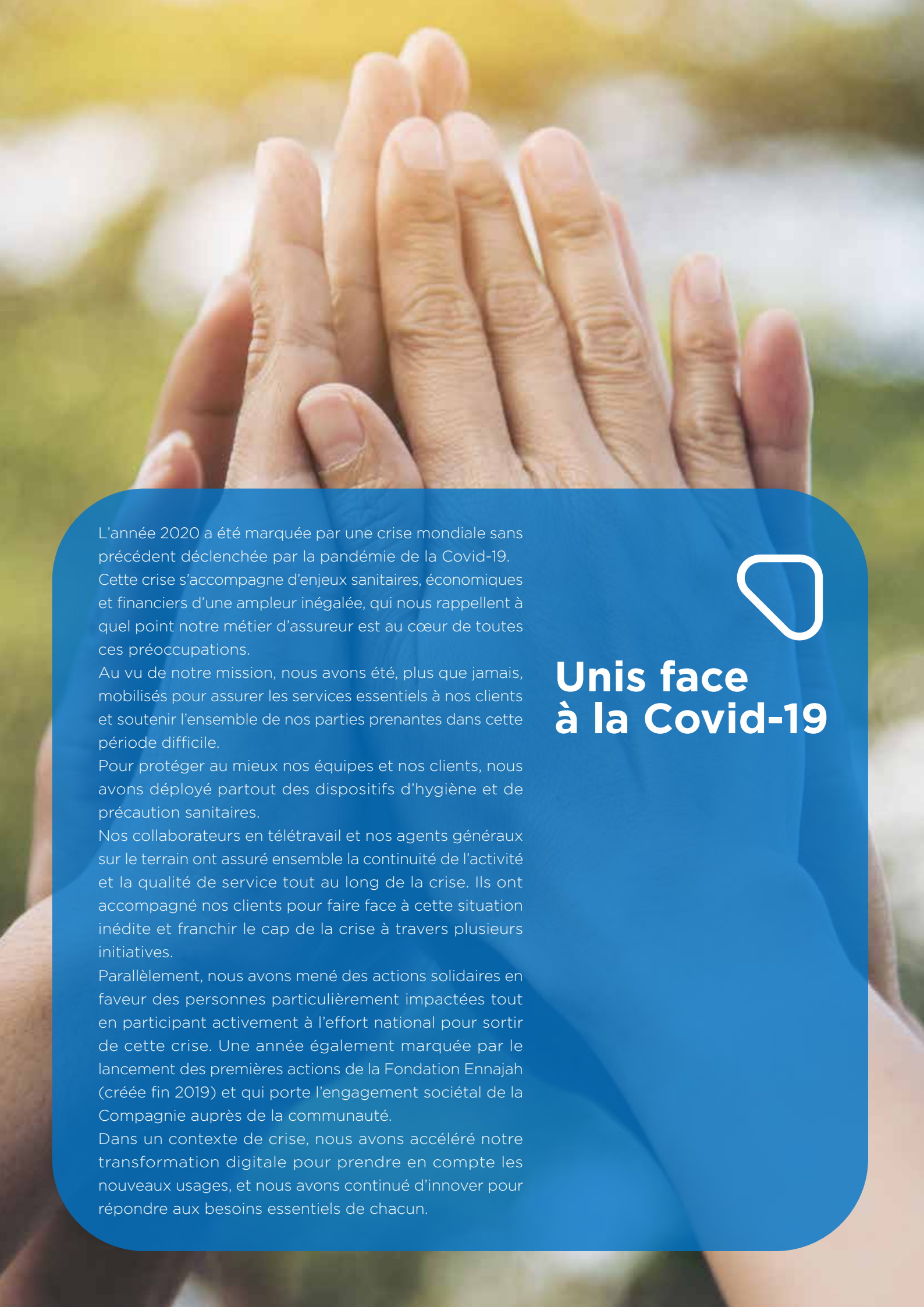
- Préserver et fédérer notre première force : le capital humain 35
- De nouvelles technologies au service de la performance 37

- Notre action citoyenne dans le cadre de la crise sanitaire 39
- Mettre l'accent sur la prévention 40

## A propos du rapport

42 / 45

- Méthodologie 43
- Table de concordance avec la circulaire 44



L'année 2020 a été marquée par une crise mondiale sans précédent déclenchée par la pandémie de la Covid-19. Cette crise s'accompagne d'enjeux sanitaires, économiques et financiers d'une ampleur inégalée, qui nous rappellent à quel point notre métier d'assureur est au cœur de toutes ces préoccupations.

Au vu de notre mission, nous avons été, plus que jamais, mobilisés pour assurer les services essentiels à nos clients et soutenir l'ensemble de nos parties prenantes dans cette période difficile.

Pour protéger au mieux nos équipes et nos clients, nous avons déployé partout des dispositifs d'hygiène et de précaution sanitaires.


Nos collaborateurs en télétravail et nos agents généraux sur le terrain ont assuré ensemble la continuité de l'activité et la qualité de service tout au long de la crise. Ils ont accompagné nos clients pour faire face à cette situation inédite et franchir le cap de la crise à travers plusieurs initiatives.

Parallèlement, nous avons mené des actions solidaires en faveur des personnes particulièrement impactées tout en participant activement à l'effort national pour sortir de cette crise. Une année également marquée par le lancement des premières actions de la Fondation Ennajah (créée fin 2019) et qui porte l'engagement sociétal de la Compagnie auprès de la communauté.

Dans un contexte de crise, nous avons accéléré notre transformation digitale pour prendre en compte les nouveaux usages, et nous avons continué d'innover pour répondre aux besoins essentiels de chacun.



## Unis face à la Covid-19



ENTRETIENS  
CROISÉS AVEC  
LE PRÉSIDENT ET  
LE DIRECTEUR  
GÉNÉRAL : UNE  
CRISE INÉDITE...



*M. Said ALJ*

*M. Christophe BUSO*

## ENTRETIENS CROISÉS AVEC LE PRÉSIDENT ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : UNE CRISE INÉDITE...

### Quelles ont été les préoccupations de SAHAM Assurance pendant la crise sanitaire ?

**M. Said ALJ :** Depuis le début de cette crise exceptionnelle, nous avons eu deux préoccupations : d'une part préserver la santé de nos collaborateurs, agents et partenaires, et d'autre part tout mettre en œuvre pour s'adapter rapidement et continuer à apporter à nos clients les prestations essentielles dont ils ont besoin.

Dans un temps record, nous nous sommes adaptés face aux mesures sanitaires et nous avons basculé dans un mode de travail massivement à distance.

De nombreuses mesures ont permis d'assurer la continuité d'activité et la qualité de service à nos assurés : télétravail, dispositifs de précaution sanitaire, adaptation des processus opérationnels de sinistre, de gestion et de souscription, etc.

Nous avons joué aussi un rôle actif en matière de prévention et mené plusieurs actions, pendant et après le confinement, pour sensibiliser le grand public aux mesures de précaution sanitaire, de santé et bien-être.

### Quelles sont les mesures déployées pour soutenir les plus impactés par la crise ?

**M. Christophe Buso :** Des mesures exceptionnelles ont été prises par SAHAM Assurance pour soutenir nos parties prenantes les plus impactées par les conséquences économiques, sociales et sanitaires de la pandémie.

Le réseau d'agents a pu bénéficier d'aides financières et de reports de crédits.

De même, pour accompagner cette transformation si soudaine de nos vies professionnelles et personnelles, nous avons veillé à apporter un soutien à tous nos collaborateurs pour garder le lien, grâce à un appui managérial, un suivi psychologique et médical régulier, ainsi qu'une communication interne renforcée.

Par ailleurs, nous avons adapté nos garanties à cette situation exceptionnelle, notamment pour les contrats auto et santé : extension des délais pour le paiement des cotisations, assouplissement des délais de déclaration des sinistres et des demandes de remboursement, etc.

En tant qu'acteur majeur de la santé, nous avons pris en charge les frais pharmaceutiques et les dépenses médicales liées à la Covid-19. Nous avons maintenu les garanties santé et prévoyance pour tous les assurés placés en chômage partiel ou total de nos clients de la branche entreprises. Nous avons également étendu les couvertures de santé de nos assurés aux nouvelles formes de travail à distance.

Nous avons aussi exprimé notre solidarité à travers notre contribution de 40 MDH au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie de la Covid-19. Ceci sans oublier l'élan de générosité de nos collaborateurs qui ont fait don, au total, d'1 MDH au profit notamment de l'écosystème direct de la Compagnie.

Enfin, nous avons mené plusieurs actions citoyennes, telles que la donation aussi bien à travers notre Fondation ENNAJAH que directement par la Compagnie, de 60 tonnes de denrées alimentaires de base à 2000 familles démunies.

### Quels sont aujourd'hui les principaux enjeux pour le secteur de l'assurance ?

**M. Said ALJ :** De nos jours, le secteur des assurances se doit de relever de nouveaux challenges qui résultent d'un changement de paradigmes socioéconomiques, de mutations démographiques, d'évolutions réglementaires ou encore de progrès scientifique spectaculaire et j'en passe ! Allongement de la durée de vie, accroissement des inégalités, réchauffement climatique, développement des technologies numériques, etc. : force est de constater que le métier de l'assurance évolue dans un contexte toujours plus incertain.

De même, la pandémie de la Covid-19 à l'échelle planétaire est la preuve que nous pouvons être amenés à faire face à des événements totalement

imprévus, et dont les conséquences peuvent être lourdes.

Dans ce contexte, l'attente vis-à-vis des assureurs est de plus en plus forte.

Ces enjeux planétaires constituent de nouvelles opportunités de développement pour les assureurs et l'occasion de contribuer à bâtir une société plus sûre et plus inclusive.

En 2020, notre volonté d'agir avec engagement et responsabilité pour une « assurance au service du plus grand nombre », tel que formulé dans notre ambition de RSE, n'a jamais été aussi forte pour notre Compagnie.

### Quelles leçons tirez-vous de cette crise ?

**M. Christophe Buso :** La première leçon que nous tirons de cette crise, c'est l'expérience humaine incroyable que nous avons vécue avec nos collaborateurs et nos agents sur le terrain. Leur engagement a été remarquable et ils ont pu relever des défis de taille, en s'adaptant très rapidement aux nouvelles formes de travail.

Nous les remercions aussi pour l'appui et le soutien indéfectibles qu'ils ont apportés à nos clients ainsi que leur formidable élan de solidarité envers les parties prenantes de notre écosystème, affectées par la crise : intérimaires, sous-traitants, prestataires, etc.

La crise a également été l'occasion d'accélérer tous les changements à l'œuvre dans la Compagnie, notamment sur le plan de la transformation digitale.

Nous avons continué d'innover pour répondre aux nouveaux besoins et pour améliorer l'accessibilité de notre offre d'assurance.

Le lancement en 2020 de nouvelles offres adaptées aux besoins de nos assurés, illustre bien notre capacité à apporter des solutions positives, utiles et accessibles.

### Quelles sont alors les perspectives pour 2021 ?

**M. Said ALJ :** En 2021, nous nous donnons les moyens de poursuivre notre transformation, afin d'être encore plus agiles et de renforcer notre résilience pour faire face aux nombreux défis qui nous attendent.

Nous continuerons d'agir en faveur de la proximité et de l'inclusion, en assurant la relance et en accompagnant nos clients au plus près des territoires dans cette transition.

Nous poursuivrons notre action citoyenne, notamment par le biais de la Fondation ENNAJAH, qui a pour

vocation de promouvoir l'éducation des enfants défavorisés et aussi de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

De même, notre engagement pour l'environnement se renforcera, en traduisant dans les faits nos ambitions de réduction de notre empreinte carbone, en continuant de développer des produits d'assurance durables, et en investissant davantage dans des projets respectueux des principes du développement durable, au service de l'économie réelle.





SAHAM  
ASSURANCE  
AUJOURD'HUI

# NOTRE MÉTIER DANS UN MONDE EN MUTATION

## Profil de la Compagnie

Capitalisant sur près de 70 ans d'histoire, SAHAM Assurance est la Compagnie d'assurance de référence au Maroc et sert aujourd'hui plus de 5 millions assurés.

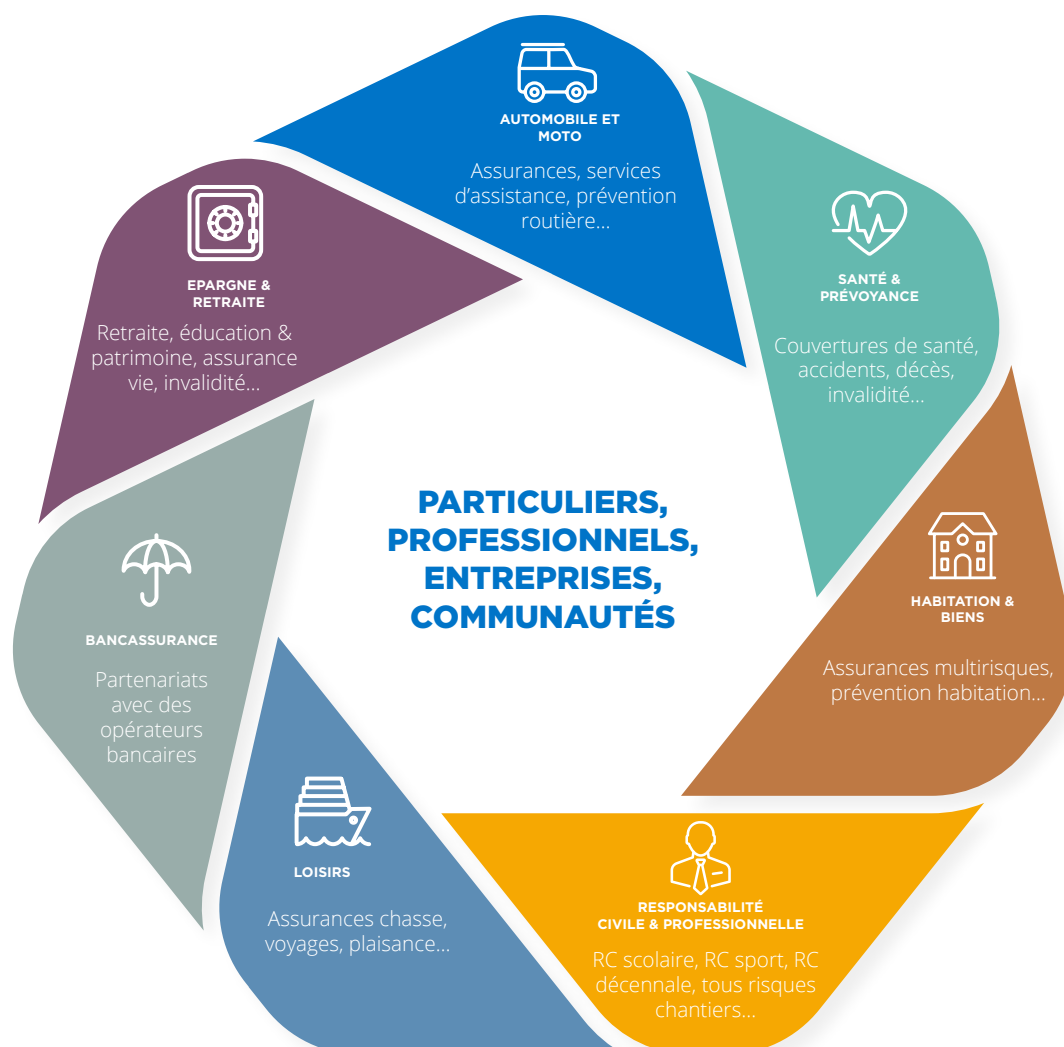
En plus de l'assurance Vie et Non-Vie, la Compagnie opère dans l'assurance Dommage (Automobile et Santé), où elle est leader sur le marché.

SAHAM Assurance compte plus de 750 collaborateurs engagés autour de valeurs fortes, que sont l'éthique, l'excellence, la proximité et l'innovation au service des clients.

Elle dispose du réseau d'agences le plus élargi au Maroc, avec près de 500 agents généraux lui permettant d'avoir un fort ancrage territorial et d'être au plus près de ses clients.

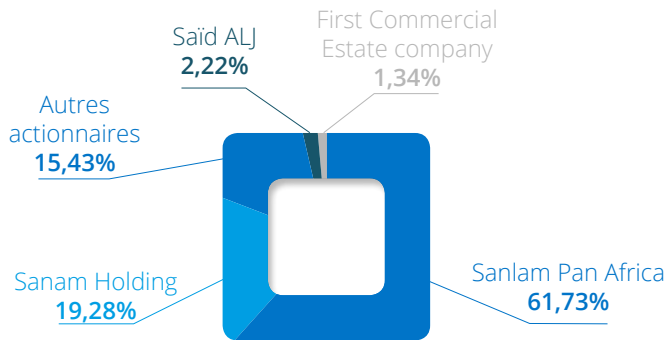


## Notre activité

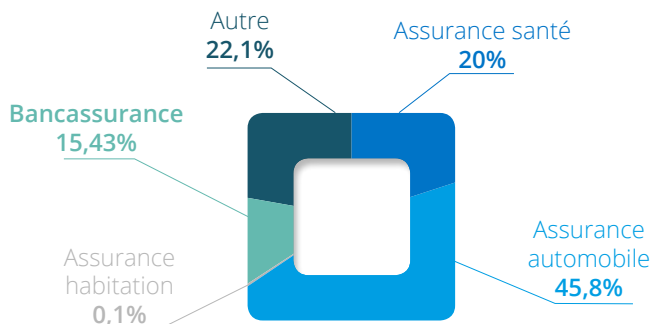




### Répartition de l'actionnariat



### Répartition de notre activité (chiffre d'affaires en 2020)







## Les nouvelles tendances

De nouveaux risques émergent. Le monde se transforme et s'accélère. De même, la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19 vient bousculer nos équilibres personnels, économiques et sociaux.

Elle nous pousse à repenser nos modes de travailler, à adapter nos produits aux nouveaux besoins et aux changements d'habitudes, à être plus inclusifs et renforcer encore plus les liens avec nos partenaires et assurés.

Pour accompagner ces nouvelles tendances et servir son ambition d'être « l'assurance au service du plus grand nombre », SAHAM Assurance place l'innovation, la transformation, et la création de valeur durablement partagée au cœur de sa stratégie de développement.

## Innover pour mieux protéger

Avoir l'esprit pionnier et innover est la clé pour apporter des solutions positives, utiles et plus accessibles.

SAHAM Assurance s'est justement dotée d'une mission universelle : celle de couvrir tous les besoins en assurance avec des produits inclusifs. Elle s'adresse à tous les publics, en proposant des solutions innovantes pour les personnes et entreprises non couvertes jusqu'alors, en cherchant à s'adapter à tous les budgets, y compris les plus modestes.

La Compagnie soutient en particulier les auto-entrepreneurs et les très petites entreprises, qui constituent le cœur de l'économie marocaine. Elle conçoit aussi des assurances sur mesure pour répondre à leurs besoins essentiels, tels que la responsabilité civile, le risque d'incendie, le vol, les accidents, etc.

En dépit de la crise, elle a été la première Compagnie au Maroc à commercialiser en 2020 la couverture d'assurance « Assur'Moukawalati » dédiée aux auto-entrepreneurs et TPE. Une offre simplifiée et à bas coût, offrant à la fois une garantie contre l'accident de travail et une multirisque professionnelle.

SAHAM Assurance s'efforce aussi de construire des solutions uniques en réponse aux nouveaux besoins.

Dans cet esprit, l'année 2020 a été marquée par deux innovations majeures. D'une part, le lancement de « Lwoqt ou Zmane », la première assurance vie au Maroc remboursable en cas de non-décès. . D'autre part, la commercialisation de l'offre « Assur'Auto Rabe7 », permettant aux conducteurs qui n'ont pas eu plus d'un sinistre Responsabilité Civile non responsable par an de bénéficier, au bout de 24 mois, d'une réduction de 80% sur leur prime de garanties annexes. Une première au Maroc !



## Se transformer pour plus de proximité

Fidèle à sa réputation d'entreprise pionnière au Maroc au service de la vision Orientée client, SAHAM Assurance est convaincue que la transformation est le gage du renforcement de la proximité avec ses assurés tout en améliorant la qualité de service.

C'est ainsi qu'elle a lancé, depuis plusieurs années, une démarche de transformation à tous les niveaux de la Compagnie, des métiers aux fonctions supports.

En s'appuyant sur sa Digital Factory, SAHAM Assurance a repensé l'expérience client pour améliorer le parcours des assurés : souscription, déclaration de sinistre, assistance, expertise et indemnisation.

La transformation la plus importante concerne l'accélération du numérique dans l'exercice de son métier d'assureur au moment où plusieurs innovations digitales ont vu le jour ces dernières années.

Le confinement a aussi permis d'accélérer cette démarche pour être encore plus souples, réactifs, et agiles : digitalisation de nouveaux process en interne ainsi que de la gouvernance, mise en place de nouveaux services à distance, etc.

Dans cette continuité, l'année 2020 a été marquée par le lancement de « Assur'Risk », la première application mobile d'évaluation du risque incendie au Maroc. Cette solution digitalise de bout en bout le processus d'expertise des risques d'incendie pour toute entreprise. Elle permet un gain de temps considérable et un partage immédiat du rapport d'expertise entre l'intermédiaire, le client et la Compagnie.

## Créer de la valeur durablement partagée

La capacité à avoir un impact positif pour la société et l'environnement est au cœur de la transformation du secteur des assurances. SAHAM Assurance s'inscrit parfaitement dans cette vision.

Pour ce faire, elle est engagée d'une part à agir avec éthique et loyauté, forte de sa volonté de maintenir la confiance dans le long terme avec l'ensemble de ses parties prenantes.

D'autre part, elle souhaite contribuer à un avenir plus écologique, respectueux de la planète, et plus inclusif. A travers son métier d'assureur et sa position d'investisseur, la Compagnie offre des services qui soutiennent le développement d'une économie résiliente et durable, et répondent aux besoins de la société.

En tant qu'entreprise responsable, elle pratique aussi une politique RH respectueuse de ses collaborateurs, et veille à établir des relations équilibrées et durables avec ses partenaires.

Enfin, elle souhaite renforcer son action citoyenne, à travers notamment le déploiement de la Fondation ENNAJAH, qui a pour vocation de promouvoir l'éducation des enfants défavorisés, lutter contre l'abandon scolaire, la pauvreté et l'exclusion sociale.

### L'innovation et le digital au cœur de notre projet d'entreprise « Jami3an 2022 »

Le projet d'entreprise « Jami3an 2022 » lancé dès 2019 illustre que SAHAM Assurance est avant-gardiste, pionnière et prend en compte les nouvelles tendances sociétales et apporte les meilleures réponses aux besoins de ses clients.

Aujourd'hui « Jami3an 2022 », est focalisé sur deux axes prioritaires: la qualité de service et le capital humain. Il se veut un projet d'entreprise fédérateur et mobilisateur en impliquant la majorité des collaborateurs, dans une démarche de co-construction, et en adoptant de nouvelles méthodes de travail.

En 2020, et ce malgré la crise, des chantiers dédiés au développement du capital humain, à l'amélioration de la qualité de service, au perfectionnement de la technologie, des outils, etc. ont été engagés.

## Retour sur l'année 2020



### PERFORMANCE FINANCIERE RESILIENTE MALGRE L'IMPACT DE LA CRISE

**5 126 MMAD**  
de chiffre d'affaires réalisé

**201 MMAD**  
de résultat net

**4 478 MMAD**  
de fonds propres

**14 793 de MAD**  
d'actifs gérés



### AMELIORATION DE NOTRE EFFICACITE

Une gouvernance  
**orientée digital**

**Baisse de 28%**  
de la consommation  
d'électricité  
par rapport à 2018

**Baisse de 47%**  
de la consommation de papier  
par rapport à 2018

**Transformation du  
process achats et  
professionnalisation  
des RH**



### DES COLLABORATEURS ET PARTENAIRES MOBILISES

**743**  
collaborateurs

**54%**  
de femmes  
parmi l'effectif global

**Plus de 500**  
agents exclusifs et  
264 courtiers partenaires

**100 %**  
des collaborateurs signataires  
du code de déontologie & de  
bonne conduite





**PLUS DE PROXIMITE  
ET D'INCLUSION**

**+5 millions d'assurés**  
soutenus pendant la crise

Lancement de  
« Assur'Moukawalati »,

**une couverture  
d'assurance inédite  
pour les auto-  
entrepreneurs et TPE**

Participation au  
**dispositif de  
financement pour  
aider les  
auto-entrepreneurs**

affectés par la crise de  
Covid-19

Une campagne  
**« Support Small  
Business »**

pour soutenir les  
commerces de proximité



**INNOVATION**

**Nouveaux services  
digitalisés :**

prise en charge médicale,  
déclaration de sinistres, etc.

Lancement de « Assur'Risk »,  
la 1<sup>ère</sup> application mobile  
d'évaluation du risque  
incendie au Maroc

Commercialisation de  
« Lwoqt ou Zmane »,  
**la 1<sup>ère</sup> assurance vie  
remboursable en cas  
de non-décès**

Lancement de l'assurance  
**« Assur'Auto Rabe7  
»** qui encourage la conduite  
responsable

Des événements numériques  
pour **sensibiliser en  
externe aux risques  
et aux mesures de  
prévention**



**UNE SOLIDARITE  
ACCRUE**

**Contribution  
de 40 MDH**

au Fonds Spécial pour la  
gestion de la pandémie de  
Covid-19

**Don de 1 MDH  
des collaborateurs**

au profit de l'écosystème  
direct  
de la Compagnie

Donation, à travers la  
Fondation ENNAJAH, pour  
l'achat de

**60 tonnes de denrées  
alimentaires de base  
distribuées à 2 000  
familles démunies**

Engagement de la  
Fondation ENNAJAH  
en faveur de  
**l'apprentissage  
numérique  
dans les régions  
défavorisées au profit  
de plus de 3 800  
élèves**

## UNE GOUVERNANCE SOLIDE ET ÉQUILBRÉE

### Notre actionnaire de référence, le Groupe Sanlam

SAHAM Assurance est détenue majoritairement par Sanlam Pan Africa, filiale de Sanlam, le premier Groupe panafricain de services financiers non-bancaires.

À travers ses cinq pôles d'activité (Sanlam Personal Finance, Sanlam Emerging Markets, Sanlam Investment Group, Sanlam Corporate et Sanlam), le Groupe Sanlam apporte des solutions financières complètes et adaptées aux besoins de ses clients particuliers et corporate dans tous les segments de marché. Les domaines d'expertise de Sanlam couvrent l'Assurance-Vie et Non-vie, la planification financière, la retraite, les investissements et la gestion du patrimoine.

Le Groupe opère dans 33 pays en Afrique. Il est aussi présent en Inde, en Malaisie, au Royaume-Uni, en Australie, au Liban, aux Philippines, ainsi qu'aux États-Unis.

#### INDICATEURS-CLÉS

**19 MILLIARDS \$**

Chiffre d'affaires

**930 MILLIONS \$**

Résultat d'exploitation  
(avant impôts)

**147 469**

Effectif

**9 MILLIARDS \$**

Capitalisation boursière  
(au 31 décembre 2020)

**62 MILLIARDS \$**

Actifs gérés  
(au 31 décembre 2020)

### Le Conseil d'administration et ses comités spécialisés

SAHAM Assurance est dotée d'un Conseil d'administration composé d'administrateurs experts en assurance et engagés, dont la principale mission est de définir la stratégie de la Compagnie, d'assurer la surveillance de la gestion de ses activités, et de veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés.

Il soutient la Direction Générale, assistée de son Comité de direction, qui met en œuvre et pilote au quotidien l'activité de la Compagnie.

Le Conseil d'administration se réunit quatre fois par an, et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Présidé par M. Said ALJ, le Conseil d'administration est composé de dix administrateurs en 2020, élus pour un mandat de trois ans renouvelables, conformément aux bonnes pratiques en place.

Parmi les administrateurs, quatre sont de diverses nationalités et deux sont indépendants, ce qui illustre la diversité et l'ouverture à l'international de SAHAM Assurance.

La Compagnie a également opté pour un management collégial, en séparant la fonction de Président du Conseil d'administration de celle de Directeur Général.

Depuis son acquisition par Sanlam Group, SAHAM Assurance a mis en place de nouveaux comités. Quatre comités assistent désormais le Conseil d'administration dans ses missions. Ils ont un rôle consultatif et visent à approfondir et faciliter les travaux du Conseil d'administration.





### Le Comité Audit, Actuariat et Risque

**Mission**

Le Comité Audit, Actuariat et Risque a pour principale mission d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance du reporting financier et du système de contrôle interne.

**Membres**

4 membres permanents, en plus du Directeur Général de la Compagnie.



### Le Comité Stratégique

**Mission**

Le Comité Stratégique est en charge de la définition de la stratégie de SAHAM Assurance et de son déploiement, de l'adoption des règles de gouvernance, de l'approbation de la politique de souscription, ainsi que de la validation de la stratégie d'investissement et du suivi de sa mise en œuvre.

**Membres**

5 membres du Conseil en plus du Directeur Général de SAHAM Assurance.



### Le Comité Ressources Humaines et Rémunération

**Mission**

Le Comité Ressources Humaines et Rémunération est en charge des procédures de sélection et de renouvellement des membres du Conseil d'administration. Il est aussi responsable de la mise en place d'une politique de rémunération à la fois juste et incitative des membres des organes de gouvernance et des dirigeants. Il assure également l'alignement de la qualité des équipes dirigeantes et des organes de gouvernance avec la stratégie de l'entreprise.

**Membres**

4 membres du Conseil en plus du Directeur Général de SAHAM Assurance.



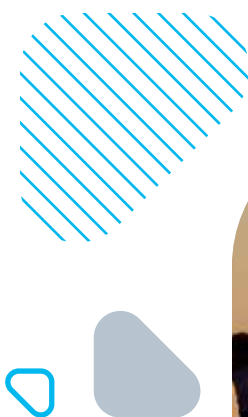
### Le Comité Asset Management

**Mission**

Le Comité Asset Management étudie les tendances du marché et décide des arbitrages en matière de stratégie d'investissement. Il est en charge du suivi de la mise en œuvre de la politique de placement de SAHAM Assurance et de la validation des limites, ou le cas échéant des dépassements, en matière de placement tels que validés par les Autorités.

**Membres**

4 membres du Conseil en plus du Directeur Général de SAHAM Assurance.



Membres			Comités spécialisés				
Administrateurs	Echéance Mandat actuel	Conseil d'Administration	Comité Audit, Actuariat et Risque	Comité Stratégique	Comité Ressources Humaines et Rémunération	Comité Asset Management	
 <b>Monsieur Said ALJ</b> Président	2018-2020	Président		Membre	Membre	Membre	
 <b>Monsieur Mohamed BERRADA</b> Administrateur indépendant	2020-2022	Membre	Membre				
 <b>Monsieur Kofi BUCKNOR</b> Administrateur indépendant	2020-2022	Membre			Membre	Membre	
 <b>Monsieur Emmanuel BRULE</b> Administrateur	2020-2022	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre	
 <b>Monsieur Raymond FARHAT</b> Administrateur	2018-2020	Membre		Membre			
 <b>Madame Margaret Mercer DAWES</b> Administrateur	2020-2022	Membre			Membre	Membre	
 <b>Monsieur John DE VILLIERS MELVILLE</b> Administrateur	2018-2020	Membre	Membre	Membre			
 <b>SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC</b> Administrateur, représentée par <b>Monsieur William Robertson DOMMISSE</b>	2020-2022	Membre		Membre		Membre	
 <b>SANLAM PAN AFRICA</b> Administrateur, représentée par <b>Monsieur Emmanuel BRULE</b>	2020-2022	Membre					
 <b>SANAM Holding</b> Administrateur, représentée par <b>Monsieur Ismail FARIH</b>	2020-2022	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre	
<b>Nombre de réunions en 2020</b>		<b>4 réunions</b>	<b>4 réunions</b>	<b>2 réunions</b>	<b>2 réunions</b>	<b>3 réunions</b>	
<b>Assiduité</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

## Une digitalisation de la gouvernance réussie

Poussée par la crise sanitaire et dans la continuité de la démarche de digitalisation de ses processus et services, SAHAM Assurance a relevé le défi en 2020 de passer à une gouvernance digitale.

Ainsi, dans le respect des normes relatives à la confidentialité de l'information et en conformité avec le cadre juridique applicable, le dispositif de gouvernance de la Compagnie a été digitalisé en 2020.

Toutes les séances du Conseil d'administration et des comités spécialisés ont été tenues en visioconférence. De même, l'Assemblée Générale s'est déroulée à distance, dans les délais initialement prévus et dans le respect des dates convenues.

Enfin, une application informatique a été mise en place afin de gérer la documentation relative à la gouvernance et faciliter la communication avec les administrateurs.

La digitalisation des instances dirigeantes est un message fort de modernité pour nos parties prenantes. Elle témoigne de notre mobilisation pour accélérer la transformation digitale de la Compagnie, et l'implication de notre top management dans cette démarche.

## La Direction Générale

La Direction Générale de SAHAM Assurance assure le pilotage opérationnel de l'entreprise, dans le cadre d'un mode de management participatif et agile, en s'appuyant sur un capital humain de qualité uni autour des mêmes valeurs.

Elle est appuyée par un Comité de Direction Générale, qui réunit toutes les semaines le Directeur Général et les trois Directeurs Généraux Délégués.

De même, un Comité exécutif, composé de neuf directeurs en plus des quatre membres du Comité de direction générale, se rassemble deux fois par mois. Pour l'assister dans ses missions, 18 comités réunissent des responsables et des experts métiers de la Compagnie pour approfondir chaque domaine d'activité.





A young child with dark skin and curly hair is the central focus. They have a white bandage wrapped around their right arm. The child is looking upwards and to the left with a wide-eyed, curious expression. The background is a blurred outdoor setting with other people and buildings. A blue and yellow graphic overlay is positioned in the lower-left corner, containing white text.

NOTRE  
DÉMARCHE DE  
RSE : PRIORITÉ À  
L'INCLUSION ET À  
LA PROXIMITÉ

## NOTRE VISION DE LA RSE

### Au cœur de notre raison d'être : l'assurance au service du plus grand nombre

En tant qu'assureur, SAHAM Assurance a conscience de l'importance primordiale de sa responsabilité, car les services qu'elle délivre sont indispensables à la vie de tous les jours.

Sa vocation est d'apporter des solutions de protection qui permettent au plus grand nombre d'envisager le futur avec sérénité, telle que résumée dans sa signature : « L'assurance au service du plus grand nombre ».

Elle s'inspire de la vision de ses actionnaires et s'inscrit notamment dans la continuité des engagements de RSE pris par son actionnaire de référence le Groupe Sanlam, à travers sa philosophie d'entreprise et sa vision d'être le leader de la création, de la gestion et de la protection de la richesse centrée sur le client.

### Les piliers et engagements de notre démarche

La démarche de RSE de SAHAM Assurance est structurée autour de 3 piliers et 10 engagements.

A travers sa démarche, et dans le sillage des orientations de ses actionnaires, SAHAM Assurance contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies, et plus particulièrement à huit d'entre eux.

Cette démarche est portée par la Direction générale et se décline dans tous les métiers, grâce à des politiques, dispositifs et organes qui intègrent les différents thèmes de RSE.



**Pilier 1****Assureur responsable et inclusif**

1. Développer une relation client responsable et innovante
2. Favoriser l'accessibilité et la solidarité dans notre offre d'assurance
3. Investir durablement dans l'économie

En tant que Compagnie d'assurance, nous nous devons d'accompagner les évolutions sociales et sociétales, en apportant des solutions innovantes qui répondent aux besoins du plus grand nombre et qui favorisent l'inclusion sociale. Nous nous engageons à entretenir une relation durable et de confiance avec nos clients, grâce à une offre transparente et un dialogue permanent pour répondre à leurs besoins. En tant qu'investisseur, nous nous engageons à soutenir le développement d'une économie résiliente et durable, au service de la société.

**Pilier 2****Partenaire et employeur de confiance**

4. Être un employeur attractif
5. Appliquer une bonne éthique des affaires
6. Faire des achats responsables
7. Atténuer notre empreinte écologique

En tant qu'entreprise, notre première responsabilité est celle d'entretenir de bonnes relations avec nos collaborateurs, ainsi qu'avec nos partenaires, à savoir notre réseau d'agents, nos fournisseurs et nos actionnaires. Cela passe par le respect des règles d'éthique dans les affaires et des bonnes pratiques de gouvernance, ainsi que l'application de règles transparentes dans les achats. D'un point de vue social, la démarche porte sur une politique de ressources humaines engagée en faveur de l'épanouissement de nos employés. Enfin, nous nous efforçons de préserver l'environnement en travaillant sur notre impact direct.

**Pilier 3****Acteur engagé auprès de la société**

8. Être une entreprise citoyenne avant tout
9. Développer la culture de la prévention
10. Être un partenaire proactif des pouvoirs publics sur les enjeux sociétaux

En tant qu'acteur engagé, nous nous mobilisons pour avoir un impact positif sur la société, en développant la culture de la prévention dans notre écosystème, et en soutenant des causes citoyennes. Nous nous impliquons aussi dans les enjeux de notre époque, en collaborant activement avec les acteurs du secteur pour répondre aux défis sociaux et économiques.



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Etablir des modes de consommation et de production durables



Assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

## Notre écosystème : un dialogue essentiel avec nos parties prenantes

La démarche de RSE de SAHAM Assurance vise principalement à prendre en compte les enjeux de développement durable qui ont de l'importance pour ses parties prenantes, grâce à une écoute active de leurs attentes et un dialogue proactif avec elles.

Dans le cadre de l'élaboration de son premier rapport de RSE pour l'année 2019, les attentes des parties prenantes ont été recensées et les principaux canaux de communication existants au sein de la Compagnie pour répondre à leurs attentes ont également été identifiés.

L'exercice a été renouvelé dans le cadre de ce rapport pour prendre en compte les évolutions liées à la crise de la Covid-19.

Parties prenantes clés	Attentes des parties prenantes	Réponses de SAHAM Assurance
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transparence et efficacité des instances de gouvernance</li> <li>- Qualité des informations</li> <li>- Performance financière et extra-financière</li> <li>- Continuité des activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel public à l'épargne (Cotation en bourse)</li> <li>- Fréquence des réunions du Conseil d'administration</li> <li>- Mise en place de plusieurs comités spécialisés</li> <li>- Communications régulières aux actionnaires et aux analystes financiers</li> <li>- Recours à des experts indépendants pour confirmer la richesse de la Compagnie ainsi que ses engagements</li> <li>- Dispositif de contrôle interne efficace</li> <li>- Rapports financiers et d'activités</li> <li>- Communiqués de presse divers</li> </ul>
Pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des lois et des réglementations</li> <li>- Développement des bonnes pratiques</li> <li>- Réponse aux défis sociaux, économiques, environnementaux, éthiques et sanitaires</li> <li>- Éthique des affaires</li> <li>- Réponse aux situations d'urgence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication dans les projets de réforme du secteur des assurances</li> <li>- Participation aux grands événements de la place financière</li> <li>- Membre actif dans les travaux pilotés par la FMSAR</li> <li>- Contribution aux mesures étatiques en soutien à la crise liée à la Covid-19</li> </ul>
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation et gestion de carrières</li> <li>- Santé-sécurité</li> <li>- Bien-être au travail</li> <li>- Non-discrimination</li> <li>- Juste rémunération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication en interne : intranet, baromètres, divers comités et ateliers, newsletters</li> <li>- Dispositif d'évaluation annuelle de la performance des collaborateurs</li> <li>- Comité RH spécialisé pour la gestion de carrière et la gestion des talents</li> <li>- Programme de formation annuelle</li> <li>- Projet d'entreprise Jami3an 2022</li> <li>- Réunions avec les représentants du personnel</li> <li>- Réunions du Comité d'hygiène et de sécurité et Comité d'entreprise</li> <li>- Suivi médical et psychologique</li> <li>- Mesures de précaution sanitaires</li> <li>- Dispositif de télétravail</li> </ul>
Assurés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transparence et clarté des contrats</li> <li>- Couvertures adaptées et accessibles</li> <li>- Continuité d'activité</li> <li>- Qualité de service et innovation</li> <li>- Gestion des sinistres</li> <li>- Accompagnement des situations difficiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau d'agences</li> <li>- Sites internet et applications diverses</li> <li>- Plateformes téléphoniques spécialisées</li> <li>- Service de relation client</li> <li>- Enquêtes de satisfaction</li> <li>- Etudes de perception de la marque</li> <li>- Programmes de fidélité</li> <li>- Actions de sensibilisation et de prévention aux risques</li> <li>- Capsules pédagogiques</li> <li>- Mesures exceptionnelles et de soutien dans le cadre de la pandémie</li> </ul>

<b>Distributeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariats à long-terme</li> <li>- Relation équilibrée et durable</li> <li>- Coopération et soutien financier</li> <li>- Collaboration sur des problématiques et intérêts communs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tournées régionales</li> <li>- Plateformes téléphoniques dédiées</li> <li>- Conventions annuelles</li> <li>- Enquêtes de satisfaction</li> <li>- Mesures de soutien et précaution sanitaire dans le cadre de la pandémie</li> </ul>
<b>Fournisseurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transparence en matière d'accès aux marchés</li> <li>- Délais de paiement</li> <li>- Soutien des TPME</li> <li>- Coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariats</li> <li>- Clauses sociales dans les contrats</li> <li>- Coopération et soutien dans le cadre la pandémie</li> </ul>
<b>Entités financées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement à long-terme</li> <li>- Gestion des risques</li> <li>- Ecoute et dialogue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comités d'investissement</li> <li>- Réunions diverses</li> <li>- Visites et rapports</li> <li>- Mesures exceptionnelles dans le cadre de la pandémie</li> </ul>
<b>Société</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien durable de l'économie</li> <li>- Prévention des risques</li> <li>- Offre de produits responsables</li> <li>- Inclusion sociale et solidarité</li> <li>- Préservation de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mécénat financier et de compétences</li> <li>- Sponsoring divers</li> <li>- Partenariats académiques</li> <li>- Organisation de conférences et publication de guides sur la prévention des risques</li> <li>- Actions de la Fondation ENNAJAH</li> </ul>



# NOTRE CONTRIBUTION SOCIÉTALE EN 2020

## Indicateurs sociaux

Indicateur sociaux	Unité	2018	2019	2020
Effectif global	nombre	749	754	<b>743</b>
Dont femmes	%	53%	56%	<b>54%</b>
Nombre de stagiaires	nombre	153	170	<b>52</b>
Nombre d'intérimaires	nombre	119	118	<b>116</b>
Dont femmes	%	49%	52%	<b>50%</b>
Part des CDI	%	93%	91%	<b>95%</b>
Dont femmes	%	53%	54%	<b>53%</b>
Part des CDD	%	7%	9%	<b>5%</b>
Dont femmes	%	58%	68%	<b>67%</b>
Nombre d'embauches	nombre	161	108	<b>73</b>
Dont femmes	%	51%	53%	<b>45%</b>
Nombre de licenciements	nombre	2	1	<b>1</b>
Dont femmes	%	100%	0%	<b>100%</b>
Taux de démission	%	54	68	<b>64</b>
Dont femmes	%	44%	37%	<b>56%</b>
Part des collaborateurs âgés de moins de 35 ans	%	44%	43%	<b>40%</b>
Dont femmes	%	59%	61%	<b>61%</b>
Part des collaborateurs âgés entre 36 et 55 ans	%	49%	49%	<b>52%</b>
Dont femmes	%	48%	51%	<b>49%</b>
Part des collaborateurs âgés de plus de 55 ans	%	7%	8%	<b>7%</b>
Dont femmes	%	46%	46%	<b>43%</b>
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans	%	43%	45%	<b>45%</b>
Dont femmes	%	54%	56%	<b>53%</b>
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 5 et 12 ans	%	29%	25%	<b>23%</b>
Dont femmes	%	53%	58%	<b>57%</b>
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 12 ans	%	28%	30%	<b>31%</b>
Dont femmes	%	50%	50%	<b>52%</b>
Part des cadres	%	42%	40%	<b>41%</b>
Dont femmes	%	42%	45%	<b>43%</b>
Part des non-cadres	%	58%	60%	<b>59%</b>
Dont femmes	%	61%	61%	<b>61%</b>
Nombre d'accidents de travail	nombre	7	4	<b>1</b>

Nombre d'accidents graves	nombre	0	1	0
Taux d'absentéisme	%	1,82%	1,80%	2,03%
Nombre de visites médicales	nombre	749	754	743
Nombre de bilans de santé	nombre	1	1	0
Budget total de formation	MAD	2 215 840	4 513 875	7 805 280
Part des actions de formation au profit des cadres	%	62%	62%	52%
Part des actions de formation au profit des non-cadres	%	38%	38%	48%
Part des employés couverts par les conventions collectives	%	100%	100%	100%
Nombre d'accords signés	nombre	1 mise à jour	1 mise à jour	0
Nombre de représentants du personnel	nombre	16	15	14
Nombre de réunion avec les représentants du personnel	nombre	3	4	5
Nombre de jours de grève	nombre	0	0	0
Nombre de litiges sociaux	nombre	4	2	3


## Indicateurs environnementaux

Indicateurs environnementaux	Unité	2018	2019	2020
Consommation directe de papier	nombre de feuilles	3 872 500	3746500	2 049 500
Consommation directe d'électricité	KW	1 719 322	1 646 426	1 230 059
Consommation directe d'eau	m <sup>3</sup>	4 250	3 966	2 504

## Indicateurs éthiques et de gouvernance

Indicateurs éthiques et de gouvernance	Unité	2018	2019	2020
Part des collaborateurs signataires du code de bonne conduite/code d'éthique	%	100	100	100
Nombre de collaborateurs formés au code de bonne conduite/code d'éthique	nombre	600	600	0*
Nombre de personnes formées à la protection des données personnelles	nombre	0	600	0*
Nombre de personnes formées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	nombre	500	600	0*
Nombre d'incidents déontologiques rapportés et traités	nombre	0	3	0
Jetons de présence versés aux administrateurs	MAD	500 000	500 000	600 000
Rémunération globale des principaux dirigeants	MAD	27 205 000	25 847 010	22 495 755

\* Les séances ont été reportées en 2021 étant donné la situation sanitaire liée à la Covid-19.



DOSSIER SPECIAL :  
LA FONDATION  
ENNAJAH, UN  
NOUVEL ACTEUR  
AU SERVICE DE  
L'ÉDUCATION ET DE  
LA LUTTE CONTRE  
LA PRÉCARITÉ





## DOSSIER SPECIAL :

# LA FONDATION ENNAJAH, UN NOUVEL ACTEUR AU SERVICE DE L'ÉDUCATION ET DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

### Une culture du mécénat ancrée dans l'histoire de la Compagnie

La Fondation ENNAJAH, créée en 2019, s'inscrit dans une culture du mécénat bien ancrée dans l'histoire de SAHAM Assurance. .

Aujourd'hui avec la Fondation ENNAJAH, SAHAM Assurance ouvre une nouvelle page de son engagement aux côtés de la communauté et de l'écosystème, conformément à la vision RSE du Groupe Sanlam. Ce dernier est particulièrement actif en Afrique du Sud, avec la Fondation Sanlam, qui intervient principalement dans trois domaines : le développement socio-économique à travers le soutien à l'éducation, la promotion de la culture et de l'éducation financière des citoyens et la lutte contre la pauvreté et la précarité.



### Présentation de la Fondation et ses domaines d'intervention



La Fondation ENNAJAH a pour vocation de promouvoir l'éducation des enfants défavorisés et de lutter contre l'abandon scolaire, la pauvreté et l'exclusion sociale. En ce sens, elle apporte son soutien aux populations démunies pour participer à l'éradication de toutes les formes de précarité.

Aujourd'hui, la Fondation œuvre pour le déploiement d'un programme d'actions autour de 3 grands axes : la restauration et l'équipement des écoles, ainsi que l'éveil civique et environnemental.

Enfin, elle s'investit également dans des actions de proximité, au profit d'associations engagées auprès des populations défavorisées.

## Témoignages du Président et de la Directrice Générale de la Fondation



**Saïd ALJ,**  
Président de la Fondation  
ENNAJAH



La création de la Fondation ENNAJAH est née de notre volonté d'incarner l'engagement sociétal de SAHAM Assurance auprès de sa communauté. Car en tant qu'entreprise citoyenne et acteur majeur du secteur de l'assurance, nous sommes investis d'une mission de responsabilité sociale, véritable leitmotiv de notre action pour le bien de tous.

La vision qui a présidé à la création de la Fondation trouve également son origine dans le socle de valeurs de solidarité, de partage et d'empathie qui ont depuis toujours donné une âme à SAHAM Assurance et façonné son projet d'entreprise.



**Aïcha LEBSIR,**  
Directrice Générale de  
la Fondation ENNAJAH



Dès sa création en 2019, la Fondation ENNAJAH s'est pleinement engagée dans un vaste programme de promotion de l'éducation des enfants défavorisés, d'éradication de la pauvreté et de lutte contre l'exclusion sociale. Fidèle à ses valeurs fondatrices, elle met ainsi en place un plan d'action pour aider les populations démunies et lutter contre les différentes formes de précarité.

La Fondation ENNAJAH investit également dans l'action de proximité, en apportant son soutien aux associations et acteurs de la société civile travaillant sur le terrain. Notre engagement aux côtés du tissu associatif local traduit pleinement notre détermination à élargir notre champ d'action, pour couvrir le plus grand nombre de bénéficiaires à travers le Maroc.



### Engagement en faveur de l'apprentissage numérique dans les régions défavorisées

Le 15 décembre 2020, la Fondation ENNAJAH a signé une convention de partenariat avec l'Académie régionale Casa-Settat de l'Éducation Nationale, pour déployer sa stratégie d'apprentissage numérique en vue de lutter contre l'abandon scolaire.

À cette occasion, la Fondation a lancé une première action pilote ciblant six établissements scolaires à El Jadida et Sidi Bennour, dont quatre écoles primaires et deux collèges. Cette initiative a permis de mettre en place un studio numérique, ainsi que l'équipement en matériel informatique nécessaire aux médiathèques de ces établissements. L'objectif est de permettre aux élèves d'accéder à un apprentissage numérique répondant aux meilleurs standards.

Cette première opération a bénéficié à plus de 3 800 enfants. Elle s'inscrit dans une démarche de long terme, qui vise l'inclusion sociale et numérique des jeunes en luttant contre l'abandon scolaire.



### Un partenariat avec la Banque Alimentaire au profit de familles démunies et de pensionnats d'élèves

En mai 2020, la Fondation ENNAJAH a apporté son soutien à la campagne solidaire menée par la Banque Alimentaire, au profit de familles démunies affectées durant la période d'urgence sanitaire. Dans ce cadre, la Fondation a fait un don permettant l'achat de 40 tonnes de denrées alimentaires de base.


Cette action a permis de soutenir 2 000 familles en situation de précarité, dans les préfectures d'Aïn Sebaa et Sidi Moumen, ainsi que dans la province de Taroudant, avec les douars de Ait Igas, Tounine, Boutzoua, Sidi Ahmad Ouaamar Imoulass et Ait Oudjass.

La campagne a également été l'occasion de distribuer aux familles des produits d'hygiène et 1 500 kits de prévention contre la Covid-19, offerts par la Fondation.

Plus tard, à partir du mois de septembre 2020, une nouvelle action a été menée avec la Banque Alimentaire. Il s'agit d'un partenariat pour promouvoir la scolarisation des filles dans le monde rural, grâce au soutien des pensionnats (Dar Attaliba) créés à cet effet.

Ainsi, la Fondation ENNAJAH a parrainé 5 pensionnats dans les provinces de Zagoura, Tinghir, Sefrou et Azilal.

Au total, 462 élèves ont reçu une aide alimentaire, des produits d'hygiène, ainsi que des fournitures scolaires.



PILIER 1 :  
ASSUREUR  
RESPONSABLE  
ET INCLUSIF : EN  
2020, AUX CÔTÉS  
DE NOS ASSURÉS  
FACE À LA CRISE

# PILIER 1 : ASSUREUR RESPONSABLE ET INCLUSIF : EN 2020, AUX CÔTÉS DE NOS ASSURÉS FACE À LA CRISE

A des circonstances exceptionnelles, dispositifs exceptionnels : face à la crise, SAHAM Assurance a mis en œuvre une panoplie de mesures pour soutenir et accompagner ses assurés. Pour ce faire, la Compagnie a poursuivi sa transformation pour être au plus près de ses clients, en s'appuyant sur de nombreuses innovations.

## Une mobilisation accrue au profit de nos assurés

### Améliorer la couverture de nos assurés et garantir l'accès aux soins

Face à l'ampleur de la pandémie de Covid-19 et à ses nombreux impacts sur la vie des assurés, SAHAM Assurance a mis en place différents dispositifs pour répondre rapidement et efficacement à leurs besoins.

Ainsi, il a été décidé d'étendre la couverture de tous les contrats de santé pour intégrer systématiquement la prise en charge des actes pharmaceutiques et médicaux liés à la Covid-19. De ce fait, tous les assurés concernés ont pu se soigner en étant parfaitement couverts : une adresse électronique et un numéro de fax ont été dédiés à la réception des dossiers de remboursement, avec une prolongation des délais contractuels pour leur dépôt. De même, les conventions d'hospitalisation ont été délivrées par courrier électronique pour plus de facilité.

En ce qui concerne la protection des salariés, SAHAM Assurance a couvert le travail à domicile. Cette disposition a permis aux clients de déployer sereinement le télétravail tout au long de l'année 2020 et de respecter ainsi les recommandations sanitaires.

La Compagnie a également élargi la couverture RC scolaire du secteur public à l'enseignement à distance. Ainsi, en cas de problème à leur domicile, dans le cadre de leurs cours en « distanciel », les élèves sont couverts et peuvent être pris en charge si nécessaire.

De même, SAHAM Assurance a poursuivi en 2020 ses programmes affinitaires pour promouvoir une assurance toujours plus inclusive au Maroc, y compris en période de pandémie. En ce sens, elle a renforcé son dispositif auprès des écosystèmes concernés, pour assurer la continuité de ses services dès le premier jour du confinement. Les canaux digitaux ont ainsi été sollicités, afin de rester en relation avec les bénéficiaires des zones rurales notamment.

À noter aussi qu'en 2020, la Compagnie a fait évoluer son offre à destination des personnes en situation de handicap, en proposant des prestations très accessibles, adaptées à chaque contexte. Première compagnie au Maroc à développer des contrats spécifiques pour cette population, SAHAM Assurance considère qu'il est de son rôle d'élaborer une offre répondant parfaitement aux besoins de chaque catégorie de handicap.

Enfin, plusieurs dispositions ont également été prises en ce qui concerne l'assurance automobile. Ainsi, pour permettre aux clients de rester assurés sans sortir de chez eux pendant le confinement, l'ensemble du secteur a décidé de prolonger automatiquement tous les contrats automobiles arrivant à échéance après le 20 mars 2020 jusqu'à fin avril 2020.



De plus, SAHAM Assurance a offert une réduction de prime, pouvant aller jusqu'à -30% des deux mois de confinement, à tous les clients qui ont renouvelé leur contrat entre le 1<sup>er</sup> juin 2020 et le 31 mai 2021 pour une période minimum de 6 mois.

Par ailleurs, les délais contractuels pour le dépôt des dossiers de remboursement ont été prolongés et la plateforme 3434, pour les sinistres automobiles, est restée disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour simplifier la vie des clients durant cette période difficile.

## Des « lives » hebdomadaires sur Facebook et Instagram

Pour accompagner le public durant le confinement et contribuer à son bien-être, SAHAM Assurance a lancé le « live » M3AK F'DAR, animé par Khalid Kortbi. Diffusé chaque semaine sur Facebook et Instagram, ce programme a permis d'inviter des spécialistes et de répondre aux questions des internautes sur des sujets tels que la nutrition, l'activité sportive en étant confiné ou encore l'éducation des enfants à la maison.

Dans un second temps, au moment du déconfinement, le « live » est devenu M3AKOUM L'9DAM, une émission destinée aux auto-entrepreneurs et aux très petites entreprises, pour les accompagner dans la reprise de leur activité. Des témoignages et des conseils pratiques ont ainsi été présentés chaque semaine pour aider ces professionnels dans cette période difficile.



## Accompagnement et soutien aux entreprises en difficulté face à la crise

Souvent confrontées à la pire situation de leur histoire, les entreprises ont pu compter sur le soutien de la Compagnie durant toute l'année 2020, et particulièrement pendant la période de confinement. SAHAM Assurance a en effet pris un certain nombre de mesures pour accompagner les clients en difficulté et s'adapter aux contraintes de chaque secteur.

Les entreprises dont les collaborateurs étaient en arrêt d'activité ont pu maintenir gratuitement leur couverture complémentaire tout au long du deuxième trimestre 2020. Même principe pour la couverture décès et invalidité, qui a été maintenue gratuitement tout au long du deuxième trimestre pour tous les salariés des entreprises clientes en cessation temporaire d'activité.

En outre, l'extension des délais de paiement des cotisations et la suspension de la procédure de mise en demeure pour toutes les entreprises en cessation d'activité, dont les employés ne pouvaient plus travailler ont aussi donné une bouffée d'oxygène à nos assurés.

Dans le secteur de la construction, une prolongation automatique de l'assurance tous risques a été accordée gratuitement pendant 60 jours à tous les chantiers à l'arrêt, à partir du 1<sup>er</sup> jour de blocage.

De même, la Compagnie a participé à l'initiative sectorielle de soutien aux auto-entrepreneurs, coordonnée par la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance (FMSAR). Ceux-ci ont ainsi pu bénéficier, auprès des banques, de crédits sur trois ans, dont les intérêts sont totalement pris en charge par le secteur de l'assurance. En outre, les assureurs ont également contribué pour un montant de 100 millions de MAD au mécanisme de garantie mis en place par l'État, à travers la Caisse Centrale de Garantie. Grâce à ce dispositif, les auto-entrepreneurs en difficulté ont pu faire face aux perturbations induites par la pandémie de la Covid-19.

Enfin, au niveau de l'asset management, des reports de loyer ont été accordés à certains locataires professionnels, notamment dans les secteurs du tourisme, de la santé et du commerce.

## Lancement de « Assur'Moukawalati », une couverture d'assurance inédite pour les auto-entrepreneurs et TPE

Lancé en septembre 2020, Assur'Moukawalati est le premier contrat d'assurance au Maroc destiné aux autoentrepreneurs et Très Petites Entreprises offrant à la fois une garantie contre les accidents du travail et une multirisque professionnelle.

Cette solution innovante permet aux assurés de bénéficier de cette double couverture à un tarif très accessible, dans un contrat unique adapté à leurs besoins.

Pour promouvoir cette nouvelle offre et sensibiliser les entreprises aux risques, SAHAM Assurance a réalisé et diffusé 8 émissions intitulées « Moukawalati fi amane » sur Radio Aswat. Ces programmes thématiques ont permis de partager l'expérience de petits entrepreneurs, tout en donnant des conseils pour bien s'assurer au quotidien contre les accidents du travail, les risques d'incendie, les vols, le vandalisme, les dégâts des eaux, etc.



## Accélérer notre transformation en réponse à la crise et améliorer l'expérience client

### Mobiliser toutes nos ressources pour assurer la continuité de notre activité

Dès le début de la pandémie, SAHAM Assurance a pris toute la mesure de la situation et a déployé très rapidement un dispositif pour adapter son activité puis l'organiser différemment au moment du confinement. Sur le terrain, partout dans le Royaume, les agences sont restées ouvertes dans leur grande majorité. SAHAM Assurance a ainsi été la Compagnie avec le plus d'agences ouvertes durant la période de confinement. Une performance remarquable, qui a été rendue possible grâce à la mobilisation sans faille des agents, soutenus à tous les niveaux par nos équipes. Par exemple, SAHAM Assurance a permis la transmission électronique de tous les dossiers qui nécessitent habituellement un traitement physique. De même, les réclamations des clients ont pu se faire directement sur le site web, sans avoir besoin de téléphoner ou de se déplacer.

Par ailleurs, la mobilisation a été la même en « back office », où toutes les activités ont pu être maintenues grâce à la mise en place rapide et efficace du télétravail. Pour y parvenir, la Compagnie a tout mis en œuvre pour répondre techniquement à ce défi, tout en prévoyant un dispositif logistique, qui a permis de transmettre aux collaborateurs à domicile les éventuels documents physiques nécessaires. Une véritable prouesse organisationnelle dans un contexte des plus contraignants.

Enfin, plusieurs dispositions ont également été prises en ce qui concerne l'assurance automobile. Ainsi, pour permettre aux clients de rester assurés sans sortir de chez eux pendant le confinement, l'ensemble du secteur a décidé de prolonger automatiquement tous les contrats automobiles arrivant à échéance après le 20 mars 2020 jusqu'à fin avril 2020.

## Utiliser le canal digital pour être encore plus proches de nos assurés

A l'instar de la plupart des secteurs, le digital est devenu un canal incontournable dans le métier de l'assurance en 2020. Tant en interne qu'en externe, la digitalisation a imprégné l'ensemble des démarches techniques et commerciales de la Compagnie, pour être au plus proche des assurés.

Les collaborateurs ont bien entendu été les premiers concernés, avec la dématérialisation d'un nombre croissant de procédures et l'adoption de la gestion électronique des documents par les agents pour l'ensemble des branches d'activité.

Par exemple, la souscription d'un contrat automobile et la coordination des différentes parties prenantes sur un dossier se font entièrement sur une plateforme digitale, ce qui améliore grandement la prestation pour le client. De même, lorsque le contrat arrive à échéance, l'assuré est prévenu par SMS. En fin d'année, afin d'éviter l'encombrement en agence en période de Covid, une opération a même été menée où il était prévenu par WhatsApp, avec envoi d'un devis, de manière à accélérer ensuite son passage en agence.

Du côté des assurés, la mise en place des plateformes digitales change aussi la donne. Avec son design modernisé et sa navigation simplifiée, l'application mobile de la Compagnie améliore considérablement l'expérience client. Celui-ci peut ainsi y accéder à l'ensemble de ses contrats d'assurance automobile, habitation, santé et épargne. Il peut consulter les garanties souscrites, ses relevés de situation, les services d'assistance inclus dans son offre et être notifié des dates d'échéance. Cet outil lui permet également de déclarer ses sinistres, et de suivre l'avancée de leur traitement en temps réel.

## Saisir l'opportunité d'innovation face aux nouveaux enjeux et préparer l'assurance de demain

### « Assur'Auto Rabe7 », la première assurance qui encourage la conduite responsable

Assur'Auto Rabe7 a été lancée par SAHAM Assurance en décembre 2020 avec pour objectif d'encourager la conduite responsable. Cette offre inédite permet aux conducteurs qui n'ont pas eu plus d'un sinistre Responsabilité Civile non responsable par an de bénéficier, au bout de 24 mois, d'une réduction de 80% sur leur prime de garanties annexes. Ensuite, le client continue à bénéficier de cette réduction à chacun de ses renouvellements de contrat, tant qu'il n'a pas plus d'un sinistre Responsabilité Civile non responsable par an.

À travers cette solution, la Compagnie innove et entend contribuer pleinement à l'effort national de lutte contre les accidents de la circulation, en incitant les conducteurs à adopter définitivement les bons réflexes au volant.

Le lancement de cette nouvelle offre a été accompagné par une campagne de communication didactique, visant à vulgariser l'assurance automobile et promouvoir la conduite responsable. Une série de capsules pédagogiques a ainsi été diffusée sur les médias sociaux, avec pour objectif de démystifier et simplifier la lecture des contrats. Enfin, un clip vidéo faisant l'éloge de la bonne conduite a également été posté sur les réseaux pour sensibiliser le public.



## Nos efforts en innovation pour répondre aux nouveaux besoins

En réponse aux nouveaux enjeux nés de la crise sanitaire, SAHAM Assurance a poursuivi sa transformation digitale, entamée depuis plusieurs années, pour innover sans cesse. Pour cela, elle s'appuie sur la Digital Factory, véritable catalyseur de la mutation engagée par la Compagnie.

L'objectif de cette entité est d'étudier toutes les chaînes de valeur de l'entreprise pour identifier quels processus pourraient bénéficier de la digitalisation. Ses équipes sont composées d'experts métiers et d'experts du digital qui travaillent ensemble pour élaborer de nouveaux produits ou services susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la Compagnie et la satisfaction des clients.

En 2020, plusieurs grands chantiers de transformation digitale ont été menés : relations avec les agents et intermédiaires, analyse des données clients, détection des fraudes, etc.

L'application mobile de SAHAM Assurance a également été largement améliorée, avec par exemple l'intégration d'un partenariat avec Dabadoc, qui permet aux utilisateurs de trouver facilement un médecin et de prendre rendez-vous avec lui directement en ligne.

### « Lwoqt ou zmane », la première assurance vie remboursable en cas de non-décès


En 2020, SAHAM Assurance a innové en proposant la première assurance vie remboursable en cas de non-décès. En effet, l'assurance « Lwoqt ou Zmane » est un produit unique sur le marché : il permet à la fois, en cas de survenance d'un décès ou d'une invalidité absolue et définitive, de faire bénéficier les proches d'un capital substantiel, mais également de récupérer 100% des cotisations au bout de 15 ans.

Cette offre inédite constitue donc la première assurance prévoyance au Maroc qui restitue les primes, et ce tous les 15 ans.

De plus, au-delà de 70 ans, le client continue d'être assuré sans versement d'aucune prime.







PILIER 2 :  
PARTENAIRE ET  
EMPLOYEUR DE  
CONFIANCE : EN  
2020, RÉSOLUS  
À PROGRESSER  
POUR MAINTENIR  
LA CONFIANCE  
DE NOS PARTIES  
PRENANTES CLÉS

## **PILIER 2 : PARTENAIRE ET EMPLOYEUR DE CONFIANCE : EN 2020, RÉSOLUS À PROGRESSER POUR MAINTENIR LA CONFIANCE DE NOS PARTIES PRENANTES CLÉS**

En dépit du contexte exceptionnel de crise sanitaire, SAHAM Assurance est restée plus que jamais engagée aux côtés de ses collaborateurs et partenaires, refusant de transiger avec leur santé et leur sécurité. Plus encore, la Compagnie a maintenu sa démarche de RSE en intégrant les nouvelles technologies pour plus de rigueur et de transparence envers eux.

### **Préserver et fédérer notre première force : le capital humain**

#### **Priorité à la protection de la santé des collaborateurs et de notre réseau d'agents**

Deux grands enjeux se sont imposés à SAHAM Assurance dès le début de la crise sanitaire : continuer à accompagner les clients pour les soutenir dans cette période difficile et préserver à tout prix la santé des collaborateurs, des agents et des partenaires.

Pour assurer la sécurité de ces derniers, la Compagnie a tout d'abord appliqué rigoureusement toutes les recommandations des autorités sanitaires pour limiter la propagation de la Covid-19. En ce sens, elle a publié en interne son propre « Guide relatif aux mesures de prévention et de fonctionnement pour la gestion de la pandémie de Covid-19 ». Destiné aux collaborateurs, intérimaires, prestataires et partenaires, ce document détaille l'ensemble des mesures prises par SAHAM Assurance pour protéger tous les intervenants présents au siège : sensibilisation du personnel, désinfection des locaux, accueil des salariés et des visiteurs, fonctionnement interne, protocole en cas de test Covid-19 positif en plus d'un un kit de prévention.

Ainsi, l'accès aux bureaux a été restreint aux seuls collaborateurs, avec prise de température systématique à l'entrée pour détecter les signes avant-coureurs d'une infection. De plus, à chaque étage, des distributeurs de solutions hydroalcooliques ont été installés, des rappels au strict respect des gestes barrières ont été affichés et le nettoyage a été renforcé tout au long de la journée.

Par ailleurs, SAHAM Assurance a également pris des dispositions exceptionnelles en ce qui concerne les déplacements : suppression des voyages à l'étranger, mise en congé systématique et observation d'une période d'isolement à domicile de 14 jours pour les collaborateurs de retour d'un voyage privé à l'étranger, limitation stricte des déplacements à l'intérieur du Maroc et suspension de l'ensemble des événements et formations regroupant des membres du personnel.

Bien entendu, la Compagnie a fortement privilégié le télétravail, pour toutes les fonctions qui s'y prêtent, et a totalement réaménagé les espaces de travail, pour permettre aux collaborateurs restant dans les bureaux de travailler à distance les uns des autres. En outre, les réunions par visioconférence ont été systématisées.

Enfin, durant toute l'année 2020, l'équipe des Ressources Humaines a soutenu tous les collaborateurs en difficulté, ainsi que leurs familles, en prenant régulièrement de leurs nouvelles et en leur offrant tout le soutien nécessaire pour faire face à la maladie et à ses conséquences.

Enfin, plusieurs dispositions ont également été prises en ce qui concerne l'assurance automobile. Ainsi, pour permettre aux clients de rester assurés sans sortir de chez eux pendant le confinement, l'ensemble du secteur a décidé de prolonger automatiquement tous les contrats automobiles arrivant à échéance après le 20 mars 2020 jusqu'à fin avril 2020.





## Placer l'agilité et le numérique au cœur de notre transformation RH

Afin d'accompagner sa transformation et son développement sur le long-terme, SAHAM Assurance a continué en 2020 de structurer et de professionnaliser la fonction RH, au profit d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Un plan de succession a été formalisé et un comité carrière a été créé. De même, la politique de recrutement et le système de rémunération ont été révisés afin d'intégrer pleinement les évolutions du marché, recruter les meilleurs profils et retenir les talents.

Soutenue par la Digital Factory, la Compagnie a aussi digitalisé les processus RH, pour faciliter la mise en place du télétravail et maintenir la montée en compétence de ses collaborateurs à travers la formation en ligne.

Cette nouvelle organisation permet de travailler de façon beaucoup plus agile, en ayant accès à tous les documents une fois dématérialisés. Le papier est de moins en moins présent au quotidien et les outils digitaux rendent les équipes plus autonomes. Elle a également permis d'identifier de nouveaux axes de progrès, qui vont contribuer à accélérer encore cette transformation digitale.

## Des campagnes de communication et de sensibilisation innovantes pour rassembler

Tout au long de l'année 2020, la communication interne a joué un rôle essentiel pour entretenir un lien social avec les collaborateurs en télétravail, mais aussi avec les agents et les intermédiaires. L'objectif était de les soutenir avec des messages réguliers, tout en rappelant l'importance de maintenir la qualité de service, en dépit des conditions inhabituelles.

Par exemple, durant tout le confinement, deux newsletters ont été envoyées chaque semaine par e-mail aux collaborateurs, agents et intermédiaires. Présentées sous forme de brèves, elles ont permis de donner la parole aux différentes entités de la Compagnie, pour partager leur mode de travail durant cette période, tout en informant chacun sur le dispositif de continuité de l'activité. Ces rendez-vous hebdomadaires étaient également l'occasion de présenter quelques conseils pour bien vivre le confinement à domicile et communiquer sur les « lives » organisés par SAHAM Assurance sur Facebook et Instagram.



## Lancement de l'Intranet Jami3an pour dynamiser la communication interne

En 2020, l'Intranet de SAHAM Assurance a fait peau neuve, grâce à la refonte totale de son mode de fonctionnement. Plus moderne et plus interactive, la plateforme Jami3an donne une nouvelle dimension à la communication interne, en proposant plusieurs fonctionnalités pour mobiliser les collaborateurs.

Chaque jour, ces derniers peuvent prendre connaissance des actualités de la Compagnie, tout en découvrant les différents métiers de l'entreprise. Des contenus sont en effet proposés pour mettre en valeur l'activité des salariés et permettre à chacun de mieux connaître son environnement de travail. L'objectif est donc d'informer et d'engager les collaborateurs autour d'une démarche commune, pour relever les nombreux défis.



## De nouvelles technologies au service de la performance

### Mise en place d'un nouveau dispositif pour lutter contre la criminalité financière

Poursuivant sa politique de prévention et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux exigences réglementaires, SAHAM Assurance a fait évoluer son dispositif pour être toujours plus vigilante et réactive.

Une nouvelle organisation a ainsi été mise en place et une charte a été validée en Conseil d'Administration, pour formaliser la démarche de la Compagnie et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes à ces problématiques fondamentales. L'objectif est notamment de travailler avec les commerciaux, les agents, les intermédiaires et le top management pour renforcer leur prise de conscience, en s'appuyant, entre autres, sur l'envoi régulier de notes et de circulaires. De plus, des formations continuent à être organisées pour mieux utiliser les outils digitaux de détection et ainsi améliorer les résultats.

Dans cette démarche, SAHAM Assurance peut compter sur l'appui du Crédit du Maroc, son partenaire bancaire, et du Groupe SANLAM, dont l'expérience en la matière est un précieux atout.

### Poursuite de la lutte contre la fraude à l'assurance grâce à l'intelligence artificielle

La lutte contre la fraude s'est intensifiée en 2020, avec le renforcement du nouveau dispositif faisant appel à l'intelligence artificielle. La surveillance du portefeuille a en effet reçu le soutien d'une plateforme digitale permettant d'identifier automatiquement les comportements suspects. Pour le moment, cette approche est réservée à l'analyse de la branche automobile, mais elle pourra être élargie à d'autres domaines par la suite.

Grâce à cette innovation, SAHAM Assurance améliore la détection des fraudes et peut agir plus rapidement pour appliquer des sanctions, voire résilier les contrats des clients multirécidivistes.

L'objectif de la Compagnie est de responsabiliser les assurés pour réduire le taux de sinistralité et contribuer à l'assainissement du secteur.

### Une transformation réussie de la fonction achats


Au cours de l'année 2020, la fonction Achats de SAHAM Assurance a connu une profonde mutation. L'objectif était d'améliorer les processus, en s'appuyant sur la transformation digitale, pour assurer plus d'indépendance et d'autonomie.

Ainsi, la Compagnie a centralisé cette fonction au niveau du département des achats, et a développé son « sourcing », en restructurant le référencement des fournisseurs et en optimisant la collaboration avec ceux qui sont régulièrement sollicités. Grâce à cette démarche, le processus d'achat est devenu plus fluide et plus efficace.

Cette transformation a également permis plus de transparence, confortant la démarche RSE de l'entreprise. SAHAM Assurance poursuit en effet sa volonté de développer une politique d'achats toujours plus responsables, en se montrant notamment plus exigeante avec ses fournisseurs.

Ceux-ci doivent impérativement être en conformité avec la réglementation sociale et fiscale, mais aussi adopter des pratiques respectueuses des normes environnementales, sociales et éthiques.

À l'avenir, la Compagnie envisage également d'inclure des clauses de RSE dans les contrats et de multiplier les contrôles pour s'assurer de leur respect.



PILIER 3 : ACTEUR  
ENGAGÉ AUPRÈS  
DE LA SOCIÉTÉ :  
EN 2020, ÊTRE  
SOLIDAIRE AVEC  
LES PLUS TOUCHÉS  
PAR LA CRISE ET  
ACCOMPAGNER  
LES PLUS  
PRÉCAIRES

## PILIER 3 : ACTEUR ENGAGÉ AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ: EN 2020, ÊTRE SOLIDAIRE AVEC LES PLUS TOUCHÉS PAR LA CRISE ET ACCOMPAGNER LES PLUS PRÉCAIRES

Entreprise engagée dans une démarche de RSE depuis de nombreuses années, SAHAM Assurance s'est mobilisée tout au long de l'année 2020 pour soutenir ses parties prenantes les plus fragiles et poursuivre ses actions de prévention auprès des entreprises. Au-delà des actions menées par la Fondation ENNAJAH, la Compagnie a contribué à l'effort national de lutte contre le Covid-19 tout en agissant au plus près de son propre écosystème.

### Notre action citoyenne dans le cadre de la crise sanitaire

#### Contribution au Fonds spécial covid-19

Fidèle à sa mission d'entreprise citoyenne, SAHAM Assurance a pleinement pris part à la campagne de mobilisation nationale qui s'est organisée depuis le début de la crise sanitaire au Maroc. La Compagnie a ainsi apporté une contribution de 40 MDH au Fonds de Solidarité créé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour endiguer la propagation de la pandémie de Covid-19 et atténuer ses impacts socio-économiques.

#### Une campagne pour affirmer nos valeurs partagées

En juin 2020, SAHAM Assurance a lancé une campagne de communication qui confirme l'ancrage de la Compagnie dans des valeurs identitaires ancestrales partagées par tous : l'engagement, la solidarité, le courage, la bienveillance et la proximité. Ce sont les valeurs qui nous ont vus naître et grandir, et qui ont été particulièrement mises en avant lors de la crise de la Covid-19.

La campagne, portée par des visuels et des capsules digitales, a mis en scène différents personnages venant donner vie à ces valeurs, en témoignant de l'importance qu'elles ont pour eux et du rôle qu'elles ont joué pour les aider à surmonter le confinement.



#### Accompagnement de notre réseau d'agents à faire face à la crise

Durant cette année, marquée par la pandémie de la Covid-19 et les nombreuses mesures sanitaires, SAHAM Assurance a veillé sur son réseau d'agents et d'intermédiaires pour lui permettre de continuer son activité dans les meilleures conditions.

En effet, le confinement a constitué une période extrêmement difficile pour ces acteurs de terrain, qui ont été confrontés à une forte baisse de leur activité. Pour aider les plus touchés, SAHAM Assurance a mis en place un système de crédits gratuits, qui leur a permis de faire face à leurs dépenses de fonctionnement : loyer, salaires, charges diverses, etc. Des partenariats avec Salafin et la Société Générale ont été conclus pour proposer aux agents les solutions les plus avantageuses en fonction de leur situation.

De même, au quotidien, la Compagnie n'a pas hésité à assouplir les protocoles pour qu'ils puissent bénéficier de délais supplémentaires et ainsi s'organiser pour sauvegarder leur activité. Enfin, SAHAM Assurance a également fourni à l'ensemble des agences des kits de prévention pour équiper le personnel et les locaux contre la Covid-19.

Grâce à cette démarche et aux nombreux efforts consentis par tous, le réseau s'est distingué par sa résilience et sa capacité à rester opérationnel tout au long de l'année 2020.

## Des actions pour supporter les petites entreprises lors du déconfinement

### La campagne « Support Small Business » pour aider les petites entreprises touchées par la crise

Face à la crise économique traversée par le Royaume, en raison de la pandémie de Covid-19, SAHAM Assurance a lancé la campagne Support Small Business pour aider les petites entreprises et les autoentrepreneurs notamment.

Diffusée sur les réseaux sociaux de la Compagnie, cette action de communication avait pour objectif d'inciter le public à consommer localement, en sollicitant par exemple les artisans et petits commerçants de leur quartier.

La mise en scène de ces métiers et l'utilisation du sticker / hashtag « Support Small Business » à travers de nombreuses publications Facebook et Instagram ont permis de mobiliser la communauté web de SAHAM Assurance autour de cette thématique essentielle.



## Une entraide et une mobilisation sans précédent des collaborateurs

Conscients de la situation exceptionnelle et inédite que traversaient les entreprises au moment du confinement, les salariés de SAHAM Assurance ont décidé de mener une action de solidarité sans précédent au profit de l'écosystème de la Compagnie. Ainsi, chaque collaborateur a pu contribuer librement à un fonds interne créé pour soutenir les prestataires en difficulté économique.

Grâce à cet élan de solidarité, un don d'1 MDH a été distribué sous forme de dons aux entreprises partenaires qui ont été beaucoup moins sollicitées en raison des mesures liées à la crise sanitaire, notamment le personnel sous-traitant de gardiennage, de nettoyage ou encore de maintenance.

## Mettre l'accent sur la prévention

### Nos actions de sensibilisation et de prévention aux risques dans le cadre de la pandémie

Acteur majeur du secteur des assurances au Maroc, SAHAM Assurance a considéré qu'elle devait particulièrement jouer un rôle de prévention durant la crise sanitaire.

Ainsi, dès le début de la période de déconfinement, la Compagnie a publié son propre « Guide relatif aux mesures de prévention et de fonctionnement pour prévenir la propagation de la Covid-19 » sous la forme d'un livre blanc destiné à toutes les entreprises. Diffusé notamment sur LinkedIn, ce document détaille l'ensemble des mesures à prendre pour préserver la santé de toutes les personnes accédant aux locaux d'une organisation : sensibilisation du personnel, nettoyage et désinfection des lieux de travail, déplacement des collaborateurs, gestion des accès, mode opératoire en cas de suspicion d'exposition à la Covid-19, etc. De plus, le guide rappelle les gestes barrières individuels, en apportant de nombreuses précisions sur le port du masque et des gants, mais aussi les bonnes pratiques à mettre en œuvre en dehors de l'entreprise.

Toujours dans un souci de prévention, SAHAM Assurance a publié dès le mois d'avril 2020 un guide pour la mise en place des mesures de sécurité dans les entreprises à l'arrêt ou en sous-activité. En effet, la période de confinement a obligé de nombreuses sociétés à fermer leurs sites ou à les exploiter de façon très limitée, et cette situation les exposait à différents risques : incendie, intrusion, vol, malveillance, etc.

La publication a donc été élaborée pour donner un aperçu des mesures générales de sécurité et de prévention à appliquer, afin d'éviter des dommages physiques au niveau des installations industrielles ou commerciales.

## Assister les entreprises à mieux prévenir les risques liés à leurs activités

Les accidents du travail demeurant un sujet majeur pour la plupart des entreprises au Maroc, y compris pendant la crise sanitaire, SAHAM Assurance a poursuivi sa politique de prévention en 2020. Dans ce cadre, la Compagnie a organisé en novembre un webinaire intitulé « Quelle politique de prévention contre les accidents du travail pour votre entreprise ? », animé par Younes Saih, expert en audit et en maîtrise des risques et formateur HSQE, Mehdi Mernissi, Directeur BU Corporate chez SAHAM Assurance et Mohamed Kadiri, Manager AT chez SAHAM Assurance.

Durant une heure, les participants ont pu bénéficier de conseils pratiques pour limiter leurs risques au quotidien et échanger avec les intervenants pour partager leurs interrogations et leurs initiatives. Cette action s'inscrit dans le cadre du cycle de conférences lancé par SAHAM Assurance depuis 2015 et conforte son positionnement d'assureur partenaire des entreprises.

De même, en 2020, la Compagnie a collaboré avec l'association Microlabs Solutions, qui accompagne les Très Petites Entreprises à travers le Royaume. L'occasion pour SAHAM Assurance de participer à une caravane virtuelle et de sensibiliser ces entrepreneurs aux différents risques encourus dans le cadre de leurs activités.

Grâce à cette démarche et aux nombreux efforts consentis par tous, le réseau s'est distingué par sa résilience et sa capacité à rester opérationnel tout au long de l'année 2020.

### Assur'Risk, la première application mobile d'évaluation du risque incendie au Maroc

En novembre 2020, SAHAM Assurance a lancé Assur'Risk, la première application mobile permettant une évaluation des risques d'incendie de manière simple et autonome.

En effet, cette application digitalise de bout en bout le processus d'expertise des risques d'incendie, pour les grandes entreprises comme pour les plus petites. Son fonctionnement est très simple et permet aux utilisateurs, à travers un questionnaire rapide, d'obtenir une évaluation précise et immédiate. Le rapport établi par l'application est ainsi partagé en temps réel par le client, l'intermédiaire et la Compagnie.

En plus de permettre d'évaluer les risques, cette solution permet également d'identifier les points à améliorer, pour lesquels des actions de prévention doivent être entreprises dans les meilleurs délais. Cette innovation est donc bénéfique à la fois en termes de prévention et de gain de temps pour les clients Entreprises.







# A PROPOS DU RAPPORT

## A PROPOS DU RAPPORT

### Méthodologie

#### Collecte d'informations

SAHAM Assurance publie pour la deuxième année consécutive un rapport de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Ce document présente les engagements et réalisations de l'entreprise au profit d'un développement durable et responsable, résumés dans son ambition d'être : « L'assurance au service du plus grand nombre ».

Afin d'élaborer ce rapport, toutes les directions ont été sollicitées et impliquées dans la collecte d'informations, à travers des entretiens, des questionnaires et le renseignement de tableaux de bord d'indicateurs de RSE.

Le contenu du rapport de RSE a ensuite été validé par les différents contributeurs, puis approuvé par la Direction Générale de SAHAM Assurance.

#### Périmètre et période du reporting

Les informations contenues dans le rapport concernent le périmètre de consolidation de SAHAM Assurance, et l'ensemble des entités de l'entreprise.

La période de reporting est basée sur l'année calendaire (1<sup>er</sup> janvier -31 décembre 2020), en cohérence avec l'exercice social du Groupe ainsi qu'avec les reporting déjà existants dans l'entreprise.

#### Référentiel utilisé

Ce Rapport RSE est conforme à la circulaire de l'AMMC ° 03/19 du 20 février 2019, rendant obligatoire dès 2020 la publication d'un rapport extra-financier pour les sociétés faisant publiquement appel à l'épargne.

De façon volontaire, SAHAM Assurance s'est inspirée des meilleures pratiques de reporting observées au Maroc. Elle s'est également référée aux principes de la Global Reporting Initiative (GRI) pour de nombreux indicateurs, ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe.



## TABLE DE CONCORDANCE AVEC LA CIRCULAIRE

Exigence AMMC	Chapitre	Numéro de page
<b>Éléments Généraux d'information</b>		
Présentation de l'entreprise	Notre métier dans un monde en mutation	08
Périmètre du reporting	Méthodologie	43
Analyse de matérialité	Notre métier dans un monde en mutation	10-11
Méthodologie pour l'élaboration du rapport	Méthodologie	43
Référentiels adoptés	Méthodologie	43
Vérification externe	Méthodologie	43
Comply or explain	Méthodologie	43
<b>Éléments spécifiques</b>		
<b>Informations Environnementales</b>		
Activités ayant un impact environnemental et mesures d'atténuation	Notre vision de la RSE	19-20
Litiges ou poursuites d'ordre environnemental		Aucun litige en 2020
Informations en matière de gestion des déchets	Notre vision de la RSE Notre contribution sociétale en 2020	19-20, 24
Informations en matière d'utilisation durable des ressources	Notre vision de la RSE Notre contribution sociétale en 2020	19-20, 24
Informations en matière d'atténuation du réchauffement climatique	Notre vision de la RSE Notre contribution sociétale en 2020	19-20, 24
Informations en matière de protection de la biodiversité		Non applicable
<b>Informations sociales</b>		
Présentation de la politique de gestion des ressources humaines	Notre vision de la RSE	19-20
Informations en matière de recrutement	Préserver et fédérer notre première force : le capital humain	35-36
Informations en matière de rémunération	Préserver et fédérer notre première force : le capital humain	35-36
Informations en matière de gestion des carrières	Préserver et fédérer notre première force : le capital humain	35-36
Informations en matière de formation	Préserver et fédérer notre première force : le capital humain	35-36
Informations en matière d'handicap	Préserver et fédérer notre première force : le capital humain	35-36
Informations en matière d'égalité H/F	Préserver et fédérer notre première force : le capital humain	35-36
Informations en matière de dialogue social et négociation collective	Préserver et fédérer notre première force : le capital humain	35-36
Informations en matière de santé et sécurité	Préserver et fédérer notre première force : le capital humain	35-36
Indicateurs sociaux pour les 3 dernières années	Notre contribution sociétale en 2020	23-24

Informations sur la gouvernance		
Informations sur la composition des organes de gouvernance	Une gouvernance solide et équilibrée	14-17
Données sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants	Une gouvernance solide et équilibrée	24
Mesures en faveur de l'éthique, la déontologie et la prévention de la corruption	De nouvelles technologies au service de la performance Notre contribution sociétale en 2020	24, 37
Informations sur les parties prenantes		
Informations sur l'impact économique et social de l'activité de l'entreprise sur les populations locales ou les riverains et développement régional	Notre vision de la RSE	19-20
Impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics	Une mobilisation accrue envers nos assurés Dossier spécial : La Fondation ENNAJAH, un nouvel acteur au service de l'éducation et de la lutte contre la précarité	26-27, 29-31
Actions correctives mises en place au sein des activités comprenant des impacts négatifs significatifs potentiels ou avérés sur les communautés locales	Notre action citoyenne dans le cadre de la crise sanitaire Mettre l'accent sur la prévention	39-41
Conditions de dialogue avec les parties prenantes	Notre vision de la RSE	21-22
Politiques et critères de sélection des parties prenantes	Notre vision de la RSE	21-22
Autres		
Présentation de la démarche RSE de l'entreprise	Notre vision de la RSE	19-20
Principales réalisations sur les 3 derniers exercices	Retour sur l'année 2020 Notre contribution sociétale en 2020	12-13, 23-24



**Rapport de responsabilité  
sociétale d'entreprise**





**SAHAM**  
Assurance

member of  **Sanlam** group



# **Dates des Publications Financières**



## DATES DES PUBLICATIONS FINANCIERES 2020

Date	Intitulé
26/02/2020	Communiqué Résultats au 31 décembre 2019 Indicateurs du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2019
10/03/2020	Publication Résultats annuels au 31 décembre 2019
30/04/2020	Communiqué AGO
12/05/2020	Communiqué post AGO
12/05/2020	Détail du vote Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2020
30/05/2020	Indicateurs d'activité du 1 <sup>er</sup> trimestre 2020
18/08/2020 *	Indicateurs d'activité du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020
03/09/2020 *	Communiqué Résultats de SAHAM Assurance au 30 juin 2020
30/09/2020	Publication Résultats semestriels au 30 juin 2020
27/11/2020	Indicateurs d'activité du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2020

(\*) Publication sur le site web uniquement

[www.sahamassurance.ma](http://www.sahamassurance.ma)



**SAHAM**  
Assurance

member of  **Sanlam** group

**CONTACT PRESSE :**

Aicha LEBSIR

Directeur Marketing & Communication de Sanlam Pan Africa

[aicha.lebsir@ma.sanlam.com](mailto:aicha.lebsir@ma.sanlam.com)

00212 664 725 497

Société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH.

Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances - siège social 216, Boulevard Zerktouni - 20 000 Casablanca Maroc  
RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 - IF : 01084025 Tél. : 0522 47 40 40 - Fax : 0522 20 60 81